

# Master en Pharmacie

## Travail Personnel de Recherche

Du 09.02.2015 au 12.06.2015

### Gestion des dispositifs médicaux dans une pharmacie d'hôpital

présenté à la

Faculté des Sciences de  
L'Université de Genève

par

**Maxime Marquis**

Unité de recherche

**Pharmacie centrale du CHUV**

Directeur de l'unité

**Prof. Farshid Sadeghipour**

**Responsable**

Prof. Farshid Sadeghipour

**Superviseurs**

Dr. Bertrand Hirschi

M. Jean-Christophe Devaud

Genève  
2015

## REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement Monsieur Jean-Christophe Devaud, mon principal référant dans le cadre de ce travail de diplôme. Son grand dévouement envers l'unité de logistique ne l'a jamais empêché de m'accorder du temps au moment opportun et ce, toujours avec le sourire. Ses conseils, son dynamisme et sa vision enthousiaste de la pharmacie hospitalière ont été un réel moteur pour la réalisation de ce travail personnel innovant et créatif.

Ma reconnaissance se tourne ensuite vers le Docteur Bertrand Hirschi, pharmacien-chef adjoint du Service de la pharmacie du CHUV. De par sa grande expérience, j'ai pu être dirigé vers des personnes déterminantes pour l'élaboration de ce travail. Sa maîtrise implacable de la langue française et ses corrections avisées ont également représenté un atout non négligeable pour la rédaction.

Je remercie également le Professeur Farshid Sadeghipour, pharmacien-chef du Service de la Pharmacie du CHUV pour ses explications concernant les bases légales suisses. Un grand merci au temps que m'a également accordé le Professeur André Pannatier sur ce même sujet.

Mes entretiens avec Madame Elisabete Coelho, cheffe de service des achats médicaux CAIB, m'ont permis de mieux cerner les aspects économiques régnant autour du domaine des dispositifs médicaux. Grâce à elle, une visite des blocs opératoires du CHUV ainsi que de la pharmacie des HUG m'ont été accordées. Je tiens donc à la remercier vivement pour toutes les conversations enrichissantes que nous avons partagées.

Je tiens à exprimer ma gratitude à la Docteure Lina Berger, pour m'avoir initié à la matériovigilance. Conjointement à Monsieur Devaud, leurs éclaircissements portant sur l'indication ainsi que la composition des préparations propres au CHUV m'ont été déterminants pour appréhender certains cas limites.

Enfin, je transmets mes remerciements à tous les collaborateurs de l'unité de logistique qui m'ont réservé un accueil plus que chaleureux. Merci également à la Docteure Milica Gikic, adjointe de Monsieur Devaud qui m'a accueilli avec plaisir dans son bureau et encouragé durant ces quatre mois. Un grand merci à tous mes amis et collègues, en particulier Sarah, Najat et Dorothée qui m'ont également beaucoup soutenu dans cette étape. Sans oublier ma mère, qui y est pour beaucoup dans la personne que je suis devenu.

## **ABSTRACT**

**INTRODUCTION** : Le manque de standardisation sur le choix des dispositifs médicaux que doit gérer une pharmacie d'hôpital constitue une des problématiques actuellement rencontrées en milieu hospitalier.

**METHODOLOGIE** : L'élaboration d'algorithmes basés sur les définitions et les bases légales a été nécessaire pour établir une liste des dispositifs médicaux gérés par la pharmacie du CHUV. Une interview auprès de neuf hôpitaux a été menée afin de poser un état des lieux de la situation en suisse romande. Une liste propre aux dispositifs médicaux ainsi qu'un budget correspondant leur ont été demandés. Sur la base de plusieurs critères préalablement définis, un algorithme propre à l'évaluation et à la gestion des dispositifs médicaux a été créé pour le CHUV.

**RESULTATS & DISCUSSION** : La mise en pratique des algorithmes au sein de la pharmacie du CHUV a permis l'identification de 100% des dispositifs médicaux (186/186) alors que seulement 34.9% ont été extraits par codes informatiques (65/186) et 49.5% par filtres de recherche (92/186). Six infrastructures hospitalières interrogées sur neuf ont été en mesure de présenter une liste propre aux dispositifs médicaux. Seule la pharmacie d'hôpital d'Yverdon a identifié correctement l'ensemble de ses dispositifs médicaux. Quant à l'algorithme propre à l'évaluation et à la gestion des dispositifs médicaux, il a permis de relever 65.1% de dispositifs médicaux (121/186) nécessitant une prise en charge par la pharmacie du CHUV dont 48 contenant un principe actif. Enfin, 63 produits seraient alors redirigés vers le magasin central alors que 2 seraient rapatriés à l'unité de fabrication.

**CONCLUSION** : L'identification et la gestion des dispositifs médicaux en pharmacie d'hôpital ont pu être menées avec succès via l'élaboration d'algorithmes. Néanmoins, le suivi pharmaceutique et la traçabilité des dispositifs médicaux doivent encore être améliorés, ce qui constitue de nouveaux défis pour le pharmacien hospitalier.

## LISTE DES ABREVIATIONS

ANSM	Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé
ATC	Anatomical Therapeutic Chemical
CAIB	Centrale d'Achats et d'Ingénierie Biomédicale (CAIB)
CLADIMED	Association pour la CLAssification des DIsspositifs MEDicaux
COCOMED	Bureau de COordination des COMmissions des MEDicaments
CHUV	Centre Hospitalier Universitaire Vaudois
CSP	Code de la Santé Publique
CTAB	CetylTrimethylAmmoniumBromid
DM	Dispositif(s) Médical(aux)
DMDIV	Dispositifs Médicaux de Diagnostic In Vitro
DMIA	Dispositifs Médicaux Implantables Actifs
EAN	European Article Numbering
EHC	Ensemble Hospitalier de la Côte
FASMED	Fédération des Associations Suisses du commerce et de l'industrie de la technologie MEDicale
GMDN	Global Medical Device Nomenclature
GS1	Global Standards
HFR	Hôpital Fribourgeois
HIV	Human Immunodeficiency Virus
HLA	Human Leucocyte Antigen
HPMC	HydroxyPropylMethylCellulose
HTLV	Human T-lymphotropic Virus
HUG	Hôpitaux Universitaires Genevois
ICHV	Institut Central des Hôpitaux Valaisans
LChim	Loi sur les produits Chimiques
LDAI	Loi sur les Denrées Alimentaires
LiMA	Liste des Moyens et Appareils
LPTH	Loi sur les Produits Thérapeutiques
MEDDEV	MEDical DEVices
MedTech	Technologie Médicale
ODAIUs	Ordonnance sur les Denrées Alimentaires et les Objets Usuels
ODim	Ordonnance sur les Dispositifs médicaux
OPBio	Ordonnance sur les Produits Biocides
PHEL	Pharmacie des Hôpitaux de l'Est Lémanique
PHMB	PolyHéxaMéthylène Biguanide
PIB	Produit Intérieur Brut
PIJ	Pharmacie InterJurassienne
PME	Petite(s) à Moyenne(s) Entreprise(s)
PSA	Prostate-Specific-Antigen
Refmed	Référentiel du médicament
SMTI	Swiss Medical Technology Industry
USA	United States of America

## TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
1.1. Le marché des dispositifs médicaux en Suisse.....	7
1.2. Le marché hospitalier des dispositifs médicaux en Suisse .....	7
1.3. La centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale (CAIB) .....	7
1.4. La naissance d'une plateforme logistique.....	8
1.5. Objectifs du travail .....	9
<b>2. MÉTHODE</b> .....	<b>9</b>
2.1. Recherches préliminaires.....	9
2.2. Limites de l'identification des DM au sein d'une pharmacie d'hôpital .....	9
2.3. Création d'un algorithme d'identification des DM.....	10
2.4. Etat des lieux du marché hospitalier des DM en Suisse romande.....	10
2.5. Création d'un algorithme de gestion des DM .....	10
2.6. Simulation de la mise en application des algorithmes.....	10
<b>3. RÉSULTATS</b> .....	<b>11</b>
3.1. Limites de l'identification des DM au sein d'une pharmacie d'hôpital .....	11
3.2. Création d'un algorithme d'identification des DM .....	11
3.3. Etat des lieux du marché hospitalier des DM en Suisse romande.....	15
3.4. Création d'un algorithme de gestion des DM .....	16
3.5. Simulation de la mise en application des algorithmes.....	19
<b>4. DISCUSSION</b> .....	<b>19</b>
4.1. Limites de l'identification des DM au sein d'une pharmacie d'hôpital .....	19
4.1.1. Les limites de l'identification par codes informatiques .....	19
4.1.1.1. La pharmacie de l'Inselspital à Berne .....	19
4.1.1.2. La pharmacie du CHUV à Lausanne.....	20
4.1.2. Les limites de l'identification par filtres de recherche .....	21
4.1.3. Les limites du référentiel du médicament .....	22
4.2. Création d'un algorithme d'identification des DM .....	22
4.2.1. Distinction entre médicaments et dispositifs médicaux .....	22
4.2.1. Traitement des cas limites sur la base des définitions (1 <sup>er</sup> algorithme).....	24
4.2.1.1. Les kits d'administration .....	24
4.2.1.2. Les éponges médicamenteuses.....	24
4.2.1.3. Les patchs .....	24
4.2.1.4. Les produits de diagnostic.....	24
4.2.1.5. Les produits à base d'acide hyaluronique .....	25

4.2.1.6.	Les solutions de rinçage.....	25
4.2.1.7.	Les pansements médicaux.....	26
4.2.1.8.	Les préparations CHUV .....	26
4.2.2.	Traitement des produits désinfectants (2 <sup>ème</sup> algorithme) .....	26
4.2.2.1.	Délimitation produits cosmétiques - produits thérapeutiques .....	27
4.2.2.2.	Délimitation produits cosmétiques - produits biocides .....	28
4.2.2.3.	Délimitation produits biocides – médicaments .....	28
4.2.2.4.	Délimitation produits biocides – dispositifs médicaux .....	28
4.2.2.5.	Synthèse et quelques exemples issus de la pratique .....	29
4.2.3.	Etat des lieux général de la pharmacie du CHUV.....	30
<b>4.3.</b>	<b>Etat des lieux du marché hospitalier des DM en Suisse romande.....</b>	<b>30</b>
4.3.1.	Situation à la pharmacie de l'ICHV .....	32
4.3.2.	Situation à la PHEL .....	32
4.3.3.	Situation à la pharmacie de l'HNe.....	32
4.3.4.	Situation à la PIJ .....	33
4.3.5.	Situation à la PHNVB .....	33
4.3.6.	Situation à la pharmacie du CHUV .....	33
4.3.7.	Les magasins centraux .....	34
4.3.8.	Synthèse de l'état des lieux .....	34
<b>4.4.</b>	<b>Création d'un algorithme de gestion des DM .....</b>	<b>35</b>
4.4.1.	Définition des critères d'évaluation et de gestion des DM .....	35
4.4.2.	Notion de mono-clients .....	35
4.4.3.	L'unité de fabrication .....	36
4.4.4.	DM couplés à un principe actif.....	36
4.4.5.	Notion de suivi particulier .....	36
4.4.6.	Notion de traçabilité .....	37
4.4.7.	Notion d'accessibilité.....	37
4.4.8.	Notion de négociations.....	38
4.4.9.	Notion de coûts .....	38
4.4.10.	Critères logistiques .....	38
4.4.11.	Le rôle du pharmacien hospitalier .....	38
4.4.11.1.	Intervention au niveau du suivi pharmaceutique .....	38
4.4.11.2.	Intervention au niveau de la traçabilité .....	39
<b>4.5.</b>	<b>Simulation de la mise en application des algorithmes.....</b>	<b>39</b>
<b>5.</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>40</b>
<b>6.</b>	<b>PERSPECTIVES.....</b>	<b>41</b>
<b>7.</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>42</b>
<b>8.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>45</b>

## **1. Introduction**

### **1.1. Le marché des dispositifs médicaux en Suisse**

Suite à l'élévation du niveau de vie et au progrès médical, le vieillissement de la population mondiale s'accroît, conjointement à la demande en matière de dispositifs médicaux (DM). En Suisse, la technologie médicale tient une place prépondérante et contribue à renforcer son économie de manière non négligeable (1). Les entreprises suisses fabriquent donc une vaste gamme de DM, ce qui explique une forte diversité de la branche dans plusieurs disciplines médicales. Leurs points forts se situent dans le domaine des prothèses et des implants, mais la fabrication englobe également les consommables tels que les seringues, les pansements textiles, les appareils de diagnostic, les audioprothèses ou encore les stimulateurs cardiaques. A cela s'ajoute tout le matériel à usage médico-hospitalier, les équipements techniques du quotidien, de même que les outils d'aide technique aux personnes à mobilité réduite (p.ex. chaises roulantes, etc). (1-4)

La Suisse demeure leader en matière de technologie médicale. Per capita, il s'agit du pays qui dépense le plus en matière de santé, ce qui en fait un marché très attractif pour les DM. Ce marché fructueux participe alors très fortement à l'économie du pays en créant des emplois, en contribuant au PIB ou encore en permettant une forte exportation. Plusieurs facteurs contribuent à son succès, ce qui stimule l'attrait de la Suisse en tant que pôle de recherche, de développement et de production (2, 3). Cependant, malgré les nombreux atouts dont dispose la Suisse, cette dernière doit depuis quelques années faire face à de nombreux challenges (p.ex. crises économiques, franc fort, réglementations, hausse des coûts de la santé). Le renforcement actuel des réglementations concernant les technologies médicales tend à ralentir le processus de mise sur le marché des dispositifs médicaux alors que la pression sur les prix érode progressivement les marges des entreprises. L'enjeu actuel pour la Suisse consiste alors à trouver les ressources nécessaires pour rester aussi compétitive que possible en matière de technologie médicale tout en répondant aux exigences toujours plus strictes imposées par le domaine de la santé. (1-4)

### **1.2. Le marché hospitalier des dispositifs médicaux en Suisse**

Actuellement, la Suisse compte plus de 293 hôpitaux dont 113 établissements de soins généraux et 180 cliniques spécialisées. La Suisse atteint donc la quatrième place mondiale concernant la densité des établissements médicaux avec plus de 36 hôpitaux par million d'habitant et 37'836 lits à disposition. Selon le bilan de 2012, plus de 6,8 milliards de francs sont dépensés par an afin de subventionner les prestations et le matériel. Les hôpitaux représentent ainsi le principal marché des produits médicaux. En tenant compte de la forte innovation dont fait preuve la branche de la technologie médicale, la Suisse dispose ainsi d'un matériel hautement qualifié (p.ex. tomodesitométrés, appareils d'imagerie par résonance magnétique, prothèses de hanches, de genoux, etc). (3, 5)

### **1.3. La centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale (CAIB)**

Depuis quelques années les hôpitaux se doivent également de définir quelques stratégies pour leur réassort afin d'obtenir des prix avantageux auprès de leurs fournisseurs. La centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale (CAIB) s'insère alors

dans ce contexte en effectuant les achats médicaux pour les hôpitaux universitaires (HUG et CHUV) depuis bientôt 12 ans.

La CAIB a pour principales missions d'assurer qualité et sécurité des biens dont elle gère les flux pour un coût le plus économique possible (6). En ce qui concerne les dispositifs médicaux gérés, elle assure l'achat, l'approvisionnement mais aussi le respect de certaines normes alors que seules les négociations sont menées pour les médicaments en partenariat avec la COCOMED. Elle se préoccupe également de la traçabilité des dispositifs, cette dernière étant l'objet de plusieurs projets actuels. Au CHUV, elle sera améliorée via les codes EAN des fournisseurs (projet IDART). Quant aux HUG, la norme GS1 a été mise en place afin de garantir une certaine traçabilité et un bon flux des DM (3, 7).

En 2014, la centrale d'achats compte à son actif 68'835 articles médicaux, ce qui représente plusieurs millions de francs dédiés uniquement aux deux hôpitaux universitaires avec de nombreux clients internes. Ce budget considérable couvre donc 195 marchés actifs et comprend de multiples contrats dont 55 contrats hospitaliers. Une fois achetés, ces dispositifs médicaux parcourent ensuite différents itinéraires dans les établissements hospitaliers. Au CHUV, la majorité d'entre eux approvisionne directement les blocs opératoires ainsi que les services de soins intensifs sans passer par le magasin central ni par la pharmacie. Seule une petite partie est entreposée dans le magasin central permettant ainsi d'approvisionner les différents étages de l'hôpital via des commandes effectuées en interne.

Enfin, les dispositifs médicaux gérés par la pharmacie du CHUV ne sont pas commandés ni négociés via la CAIB. En Suisse, les dispositifs médicaux ne sont pas gérés par le pharmacien hospitalier. La gestion de ces derniers ne se distingue pas de celle des médicaments. Elle se fait en fonction des besoins de l'hôpital au bon vouloir du pharmacien hospitalier sans choix standardisés.

#### **1.4. La naissance d'une plateforme logistique**

Suite à la croissante activité des hôpitaux universitaires des HUG et du CHUV, ces derniers doivent moderniser leurs infrastructures et ainsi optimiser leurs surfaces de stockage, notamment celles offertes par leurs magasins centraux. Le besoin de créer une plateforme logistique externe aux deux hôpitaux s'est alors rapidement fait ressentir afin de libérer de l'espace sous les blocs opératoires centraux. (8)

Au fil des années, la pharmacie du CHUV a pris en charge de nombreux dispositifs médicaux. En effet, les horaires souples du week-end, les conditions de stockage ainsi que l'accessibilité à la pharmacie centrale représentaient un atout majeur dans la gestion des stocks en comparaison avec le magasin central. Dans ce contexte, il était également plus aisé de retrouver un produit afin de le faire parvenir aux différentes unités de soins.

Le manque de place ainsi que le choix empirique des dispositifs médicaux pris en charge représentent les problématiques principales rencontrées actuellement au CHUV. La création de la plateforme logistique externe permettra alors de désencombrer sa pharmacie ainsi que son magasin central de certains produits non médicamenteux, tout en assurant une meilleure traçabilité ainsi qu'une bonne accessibilité. Cette infrastructure se situera à Bussigny et verra le jour en 2018. Elle

regroupera les stocks de marchandises, les dispositifs médicaux ainsi que d'autres produits pharmaceutiques non médicamenteux à l'extérieur des deux cités hospitalières. Leurs magasins centraux respectifs seront alors réunis dans un premier temps avant d'accueillir les stocks d'autres établissements hospitaliers. (8)

### **1.5. Objectifs du travail**

Le but premier de ce travail vise à répondre au manque de standardisation sur le choix des dispositifs médicaux que doit gérer la pharmacie du CHUV et d'y apporter des solutions concrètes au vu de la création de la plateforme logistique de Bussigny.

Après avoir effectué un état des lieux au sein de la pharmacie du CHUV, la réalisation d'un algorithme permettra d'identifier ses DM.

Dans un second temps, le marché hospitalier des dispositifs médicaux en suisse romande sera ensuite évalué sur la base de la classification des DM.

L'évaluation et la gestion des dispositifs médicaux seront étudiées selon un autre algorithme. Ainsi, les dispositifs médicaux devant être pris en charge par la pharmacie centrale (ceux nécessitant un savoir et un suivi pharmaceutique particulier) seront alors mis en évidence tandis que les autres seront entreposés dans le magasin central du CHUV, puis à la plateforme logistique de Bussigny.

Les potentiels économiques seront ensuite évalués sous la forme d'un business plan simulant la mise en place des algorithmes. Suite à leur application, le tri effectué au sein de la pharmacie centrale du CHUV permettra in fine à la centrale des achats de récupérer certains DM. Ainsi, cette dernière pourra obtenir pour le CHUV des prix défiant toute concurrence en regroupant certains achats conjointement avec les HUG

Enfin, les algorithmes élaborés pour l'identification, la classification et la gestion des dispositifs médicaux à l'échelle du CHUV pourront être proposés à d'autres pharmacies d'hôpital.

## **2. Méthode**

### **2.1. Recherches préliminaires**

Des données sur le marché suisse des dispositifs médicaux comprises entre 2008 et 2014 ont pu être collectées et réunies sous la forme d'une synthèse présentée en annexe 1. Le poids de la branche de la technologie médicale a ainsi pu être mis en évidence (1-4). D'autres recherches préliminaires sur les bases légales en vigueur (directives européennes transposées au droit suisse) ainsi que sur les règles de classification ont été menées, ce qui est référé par l'annexe 2 (9-25).

### **2.2. Limites de l'identification des DM au sein d'une pharmacie d'hôpital**

Un état des lieux a été effectué à la pharmacie centrale du CHUV. Celle-ci ne disposant pas de liste propre aux DM, ce travail a été initié par l'obtention de deux listes réunissant la totalité des stocks de la pharmacie centrale. L'une regroupait les articles de la pharmacie, l'autre ceux stockés dans le robot. Les limites de

l'identification par codes, par filtres de recherche ainsi que via le référentiel du médicament (Refmed) ont alors été mises en évidence.

### **2.3. Création d'un algorithme d'identification des DM**

Face aux difficultés rencontrées, un algorithme permettant l'identification des dispositifs médicaux au sein d'une pharmacie d'hôpital a été réalisé sur la base des directives européennes (annexe 2) et des définitions légales suisses et européennes (annexe 3). Les produits difficiles à classer (cas limites) ont alors pu être traités. L'élaboration d'un second algorithme propre aux produits désinfectants a également été nécessaire. Enfin, une classification des DM identifiés a été menée à l'aide de différentes bases de données, notamment europarmat, exhausmed et l'ANSM (26-28). La recherche via le moteur de recherche google a également été nécessaire afin d'avoir accès à certaines fiches fabricants faisant mention d'une classification. Des graphiques à secteurs ont alors été nécessaires afin d'évaluer la répartition des stocks de la pharmacie d'hôpital. Enfin, un budget a pu être établi sur la base des consommations annuelles.

### **2.4. Etat des lieux du marché hospitalier des DM en Suisse romande**

Afin de réaliser un état des lieux représentatif de la situation actuelle dans les hôpitaux de Suisse romande, une étude a été réalisée auprès des établissements hospitaliers de Morges, Fribourg, Genève, Lausanne, Sion, Vevey, Neuchâtel, Moutier et Yverdon. Une liste ainsi qu'un budget propre aux dispositifs médicaux ont donc été demandés aux différentes pharmacies d'hôpital ainsi qu'aux magasins centraux. Les dispositifs médicaux de ces listes ont ensuite été identifiés puis classés individuellement selon la méthodologie abordée pour le CHUV (cf 2.3) (26-28). Des graphiques à secteurs mettant en évidence les proportions des différentes classes de DM ont alors pu être effectués. Enfin, le nombre d'articles gérés par ces pharmacies d'hôpital et le budget correspondant ont pu être comparés. Par souci de confidentialité, les données obtenues par ces hôpitaux (listes, prix unitaires, consommations) ne seront ni présentées, ni discutées dans ce travail. Elles restent toutefois à disposition des participants.

### **2.5. Création d'un algorithme de gestion des DM**

La gestion de ces dispositifs médicaux a ainsi pu être réalisée sur la base des critères établis dans un troisième algorithme. La place de certains d'entre eux à la pharmacie centrale du CHUV a alors pu être confortée, alors que d'autres dispositifs ont été redirigés vers le magasin central. Un accent particulier a été mis sur le suivi pharmaceutique illustré par quelques exemples cliniques. Les domaines de compétence dont doit faire preuve le pharmacien ont alors pu être évalués lors de cette étape.

### **2.6. Simulation de la mise en application des algorithmes**

Dans cette dernière partie, le budget correspondant à chaque dispositif médical a été déterminé, ce qui a permis d'étudier les mouvements qui découleraient de la mise en place des algorithmes créés.

### 3. Résultats

#### 3.1. Limites de l'identification des DM au sein d'une pharmacie d'hôpital

Les filtres de recherche propres aux DM offrent 14.6% d'efficacité d'identification supplémentaire par rapport aux codes informatiques (tableau 1). Les détails des codes et des filtres appliqués sont présentés de manière exhaustive via l'annexe 4.

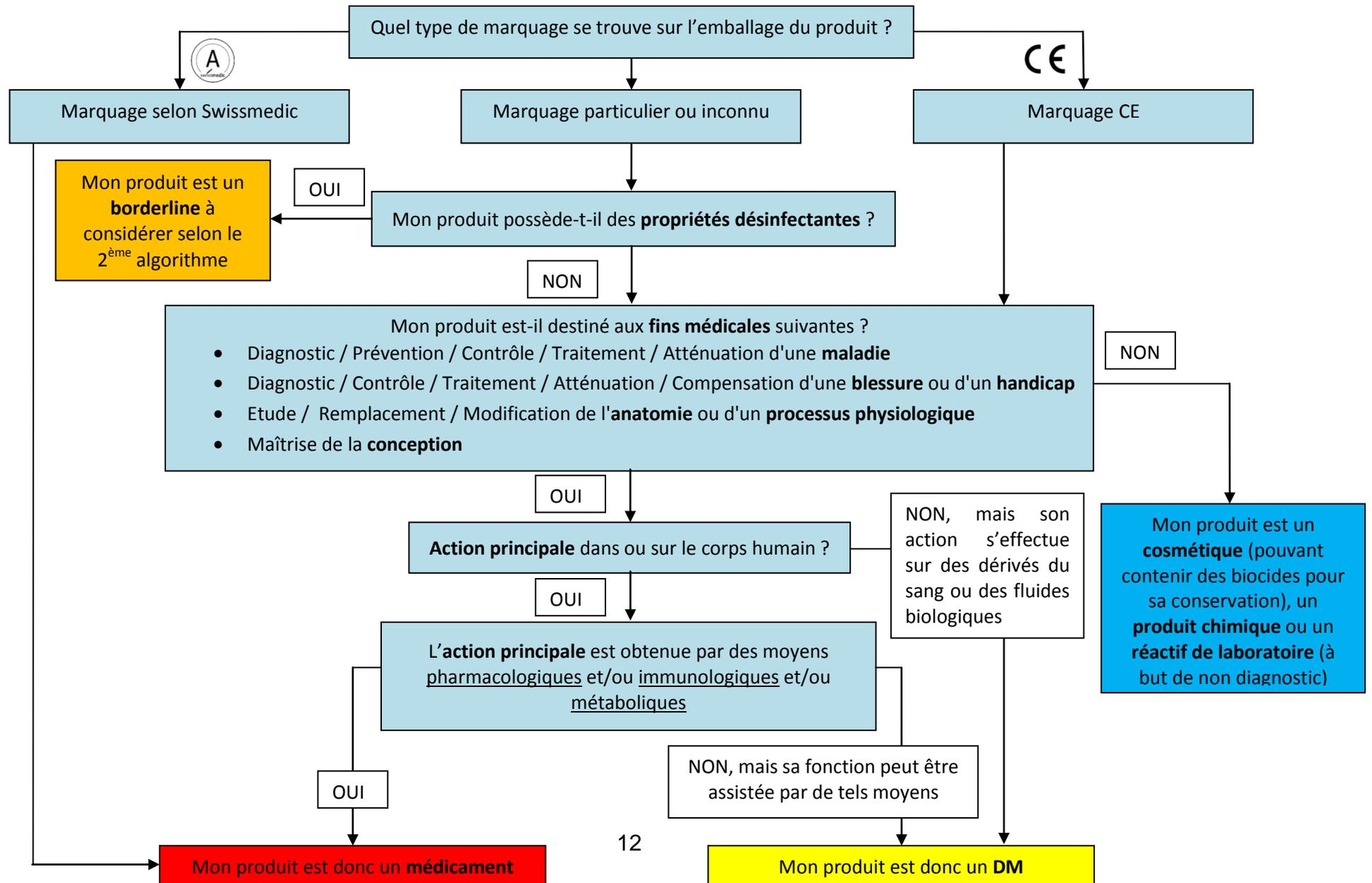
**Tableau 1** : Succès des différentes approches utilisées pour l'identification des DM

	<b>Codes informatiques</b>	<b>Filtres de recherche propres aux DM</b>
<b>DM identifiés</b>	<b>65</b>	<b>92</b>
DM effectifs	186	186
<b>DM identifiés [en %]</b>	<b>34.9</b>	<b>49.5</b>

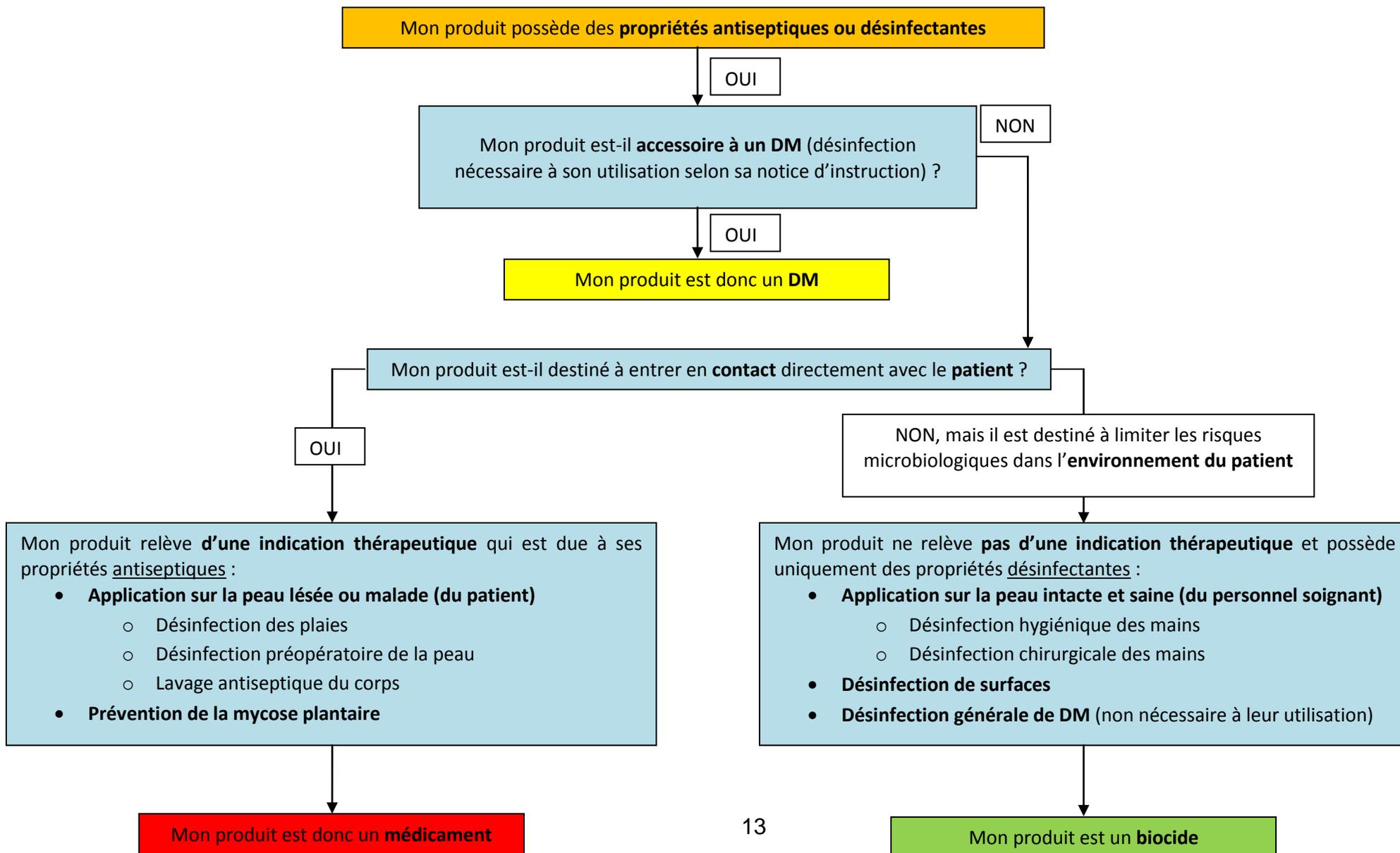
#### 3.2. Création d'un algorithme d'identification des DM

Un premier algorithme a été créé dans le but d'identifier les DM sur la base des définitions. Quelques cas limites ont pu être traités par ce biais (1<sup>er</sup> algorithme). Face à l'insuffisance de cet arbre décisionnel à traiter certains cas limites, un deuxième algorithme a permis de définir les produits désinfectants (2<sup>ème</sup> algorithme).

## Traitement des cas limites sur la base des définitions (1<sup>er</sup> algorithme)



## Traitement des produits désinfectants (2<sup>ème</sup> algorithme)



Les entretiens réalisés avec différents pharmaciens concernant les préparations propres à l'établissement ainsi que les produits possédant des activités désinfectantes ont ensuite permis de classer les derniers cas limites. Le tableau 2 ci-dessous fait état des lieux des stocks de la pharmacie et du robot avant et après élaboration des deux premiers algorithmes :

**Tableau 2** : Répartition des stocks de la pharmacie avant et après élaboration des deux premiers algorithmes

	Stocks Pharmacie		Stocks Robot		Total
	Avant intervention	Après intervention	Avant intervention	Après intervention	Après intervention
<b>DM</b>	134	151	30	35	186
<b>Médicaments</b>	1002	1035	980	989	2024
<b>Cas limites</b>	68	0	14	0	0
<b>Cosmétiques</b>	10	12	8	8	20
<b>Produits chimiques</b>	8	10	0	0	10
<b>Excipients</b>	0	2	0	0	2
<b>Biocides</b>	0	8	0	0	8
<b>Autres</b>	0	4	0	0	4
<b>Nombre total d'articles</b>	1222	1222	1032	1032	2254

Les listes exhaustives des stocks de la pharmacie et du robot étant trop conséquentes pour être incluses dans ce travail, seules les listes propres aux DM et aux cas limites traités peuvent être observées aux annexes 5 et 6. Un état des lieux global des stocks de la pharmacie centrale du CHUV a été réalisé à partir de ces listes, comme le démontre le tableau 3 :

**Tableau 3** : Etat des lieux global des stocks de la pharmacie centrale du CHUV au 28.05.2015

	Pharmacie	Robot	Total	Proportions [en %]
<b>Nombre total d'articles proposés</b>	1222	1032	2254	100.0
<b>Médicaments</b>	1035	989	2024	<b>89.8</b>
<b>DM effectifs</b>	151	35	186	<b>8.3</b>
<i>DM de classe I</i>	18	7	25	1.1
<i>DM de classe IIa</i>	29	10	39	1.7
<i>DM de classe IIb</i>	58	3	61	2.7
<i>DM de classe III</i>	38	7	45	2.0
<i>DMDIV</i>	8	8	16	0.7
<b>Cosmétiques</b>	12	8	20	<b>0.9</b>
<b>Produits chimiques</b>	10	0	10	<b>0.4</b>
<b>Biocides</b>	8	0	8	<b>0.4</b>
<b>Excipients</b>	2	0	2	<b>0.1</b>
<b>Autres</b>	4	0	4	<b>0.2</b>

### 3.3. Etat des lieux du marché hospitalier des DM en Suisse romande

Un état des lieux du marché hospitalier a été mené auprès des principales infrastructures hospitalières en suisse romande. Sur les 9 hôpitaux romands contactés, l'ensemble des pharmaciens (100%) ont répondu. Cependant, les hôpitaux de Fribourg, Morges et Genève ne possédaient pas de liste propre au DM, leur gestion étant principalement effectuée par le magasin central (tableau 4).

Tableau 4 : Listes de DM et budgets annuels des différents hôpitaux romands

Hôpitaux contactés	EHC, Morges	HFR, Fribourg	HUG, Genève
<b>Obtention d'une liste propre aux DM</b>	Non	Non	Non
<b>Gestion par la pharmacie</b>	Peu, la majorité étant gérée par le magasin central	Peu, la majorité étant gérée par le magasin central	Peu, la majorité étant gérée par le magasin central
<b>Budget annuel [en CHF]</b>	Non	Non	Non

Pour les six hôpitaux ayant transmis une liste, une classification des DM a été effectuée afin d'obtenir une meilleure représentation de leur contenu sous forme de pourcentages (tableau 5). Les données brutes de la classification des différents DM se trouvent en annexe 7 à 12.

Tableau 5 : Listes de DM et budgets annuels des différents hôpitaux romands

Hôpitaux contactés	ICHV, Sion	PHEL, Vevey	HNe, Neuchâtel	PIJ, Moutier	PHNVB, Yverdon	CHUV, Lausanne
<b>Obtention d'une liste propre aux DM</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, après intervention
<b>Gestion par la pharmacie</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Nombre total d'articles proposés</b>	88	49	78	49	298	186
<b>Nombre de médicaments</b>	0 (0.0%)	1 (2.0%)	4 (5.1%)	7 (14.3%)	0	0 (0.0%)
<b>Nombre effectif de DM gérés</b>	88	48	74	42	298	186
<i>DM de classe I</i>	5 (5.7%)	5 (10.2%)	18 23.1%	0 (0.0%)	/	25 (13.4%)
<i>DM de classe IIa</i>	10 (11.4%)	10 (20.4%)	11 14.1%	7 (14.3%)	/	39 (21.0%)
<i>DM de classe IIb</i>	47 (53.4%)	18 (36.7%)	27 34.6%	24 (49.0%)	/	61 (32.8%)
<i>DM de classe III</i>	26 (29.5%)	5 (10.2%)	18 23.1%	10 (20.4%)	/	45 (24.2%)
<i>DMDIV</i>	0 (0.0%)	10 (20.4%)	0 0.0%	1 (2.0%)	/	16 (8.6%)
<b>Budget annuel [en CHF]</b>	/	170'000	180'000	350'000	390'000	2'500'000

Les différents magasins centraux interrogés avaient également pour mission de présenter un budget correspondant à leurs achats médicaux. Le budget annuel d'un magasin central d'un hôpital périphérique correspond à 16% de celui d'un homologue universitaire (tableau 6) :

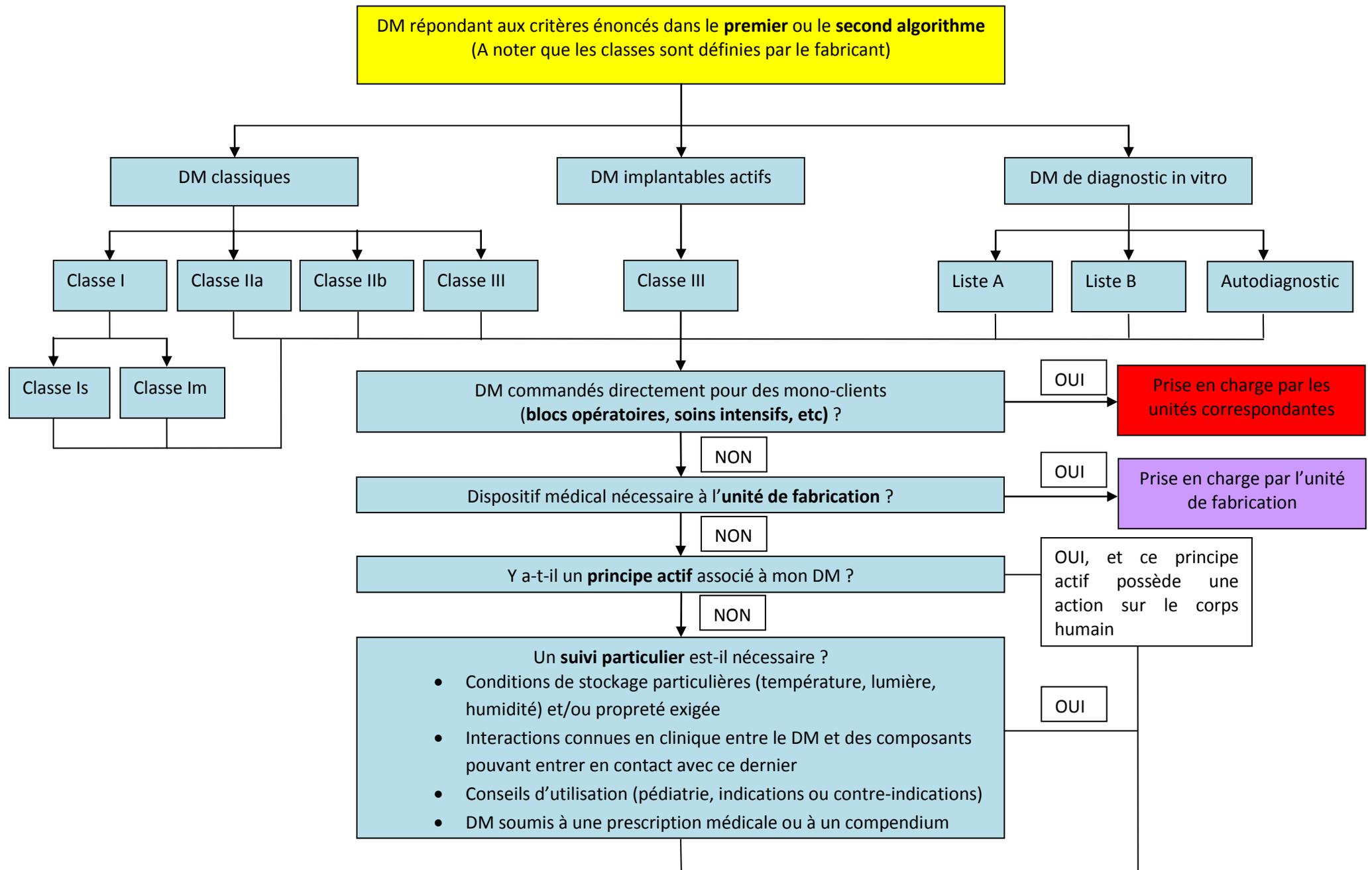
**Tableau 6** : Listes de DM et budgets annuels des différents magasins centraux

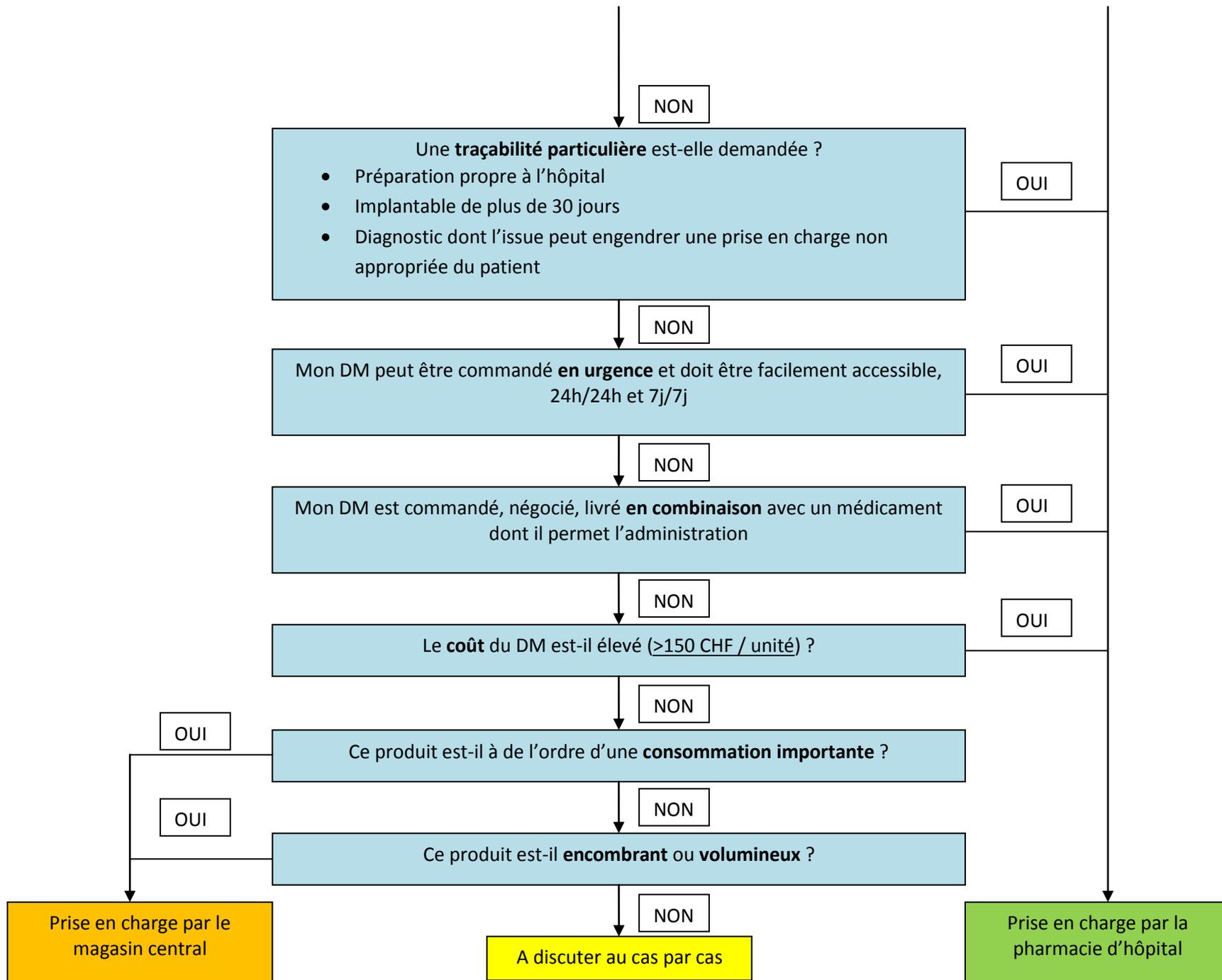
<b>Magasins centraux contactés</b>	<b>HIB, Payerne</b>	<b>HUG, Genève</b>
<b>Obtention d'une liste propre aux DM</b>	Non	Oui
<b>Budget annuel [en million de CHF]</b>	3.2	19.6

### **3.4. Création d'un algorithme de gestion des DM**

Sur la base de la liste établie pour le CHUV, un troisième algorithme a été créé afin de permettre une gestion optimale des DM. Le tableau descriptif des 186 DM inclus dans l'algorithme est présenté en annexe 13.

## Evaluation et gestion des DM (3<sup>ème</sup> algorithme)





Suite à l'application de cet algorithme, 121 DM nécessiteraient une prise en charge par la pharmacie d'hôpital (65.1%). Parmi eux, 48 DM contenaient un ou plusieurs principes actifs. L'ensemble des principes actifs, effets et noms commerciaux sont présentés à l'annexe 14. Le rôle du pharmacien hospitalier et ses domaines de compétence ont alors pu être définis.

L'étude des DM devant être rapatriés du magasin central à la pharmacie du CHUV n'a pas pu être menée, l'établissement d'une telle liste ayant échoué.

### 3.5. Simulation de la mise en application des algorithmes

Une projection financière a été réalisée via une simulation de la mise en application des différents algorithmes au sein de la pharmacie du CHUV. Un suivi des mouvements des stocks de la pharmacie ainsi que des budgets correspondant ont été effectués. L'ensemble des données simulées sont regroupées dans le tableau 7.

Tableau 7 : Suivi des mouvements des stocks découlant de la mise en application des algorithmes

	Avant intervention		Après intervention	
	Nombre de DM gérés	Budget correspondant [en CHF]	Nombre de DM gérés	Budget correspondant [en CHF]
<b>Fabrication</b>	0	0	2	21'692.73
<b>Magasin central</b>	0	0	63	852'501.72
<b>Pharmacie</b>	186	2'420'429.98	121	1'546'235.54

## 4. Discussion

### 4.1. Limites de l'identification des DM au sein d'une pharmacie d'hôpital

A l'échelle du CHUV, 2'254 articles sont stockés par la pharmacie. Plusieurs techniques ont été testées afin d'extraire le plus rapidement possible une liste exhaustive des DM au sein de la pharmacie du CHUV :

- identification par codes informatiques
- identification par filtres de recherche
- confrontation avec le référentiel du médicament

Dès lors, plusieurs limites de ces procédés ont pu être mises en évidence.

#### 4.1.1. Les limites de l'identification par codes informatiques

##### 4.1.1.1. La pharmacie de l'Inselspital à Berne

A l'occasion du 2<sup>ème</sup> congrès suisse des pharmaciens ayant eu lieu à Interlaken en novembre 2014, l'Inselspital de Berne avait mis en évidence un algorithme permettant la gestion des dispositifs médicaux ainsi que leur répartition entre la pharmacie d'hôpital et le magasin central. Pour ce faire, la pharmacie de l'Inselspital s'était basée sur des critères établis par la commission du médicament ainsi que sur des codes informatiques obtenus par e-mediat. Le poster présenté à l'occasion de ce congrès est disponible en annexe 15.

La Commission des Médicaments avait dans un premier temps défini les différents groupes de produits et identifiés ceux devant être gérés par la pharmacie de l'Inselspital. La Commission a notamment mis en avant les dispositifs médicaux pour lesquels un conseil pharmaceutique ou un certain savoir-faire était nécessaire. Parmi eux, il est possible de mentionner les pansements médicaux avec un principe actif ou hémostatiques ainsi que les accessoires permettant l'administration d'un médicament.

Dans un second temps, un concept permettant la prise en charge de ces produits a pu être réalisé sur la base de certains critères des codes d'assortiment extraits par e-mediat. Un algorithme a alors pu être élaboré afin de classer les produits selon le niveau de vigilance qu'ils nécessitaient. Or, peu de produits ont pu être identifiés par le biais des codes assortiments et il était nécessaire de se pencher individuellement sur certains cas limites. De plus, le nombre d'articles gérés par la pharmacie de l'Inselspital (164 DM) demeurait inférieur à d'autres hôpitaux suisses dont le CHUV (186 DM).

#### *4.1.1.2. La pharmacie du CHUV à Lausanne*

Dans un premier temps, 49 produits possédant un numéro d'article débutant par la lettre D ont été trouvés parmi la liste de 2'254 articles du CHUV (pharmacie et robot), cette nomenclature étant propre aux DM de l'établissement. Or, 5 produits possédant ces codes assortiments ne revêtent pas du statut de DM. C'est le cas du médicament Neo-Sabenyl<sup>®</sup>, contenant notamment du chlorophène pour son mode d'action (catégorie D). Il existe également des produits apparentés aux dispositifs médicaux et insérés dans le système avec un pharmacode. Clyssie<sup>®</sup>, une solution destinée au lavement en est un très bon exemple. En effet, cette dernière est classée dans le référentiel du médicament sous la catégorie des laxatifs alors qu'il est spécifié « dispositif médical » dans le champ destiné aux remarques. De plus, la majorité des DM possèdent des pharmacodes de 5 à 7 chiffres qui se confondent avec ceux des médicaments et sont alors insérés dans Refmed. Ainsi, les codes assortiments ne permettent pas l'identification complète des DM (seulement 23.6%).

Dans un deuxième temps, plusieurs articles possédant des pharmacodes ont donc été extraits de Refmed comme le présente l'annexe 16. Un système de codification supplémentaire a été appliqué :

- Code n°8 : associé aux « Medical Device »
- Code n°10 : associé à la LiMA (Liste des Moyens Accessoires remboursés par les caisses maladies)
- Code n°11 : associé à des préparations et autres articles

En croisant la liste issue des extractions de Refmed avec la liste complète du CHUV, il a ensuite été possible d'identifier plusieurs DM possédant un pharmacode. Or, de multiples produits portant le code n°11 tels que la nitroglycérine en onguent 0.2% et la coenzyme Q10 Burgerstein<sup>®</sup> caps 30 mg ont été attribués à tort au statut de DM alors que ce sont en réalité des médicaments. 13 erreurs de classification ont ainsi pu être relevées. En revanche, les codes n°8 et n°10 destinés respectivement aux DM ainsi qu'aux moyens accessoires remboursés par les caisses maladies ont présenté des résultats satisfaisants avec aucune attribution erronée. Quand bien même, l'identification des DM n'était toujours pas exhaustive. En prenant l'exemple des pansements médicaux Jelonet<sup>®</sup> en bandes, ces derniers n'étaient pris en compte

ni par les codes n°8 et n°10 extraits de Refmed ni par la nomenclature destinée aux DM (lettre D). Seuls 11.3% des DM ont pu être identifiés par le biais des codes informatiques n°8 et 10.

Enfin, après entretien téléphonique avec l'équipe d'e-mediat, il a été conclu qu'il demeurerait impossible à l'heure actuelle d'identifier tous les DM par le biais de codes informatiques, que ce soit via les codes assortiments, les codes « Medical Device » ou encore les codes LiMA. En regroupant les données collectées pour les codes assortiments et autres codes, l'identification totale par codes informatiques ne s'élève qu'à 34.9%. Ceci demeure largement insuffisant pour une identification des DM au sein d'une pharmacie d'hôpital. La Suisse reste donc leader au niveau mondial en matière de DM mais les données recensant leur classe ne sont pas accessibles. A titre de comparaison, la mention de la classification est une exigence légale en Europe. La France, par exemple, met à disposition des professionnels de santé de multiples bases de données pour la classification (26-28) et tente d'établir une nomenclature commune via CLADIMED.

#### 4.1.2. Les limites de l'identification par filtres de recherche

Au vu de l'insuffisance des codes informatiques mis à disposition actuellement en Suisse, il a été nécessaire de poursuivre l'identification manuellement. Pour ce faire, différents mots clés ont été employés via le moteur de recherche afin de retrouver certains DM de par leur dénomination ou leur présentation. Parmi eux, il est possible de citer « compresse », « irrigation », « kit », « implant », « bande », « pompe », « set », « tubulure », « pipette », « embout » ou encore « flacon ». A contrario, il est également possible d'appliquer certains mots-clés propres aux médicaments afin de filtrer ceux-ci et de les exclure. Cela concerne notamment leurs forme galénique abrégée dans leur dénomination propre telles que « cpr » pour comprimés, « caps » pour capsules, « drag » pour dragées ou encore certaines perfusions « perf ». Cependant, il existe également certaines limites en appliquant ces filtres par mots-clés car ceux-ci demeurent essentiellement basés sur des idées reçues et une méconnaissance du domaine.

La recherche avec le terme « compresses » peut amener à identifier rapidement certains pansements médicaux revêtant le statut de DM tels que Jelonet<sup>®</sup>, Mepilex<sup>®</sup>, etc. Néanmoins, les compresses peuvent être le support d'un principe actif soumis à un enregistrement auprès de Swissmedic. Par exemple, bétadine compresse<sup>®</sup> est une compresse de gaze imprégnée de povidone iodée possédant un effet bactéricide, fongicide et désinfectant, ce qui en fait un médicament soumis au marquage de Swissmedic (catégorie D). Une faille dans la dénomination a également pu être mise en évidence avec l'entumine. Il s'agit d'une compresse avec un principe actif (la clotiapine) mais dont l'abréviation pour la dénomination est « cpr » pour compresse et non pour comprimés. Ces articles pourraient alors être classés par mégarde comme DM alors qu'ils possèdent le statut de médicament.

Pour les implants, Jaydess<sup>®</sup> et Mirena<sup>®</sup> constituent deux systèmes intra-utérins diffuseurs d'un principe actif gestagène (le levonorgestrel) et sont par conséquent soumis aux réglementations des médicaments (catégorie B). De même pour l'implant cutané d'étonogestrel Implanon NXT. En revanche, Mona Lisa, un stérilet en cuivre répond à la définition d'un dispositif médical de classe III. A noter que la même problématique a été rencontrée pour les kits d'administration de médicaments.

En définitive, l'application de filtres de recherche afin d'identifier manuellement les DM doit être effectuée avec prudence. Par comparaison avec les codes informatiques, les filtres de recherche semblent éprouver plus de succès avec une identification de près de la moitié des DM (49.5%). A noter que 42.3% des médicaments ont également été repérés grâce à cette méthode, ce qui permet d'alléger par la suite les cas limites à traiter.

#### 4.1.3. Les limites du référentiel du médicament

De par sa nature, Refmed demeure un référentiel destiné au médicament. Il n'est par conséquent pas conçu pour référencer des DM. En effet, l'inclusion de tels produits génère un manque de clarté dans les nomenclatures utilisées.

La rubrique « sang et organes hématopoïétiques » contient notamment les solutions d'irrigation, considérées alors comme des dérivés du sang. Or, ces dernières revêtent le statut de DM car elles sont destinées à l'irrigation ainsi qu'au rinçage des plaies et ne possèdent aucune action désinfectante.

Dans le même ordre d'idées, la rubrique « médicaments dermatologiques » englobe les pansements médicaux, dont la majorité prétendent au statut de DM hormis les compresses de Bétadine<sup>®</sup>, ces dernières étant l'objet du marquage de Swissmédic.

Enfin, la rubrique « divers » inclut également de multiples DM :

- les tests urinaires en bandelettes destinés au diagnostic in vitro telles que Hemastix<sup>®</sup>, Keto-Diabur<sup>®</sup>, Labstix<sup>®</sup>, Multistix 10 SG<sup>®</sup> et Uristix<sup>®</sup> dans la catégorie médicaments pour le diagnostic
- le colo-rectal test en bandes dans la catégorie autres médicaments pour le diagnostic
- les solutions d'irrigations (chlorure de sodium et eau) et le matériel pour stomies dans la catégorie tous autres produits non thérapeutiques

De par ces « abus » de langage, l'utilisation de Refmed pour la gestion des dispositifs médicaux contribue à renforcer une certaine ambiguïté autour de cette thématique.

## 4.2. Création d'un algorithme d'identification des DM

Au vu de l'insuffisance de l'identification de DM par codes informatiques et par filtres de recherche, l'étude attentive de l'emballage du produit semble être la meilleure alternative afin de renseigner sur la nature de ce dernier. Sur cette base, deux premiers algorithmes d'identification des DM ont été créés. L'ensemble des bases légales et des définitions consultées pour leur création sont regroupées dans leurs annexes respectives 2 (9-25) et 3 (14-16, 29-35).

### 4.2.1. Distinction entre médicaments et dispositifs médicaux

En Suisse, la définition des dispositifs médicaux se veut relativement variable. Même si les définitions de la Pharmacopée Helvétique (29) et de la LPT<sup>h</sup> (15) se rejoignent, il existe des divergences avec la définition de l'ODim (14). Cette dernière définition se veut la plus complète puisqu'elle englobe les accessoires et autres ustensiles médico-techniques ainsi que les logiciels destinés à être utilisés spécifiquement à des fins diagnostiques ou thérapeutiques. Elle ajoute également la mention « utilisés

seuls ou en association » dans son énoncé qui définit plus clairement la notion de fins médicales et intègre les concepts de pharmacologie, d'immunologie et de métabolisme. Ces concepts permettent ainsi la distinction entre dispositifs médicaux et médicaments, car l'action principale désirée d'un dispositif médical n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques, immunologiques ou métaboliques mais peut être soutenue par ces moyens. A contrario, selon la LPT, un médicament est un produit d'origine chimique ou biologique destiné à agir médicalement sur l'organisme humain ou animal, sous entendu par des moyens pharmacologiques, immunologiques ou encore métaboliques (15).

Etant donné que la France aborde une meilleure gestion globale de ses dispositifs médicaux en pharmacie d'hôpital, les textes législatifs (CSP) sur lesquels elle se base incluent des définitions plus précises. Quant à l'ANSM, elle propose une définition plus exhaustive mettant clairement en évidence les fins médicales auxquels les DM sont destinés. Elle intègre également tous les concepts nécessaires à la distinction entre un dispositif médical et un médicament puisqu'elle s'inspire fortement de la directive européenne 93/42/CEE (9).

Compte tenu de la clarté de la définition de l'ANSM, cette dernière a ainsi pu être intégrée dans le premier algorithme (cf 3.2). Cet arbre décisionnel a également été construit sur la base du classement manuel, après simple lecture de l'étiquette des articles du CHUV. Les 2'254 articles de la pharmacie ont ainsi été passés en revue. Ceux disposant du marquage Swissmedic ont été associés aux médicaments, alors que ceux possédant le marquage CE ont été attribués aux dispositifs médicaux. Dans le cas où l'étiquette du produit ne permettait pas une identification directe, l'attribution de ce produit à l'une ou l'autre des entités s'est effectuée sur la base de cette définition. Des cosmétiques ainsi que des produits chimiques ont également été relevés parmi les stocks, ce qui a abouti à la création d'une catégorie mentionnant les produits n'étant pas destinés à des fins médicales.

Il est intéressant de relever que 6 articles des stocks de la pharmacie n'ont pas pu être attribués à leur correspondant dans les listes via leur dénomination ou leur pharmacode. Parmi eux :

- Mini-Spike BBraun
- Soluset Hospira 150mL Burette IV set
- Sodium Chlorure Bichsel stérile 0.9% solution d'irrigation
- Sodium Chlorure stérile 0.9% Gilbert
- PALL medical 25mm syringe filter Versapor
- BD AutoShield Duo

Ces articles possédant un marquage « CE » ont donc été pris en considération dans la totalité des DM identifiés. Un code assortiment d'emprunt leur a également été fourni afin de permettre leur reconnaissance lors de leur rajout dans les listes.

Entre les stocks de la pharmacie et le robot, 82 cas limites ont pu être mis en évidence. Certains d'entre eux ont pu être traités sur la base des informations fournies sur l'emballage, d'autres sur la base des définitions. Quant aux produits possédant des propriétés désinfectantes ou antiseptiques, ils ont fait l'objet d'un second algorithme (cf 3.2).

## 4.2.1. Traitement des cas limites sur la base des définitions (1<sup>er</sup> algorithme)

### 4.2.1.1. Les kits d'administration

Plusieurs articles hybrides ont pu être identifiés au sein de la pharmacie, notamment certains médicaments dont le kit d'administration était distribué séparément. Par exemple, Berinert<sup>®</sup> et Haemate P<sup>®</sup> sont deux médicaments (catégorie B) mais disposant d'un kit d'administration faisant l'objet d'un marquage CE. Dans tous les cas, la classe demandant le plus de vigilance prime. Ainsi, tous deux ont été attribués à la catégorie « médicaments ». Les seringues pré-remplies avec un médicament ont également été soumises à cette règle, excepté la seringue contenant de l'HPMC, composé associé au statut de DM.

Dans le même ordre d'idées, les Septopal<sup>®</sup> Chapelets sont décrits dans Refmed comme des billes de gentamicine destinées à la voie topique. De par leur action antibactérienne, elles traitent les infections osseuses. Etant donné que l'action pharmacologique est principale et non accessoire au dispositif, les billes de gentamicine relèvent du statut de médicament selon l'algorithme.

### 4.2.1.2. Les éponges médicamenteuses

D'autres articles stockés dans le robot ont également été soumis à une analyse plus approfondie, notamment certaines éponges hémostatiques. En effet, Tachosil<sup>®</sup> Eponge constitue une éponge médicamenteuse couplée à un antihémorragique. A première vue, une éponge pourrait être associée à un DM. Or, celle-ci est utilisée en première intention comme traitement adjuvant en chirurgie vasculaire afin d'améliorer l'hémostase locale, la fermeture tissulaire ainsi qu'une suture adéquate. Son action pharmacologique est donc principale, ce qui la catégorise comme médicament. Le marquage de Swissmedic (catégorie B) conforte ce point de vue. A contrario, d'autres éponges telles que Spongostan Dental<sup>®</sup> ou Surgicel Nu-Knit<sup>®</sup>, des éponges de gélatine absorbables, sont des DM de classe III pourtant insérés dans Refmed en tant qu'antihémorragiques.

### 4.2.1.3. Les patches

Certains patches ont été également source d'ambiguïté suite à la lecture de l'emballage, ce dernier pouvant prêter à confusion. Scopoderm TTS<sup>®</sup> Patch illustre ce cas. En effet, ce patch de scopolamine est classé sous la rubrique « antinauséeux et antiémétique » dans Refmed. Sur l'emballage, il est fait mention d'un « dispositif transdermique de scopolamine », ce qui pourrait inciter le lecteur à confondre ce médicament étranger (listé I en France) avec un DM actif.

### 4.2.1.4. Les produits de diagnostic

Parmi les cas limites identifiés dans la pratique se distinguent également les produits destinés au diagnostic d'une maladie. Par conséquent, il est nécessaire de préciser l'utilisation in vitro ou in vivo du produit soumis à analyse. (32)

Ainsi, les agents de diagnostic in vivo englobent :

- Les produits de contraste radiologiques
- Les produits de contraste pour IRM
- Les bandelettes de diagnostic ophtalmique à la fluoresceine
- Les solutions permettant de stabiliser les micro-bulles en imagerie Doppler etc

Ils répondent alors à la définition d'un médicament car ils sont destinés à être appliqués dans ou sur le corps humain en vue d'obtenir un diagnostic. Ils sont donc soumis au marquage de Swissmedic. (32)

Quant aux produits destinés au diagnostic *in vitro*, ils sont considérés comme dispositifs médicaux car les moyens pharmacologiques, immunologiques ou métaboliques déployés ne revêtent qu'un caractère accessoire. Ils sont destinés par le fabricant à être utilisés *in vitro* dans l'examen d'échantillons (y compris les dons de sang et de tissus) provenant du corps humain donc de manière externe à l'être humain. Ces produits sont donc soumis à la réglementation des DMDIV et doivent posséder le marquage « CE » nécessaire à leur mise sur le marché. Par exemple, un test de grossesse ou un test urinaire est alors considéré comme dispositif médical. (32)

A titre d'exemple, il est possible de mentionner le citrate de sodium à 3.8% du fournisseur Bichsel. Ce dernier consiste en une solution anticoagulante utilisée lors de certaines analyses. Il s'agit donc d'un DM destiné au diagnostic *in vitro* alors qu'il pourrait être associé à un médicament pour le diagnostic. Sa classification sous la rubrique « produits non thérapeutiques, produits chimiques et réactifs pour analyse » nourrit également une certaine ambiguïté autour des produits destinés au diagnostic. A 4%, le citrate de sodium de la maison Fresenius est utilisé comme solution pour aphérèse et traitement sanguin extracorporel. Par conséquent, il revendique également le statut de DM. De même pour la liste de l'ANSM qui mentionne l'usage du citrate de sodium comme solution pour verrou de cathéters (28). Le caractère anticoagulant ne joue donc qu'un rôle accessoire.

#### *4.2.1.5. Les produits à base d'acide hyaluronique*

Les larmes artificielles peuvent être considérées comme médicament ou DM selon leur composition (acide hyaluronique, carmellose sodique, etc) qui détermine un effet pharmacologique ou non. Au CHUV, seule Celluvisc<sup>®</sup> en flacons unidoses a pu être identifié. La présence du marquage Swissmedic (catégorie D) a permis d'attribuer cet article à la classe des médicaments. A contrario, le marquage CE de l'Ostenil Plus<sup>®</sup> l'attribue à un DM alors qu'il est essentiellement composé de hyaluronate de sodium.

#### *4.2.1.6. Les solutions de rinçage*

Les solutions de rinçage demeurent parmi les DM les plus difficiles à catégoriser. En effet, l'indication à laquelle elles sont destinées détermine leur appartenance au statut de médicament ou de DM. Une eau stérile injectable est un médicament de catégorie B selon le marquage apposé par Swissmedic. En revanche, la même eau stérile, si elle est destinée au rinçage des plaies, sera considérée comme un DM et se verra marquée CE selon le fabricant. A noter que certaines solutions de rinçages contiennent certaines substances actives (glycine, chlorure de sodium, etc) mais revêtent également du statut de DM (classe IIb ou III) de par leur usage, soit l'irrigation des plaies (36).

Toutefois, certains produits nécessitent d'être traités au cas par cas. Par exemple, la solution stérile de rinçage à l'héparine permet l'entretien des cathéters intraveineux. Malgré la présence d'héparine, cette solution est considérée telle un DM. A contrario, le produit Actilyse Cathflo<sup>®</sup> contient un principe actif anti-thrombotique (altéplase) utilisé pour le traitement thrombolytique des cathéters veineux centraux occlus, y

compris ceux utilisés en hémodialyse. Il possède une indication spécifique dans le Compendium suisse des médicaments et est soumis à une prescription médicale. Dans le même ordre d'idées, Clyssie<sup>®</sup>, une solution de lavement, est insérée dans le Compendium suisse des médicaments mais en tant que DM.

#### 4.2.1.7. Les pansements médicaux

Les pansements médicaux peuvent être sujets à controverse. En effet, les compresses de gaze imprégnées de médicaments telles que Lalugen Plus<sup>®</sup> ou des compresses de Bétadine<sup>®</sup> sont soumises au marquage de Swissmedic. L'action principale désirée en appliquant ces compresses sur le patient est d'exercer un effet pharmacologique dans le but de le guérir (37). A l'inverse, certains pansements médicaux ont pour objectif principal de comprimer et de protéger mécaniquement une plaie contre les agressions extérieures. Certains types de pansements peuvent cependant posséder des activités antiseptiques ou antimicrobiennes selon leur composition (argent, oxyde de zinc, alginate de calcium, PHMB, miel, etc). Etant donné que les moyens pharmacologiques dont ils font preuve demeurent accessoires à la fonction principale (qui est de protéger mécaniquement la plaie), ces articles sont par conséquent considérés comme DM et doivent faire mention d'un marquage CE sur leur emballage. Les pansements Mepilex<sup>®</sup> à l'argent, Varicex S<sup>®</sup>, Biatin Alginate<sup>®</sup>, Tegaderm 3M CHG<sup>®</sup> et Medihoney Alpinate<sup>®</sup> illustrent parfaitement ces propos.

#### 4.2.1.8. Les préparations CHUV

La pâte conductrice et les solutions d'acide acétique étaient correctement entrées dans le système, toutes dotées d'un code assortiment propre à leur statut de DM (code D). Elles ont donc pu être identifiées directement en tant que DM. Concernant les autres préparations du CHUV, une discussion a été menée avec plusieurs pharmaciens. Cela a permis notamment de rapatrier les cotons jaunes, le glutaraldéhyde, la méthylcellulose ainsi que le talc stérile parmi la liste des DM. En revanche, le CTAB et le bleu de toluidine ont été associés aux médicaments. 4 produits chimiques et réactifs (à but non diagnostic) ont également été mis en évidence : le fixateur de Michel, le dissolvant au sulfure, l'alcool N-octylique ainsi que l'acide chlorhydrique. Enfin, ce sont les préparations CHUV possédant des propriétés désinfectantes ou antiseptiques qui ont posé le plus de difficulté dans leur attribution à une catégorie. Le même problème ayant été observé pour d'autres produits désinfectants, une question subsidiaire a alors été rajoutée en amont du premier algorithme afin de retenir, puis de traiter ces produits dans un second algorithme.

#### 4.2.2. Traitement des produits désinfectants (2<sup>ème</sup> algorithme)

En Suisse, la mise sur le marché des produits désinfectants doit tenir compte des réglementations applicables aux médicaments, dispositifs médicaux et produits chimiques. Selon l'utilisation prévue par le fabricant, l'une ou plusieurs de ces réglementations s'applique(nt).

En première intention, il convient d'établir la distinction entre un désinfectant et un antiseptique, ce qui est mis en évidence dans le tableau ci-dessous (38, 39) :

**Tableau 8** : Distinction entre désinfectant et antiseptique

	<b>Désinfectant</b>	<b>Antiseptique</b>
<b>Définition</b>	Ne possède pas d'indication thérapeutique et ne répond pas à la définition d'un médicament : il s'agit d'un biocide ou d'un DM	Possède une indication thérapeutique et répond à la définition d'un médicament selon l'OMS : Il s'agit de toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies
<b>But</b>	Eliminer ou détruire tous les micro-organismes et virus	Eliminer ou détruire tous les micro-organismes et virus
<b>Type de support</b>	Support inerte (surface, instruments, peau intacte ou saine)	Support vivant (peau lésée ou malade, muqueuse)
<b>Concentration</b>	Forte concentration	Faible concentration
<b>Gestion par la pharmacie d'hôpital</b>	A discuter	Oui

Etant donné que leurs buts sont similaires, la distinction entre ces deux termes est bien souvent mal définie dans le langage courant. Légalement, la distinction est établie entre médicaments, accessoires de dispositifs médicaux et biocides. L'ensemble des définitions consultées pour la réalisation du deuxième algorithme sont énoncées dans l'annexe 3. (13, 40-44)

#### 4.2.2.1. *Délimitation produits cosmétiques - produits thérapeutiques*

Deux paramètres doivent toujours être pris en compte lors de l'examen d'un produit en vue de sa classification : le but d'utilisation du produit et sa composition.

L'usage principal pour lequel le produit est destiné est à déterminer à l'aide de tous les indices à disposition (observation globale). En effet, le but principal du produit mis en évidence par le fabricant ou le distributeur n'est pas l'unique déterminant pour la classification. Il faut également tenir compte de l'impression que les consommateurs ont de l'emploi auquel est destiné le produit. Plusieurs indices typiques peuvent alors être identifiés pour les produits cosmétiques tels que les mentions « protection de la peau », « nettoyer, parfumer, désodoriser », « relaxant », « bien-être ». Pour un produit thérapeutique, le but d'utilisation vise plutôt à éviter une maladie, désinfecter une peau malade, blessée ou encore la préparer à une intervention. (45)

L'analyse attentive de la composition du produit demeure également un indicateur important pour sa classification. Certaines substances entrent dans la composition des produits cosmétiques ou thérapeutiques, telles que certaines huiles essentielles ou encore la chlorhexidine. Sur la base de la composition, il faut examiner le dosage des substances contenues dans le produit afin de déterminer si celui-ci est destiné à des fins médicales et s'il exerce un effet thérapeutique. Dans l'affirmative, le produit est alors associé aux produits thérapeutiques, alors que dans le cas contraire, il demeure un produit cosmétique. (45)

Il faut également noter que selon les lignes directrices de la Commission Européenne sur la délimitation entre les produits cosmétiques et les médicaments, un produit répondant à la définition d'un cosmétique peut également être considéré comme un médicament et soumis à la réglementation correspondante. Dans ce cas, sa gestion se fait tel un médicament via une pharmacie, la classe demandant le plus d'attention particulière primant toujours. (45)

En règle générale, la décision se concentre surtout sur le but d'utilisation du produit frontière entre cosmétique et médicament. Pour cela, il faut tout d'abord examiner si le produit en question remplit les conditions requises pour être un médicament selon les fins médicales auxquelles il est destiné. Si tel est le cas, ce produit est présenté comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies ou pouvant être utilisé en vue soit de restaurer, de corriger ou de modifier des fonctions physiologiques. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, le produit est alors considéré comme produit cosmétique. (45)

#### *4.2.2.2. Délimitation produits cosmétiques - produits biocides*

Selon les recommandations de la Commission Européenne, il faut examiner au cas par cas si un produit est cosmétique ou biocide. La décision de classification de ce produit se base également sur deux paramètres : l'examen du but d'utilisation (incluant les attentes des consommateurs) et celui de la composition chimique.

De manière générale un produit dont l'usage principal déclaré est la prévention d'une maladie, ou la protection d'une contamination ou d'une infection par des microorganismes, des champignons ou des parasites, n'est pas considéré comme un cosmétique, mais comme un produit thérapeutique ou un biocide. La mention « désinfection des mains » est alors un bon indice pour orienter la classification du produit vers les biocides. (45)

Il demeure également important de relever que la présence de biocides dans un produit cosmétique (agents conservateurs etc) est admise en vue d'y empêcher le développement de microorganismes. Toutefois, la fonction principale de ce biocide doit rester limitée à la conservation du produit proprement dit et non à exercer un effet externe désinfectant la peau. Les produits biocides inclus dans les préparations cosmétiques sont alors soumis aux mêmes règles de mise sur le marché que ces dernières selon la LDAI. (45-47)

#### *4.2.2.3. Délimitation produits biocides – médicaments*

Les produits désinfectants à usage corporel figurent parmi les produits les plus difficiles à distinguer. Deux statuts différents peuvent leur être attribués, celui de biocide ou celui de médicament. Le statut qui s'applique dépend des attentes, de la destination et de la composition du produit. (46)

Les médicaments sont soumis en Suisse à la LPT et sont par conséquent présentés avec leurs indications thérapeutiques correspondantes pour un patient donné. A contrario, certains produits désinfectants ne peuvent en aucun cas être présentés avec de telles indications lorsque leur usage est destiné à une hygiène générale. Seules des propriétés générales désinfectantes peuvent leur être reconnues et ces produits tombent alors sous le statut de biocide. Il faut également souligner que deux produits contenant la même substance active peuvent relever de deux statuts différents selon leur usage. (46)

#### *4.2.2.4. Délimitation produits biocides – dispositifs médicaux*

Selon les revendications du fabricant, les produits désinfectants utilisés dans le secteur médical peuvent relever :

- soit du statut de DM selon directive européenne 93/42/CEE (9)

- soit du statut de biocide au titre du règlement 528/2012 (48)

La qualification des produits désinfectants s'effectue sur la base de la ou les destination(s) d'usage(s) du produit. En effet, un désinfectant peut être considéré comme un accessoire de DM uniquement s'il est spécifiquement destiné à la désinfection de DM nécessitant d'être désinfectés conformément à leur notice d'instruction avant utilisation. Cet accessoire de DM obtient alors également le statut de DM et est ainsi soumis aux mêmes réglementations que ces derniers. C'est le cas notamment des désinfectants pour endoscopes ou pour lentilles de contact. (16, 42)

Néanmoins, il existe des désinfectants revendiquant un usage général ou multiple. Etant utilisés pour la désinfection générale, ils sont alors considérés comme produits biocides. C'est le cas des produits désinfectants destinés à la désinfection de dispositifs médicaux dans le cadre de la prévention des risques de transmission d'agents infectieux liés à l'environnement. Or, la notice d'instruction de ces DM ne mentionne pas l'emploi d'un désinfectant comme condition nécessaire à son utilisation. Le désinfectant appliqué relève donc du statut de biocide, car il est appliqué au bon vouloir des utilisateurs. (36, 42, 46)

En définitive, les produits désinfectants de dispositifs médicaux destinés à la maîtrise des risques microbiologiques liés à l'environnement du patient (lits, tables d'opération, moniteurs, personnel, etc) sont donc des produits biocides. Dans le cas particulier où la destination d'usage d'un produit répond à la fois au statut de DM et de biocide, le produit doit alors être conforme aux deux recommandations. (42, 47)

#### 4.2.2.5. Synthèse et quelques exemples issus de la pratique

Afin d'optimiser l'algorithme permettant l'identification des DM, il a été nécessaire de distinguer les notions divergentes entre ces différentes définitions. Les indications propres à certains produits désinfectants ont pu être retrouvées via certains documents en libre accès sur les plateformes HUG et CHUV (49, 50).

Les médicaments servent à prévenir ou guérir des maladies (infections) par application sur la peau ou la muqueuse malade ou lésée d'un patient. Par conséquent, ils ne sont pas utilisés en vue de désinfecter le personnel soignant ou l'environnement du patient. Ils demeurent avant tout destinées au patient et relèvent des indications suivantes :

- L'application sur la peau lésée ou malade du patient
  - Désinfection des plaies (afin de prévenir toute infection) : par ex. eau oxygénée à 3%
  - Désinfection préopératoire de la peau (afin de limiter l'infection de la plaie ultérieure) : par ex. chlorhexidine
  - Lavage antiseptique du corps (afin de lutter contre une affection de la peau malade ou lésée) : par ex. Cetrichlore CHUV
- La prévention de la mycose plantaire (par ex. eau de Dalibur)

Certains désinfectants revêtent le statut de DM lorsqu'ils sont utilisés en tant qu'accessoires pour la désinfection des certains dispositifs médicaux (par ex. instruments dentaires rotatifs, endoscopes, masques d'anesthésie). Il faut toutefois que la notice d'instruction du DM mentionne la nécessité d'une désinfection par un tel accessoire avant son utilisation. Les produits Deconex<sup>®</sup> et Dismozon<sup>®</sup> Plus en

font partie. Il existe également des produits ne pouvant être attribués à une catégorie ou à l'autre. Les comprimés Dentinettes<sup>®</sup> par exemple, sont utilisés par les dentistes comme désinfectant destiné au rinçage de la bouche (médicament). Or, ce produit prétend également au statut de DM lorsqu'il est nécessaire à la désinfection de dentiers (DM géré par la CAIB).

Quant aux produits biocides, ils comprennent d'autres désinfectants qui ne relèvent pas d'une indication thérapeutique pour un patient. De tels produits sont destinés à :

- L'application sur la peau intacte et saine du personnel soignant
  - Désinfection hygiénique des mains (par ex. Aniosgel 85 NPC<sup>®</sup>)
  - Désinfection chirurgicale des mains (par ex. Aniosrub 85 NPC<sup>®</sup>)
- La désinfection de surfaces (par ex. 2-propanol 70%, Oxy'floor<sup>®</sup>)
- La désinfection générale de DM qui ne mentionnent pas spécifiquement dans leur notice d'instruction l'utilisation d'un produit désinfectant (par ex. Ethanol Bichsel<sup>®</sup>, Ethanol dénaturé au camphre Hänseler<sup>®</sup>)

A l'inverse des médicaments, l'usage des biocides est donc prévu pour désinfecter le personnel soignant ou l'environnement du patient.

Les cosmétiques ne sont pas destinés à des fins médicales. Il est toutefois possible qu'ils contiennent certains biocides dans leur formulation dans le cas où ces derniers permettent la conservation de la préparation et n'exercent pas une activité désinfectante sur la peau. Le produit Esprit de lavande<sup>®</sup> du fournisseur Bichsel a alors été attribué à cette catégorie, ce dernier ayant une teneur trop élevée en éthanol pour exercer une activité biocide.

#### 4.2.3. Etat des lieux général de la pharmacie du CHUV

A l'issue de l'application des deux algorithmes, les 82 cas limites ont pu être attribués à une catégorie correspondante. Cela a donc permis de classer l'entièreté des stocks de la pharmacie du CHUV, comme le montrent les tableaux 2 et 3. Parmi les 2'254 articles recensés, 2024 relevaient du statut de médicament (89.8%) alors que 186 DM ont été identifiés comme DM (8.3%). 20 cosmétiques (0.9%), 10 produits chimiques (0.4%), 8 biocides (0.4%), 2 excipients (0.1%) et 4 autres produits (0.2%) ont également été dénombrés entre les stocks de la pharmacie et ceux du robot. Les DM semblent donc occuper une place non négligeable au sein de la pharmacie du CHUV par rapport aux autres types de produits recensés.

#### 4.3. Etat des lieux du marché hospitalier des DM en Suisse romande

Parmi les 9 pharmacies d'hôpital contactées pour cette étude, les hôpitaux de Morges et Fribourg ne possédaient pas de liste propre aux dispositifs médicaux. En effet, leur gestion s'effectue de la même manière que les médicaments. La transmission d'une liste de DM et d'un budget correspondant n'a donc pas pu être effectuée par ces hôpitaux malgré la réponse de tous les participants interrogés. Quelques exemples de DM gérés par la pharmacie de ces établissements ont toutefois pu être relevés.

A l'EHC à Morges, peu de DM y sont encore gérés hormis les chambres d'inhalation et les lecteurs de glycémie. Les solutions de rinçage y sont considérées telles des médicaments. Quant à l'HFR et aux HUG, un tri y a été récemment réalisé dans leur assortiment et de nombreux DM ont été acheminés vers le magasin central sur la

base de critères pratiques et logistiques. Dans ces établissements, la grande majorité des DM est donc géré par le magasin central.

A la pharmacie de l'HFR, il reste les DM suivants :

- Les solutions de rinçage (incluant bouche et cathéters)
- Les concentrés pour l'hémodialyse
- Les gels comme KY, Instillagel, Endosgel, pour ultrasons,...
- Les stérilets
- Les pansements
- Les chambres à inhalation

Après visite des HUG, les DM suivants ont pu être identifiés à la pharmacie :

- Quelques solutions de rinçage (bains de bouche Bichsel)
- Les gels (Instillagel, Endosgel)
- Les stérilets
- Quelques pansements médicaux (Jelonet, Aquacel)
- Les chambres d'inhalation
- Les éponges hémostatiques ou matrices (Spongostan, Floseal)
- Les solutions de lavement (Clyssie)

Les hôpitaux de Sion (ICHV), Vevey (PHEL), Neuchâtel (HNe), Moutier (PIJ) et Yverdon (PHNVB) ont tous répondu favorablement à la demande d'une liste propre aux DM. Bien que la pharmacie d'hôpital de Sion ne trie pas réellement ses DM, il a toutefois été possible d'obtenir une liste non exhaustive sur la base des codes LIMA. Etant donné que l'extraction par de tels codes demeure insuffisante pour identifier tous les DM, le budget correspondant n'a donc pas pu être défini. Le budget annuel accordé par la PHEL aux DM demeure le plus faible en comparaison avec les autres hôpitaux (170'000 CHF). A Neuchâtel, la pharmacie gère les pansements médicaux, les solutions de rinçages ou de lavements ainsi que le matériel propre à l'unité de fabrication (verrerie non comprise) pour un budget total de 180'000 CHF. Quant au budget de la PIJ, il avoisine plutôt les 350'000 CHF incluant des pansements thérapeutiques modernes, des solutions de rinçage ainsi que des bandelettes pour mesurer la glycémie. La PHNVB semble donc être la plus grosse gestionnaire parmi les hôpitaux romands en matière de DM avec 390'000 CHF de budget annuel.

A l'échelle du CHUV, les DM ne faisaient également pas l'objet d'une liste distincte. Une telle liste ainsi qu'un budget ont pu être établis uniquement après intervention. De par son statut universitaire, le budget annuel du CHUV accordé aux DM (2.5 millions de CHF) dépasse largement celui des hôpitaux périphériques. Une comparaison sur cette base semble donc impossible. En revanche, l'étude du nombre d'articles gérés montre que la PHNVB demeure la plus diversifiée avec 298 articles (dispositifs pour stomies inclus) pour un budget moindre que celui du CHUV.

Pour ces cinq hôpitaux, une classification des DM a été effectuée sur la base des listes transmises afin d'obtenir une meilleure représentation de leur contenu sous forme de pourcentages. Dans le cas où la classification n'a pas pu être appuyée sur la base des différentes bases de données consultées (exhausmed, europarmat, ANSM, fiches fabricants), une attribution a tout de même été effectuée sur la base de manière empirique par le biais des textes législatifs. Les tableaux de données ainsi que les figures propres à chaque hôpital sont présentées dans les annexes 7 à 12. L'ensemble des données discutées se réfèrent au tableau 5 (cf 3.3).

#### 4.3.1. Situation à la pharmacie de l'ICHV

Par le biais d'une extraction via les codes LiMA, la pharmacie de l'ICHV a réuni près de 88 DM comprenant des pansements médicaux, des solutions de rinçage, des gels, des chambres d'inhalation, etc. Etant donné que ces articles ont été extraits via la liste des moyens accessoires, la liste parvenue ne comprend donc pas de médicaments. Il n'y a également aucune présence de DMDIV. Cette extraction n'étant pas exhaustive, l'obtention du budget correspondant n'aurait pas été indicatrice de la situation réelle de l'ICHV.

Une forte répartition entre les classes IIb (53%) et III (30%) peut être observée. En effet, les pansements médicaux couplés à de l'argent peuvent prétendre à une classe III selon la règle 13 de l'annexe IX de la directive 93/42/CEE (Silvercel<sup>®</sup>, Acticoat<sup>®</sup>, Actisorb Silver<sup>®</sup>, Aquacel AG Extra<sup>®</sup>, etc) (36, 51, 52). Ceux qui en sont démunis sont plutôt associés à une classe IIb (Mepilex<sup>®</sup>, etc) voire IIa pour les plus simples compresses (Jelonet<sup>®</sup>, Tabotamp<sup>®</sup>) (53). Ce sont néanmoins les gels lubrifiants qui illustrent au mieux la classe IIa, qui s'élève à 11%. Enfin, les DM de classe I sont moins nombreux (6%) car dans ce cas-ci, seules les chambres à inhalation sont représentées.

#### 4.3.2. Situation à la PHEL

La PHEL a fait parvenir une liste regroupant le matériel de pansements, les lecteurs de glycémie ainsi que tout autre DM géré par la pharmacie. En se penchant de plus près sur la liste transmise, il est possible de remarquer que seul un article prétend au statut de médicament sur les 49 articles proposés. Le budget annoncé sur 2014 (170'000 CHF) est donc représentatif des DM stockés à la pharmacie. Néanmoins, les solutions de rinçage ne sont pas prises en considération. Le budget annuel pour 2014 consacré aux DM semble par conséquent sous-estimé.

L'état des lieux de la PHEL montre que 37% des DM gérés revêtent de la classe IIb. La classe IIa est représentée à 21%, suivie de près par les DMDIV. Quant aux classes I et III, elles s'élèvent à 10% chacune. Les solutions de rinçage arborant en principe une classe de risque élevée (IIb à III), les proportions ne peuvent donc pas être pleinement représentative de la situation à la PHEL.

#### 4.3.3. Situation à la pharmacie de l'HNe

L'HNe a pu extraire de sa base de données trois listes de DM. Le matériel de pansements, les solutions de rinçage ainsi que le matériel associé aux cytostatiques reflètent les principaux DM gérés par sa pharmacie. En revanche, aucun lecteur de glycémie ne peut être identifié parmi la totalité des listes proposées. Après examen des différentes listes transmises par l'HNe, 4 médicaments peuvent également être reconnus sur les 78 articles listés, notamment les eaux stériles destinées à l'injection et non au rinçage des plaies. De même que le Practomil qu'il est possible de retrouver dans le compendium (54). De plus, le budget accordé pour les pansements et les solutions de rinçage a été étudié sur une durée de 14 mois (du 01.01.2014 au 24.02.2015). Pour toutes ces raisons, il semblerait que le budget associé aux DM ne soit pas clairement représentatif de la situation réelle de cette pharmacie d'hôpital.

La classe IIb est la plus représentée (35%), car elle s'associe le plus souvent aux pansements médicaux ou à certaines solutions de rinçage. Les DM des classes I et

III sont également fortement représentés à l'HNe avec 23% chacun. Seul 14% des DM gérés par cette pharmacie sont de classe IIa.

#### 4.3.4. Situation à la PIJ

Trois listes ont été transmises par la PIJ. L'une est propre au matériel de pansements, l'autre au matériel de rinçage alors que la dernière concerne les lecteurs de glycémie. Selon le tri effectué dans ces listes, 7 articles sur 49 peuvent être identifiés comme médicaments, ce qui abaisse le nombre effectif de DM à 42.

Le tableau 5 met en évidence que la majorité des DM (49%) appartient à la classe IIb, suivi des classe III (21%) et IIa (14%). Aucun DM ne semble s'apparenter à la classe I. Quant aux DMDIV, ils représentent seulement 2% des articles transmis. Or, le budget consacré aux lecteurs de glycémie Accu Check s'élève à environ 100'000 CHF en 2014, ce qui est supérieur à celui consacré au matériel de rinçage (80'000 CHF). La plus grande part du budget est donc consacrée au matériel de pansements (170'000 CHF), ce qui est en corrélation avec le grand nombre de DM de classe IIb (classe contenant certaines compresses sans principe actif) (53).

En définitive, 21% des DM sont de classe III et nécessitent une attention particulière (ouates hémostatiques, compresses imprégnées d'argent, certaines solutions de rinçage). Il est également recommandé de garder les lecteurs de glycémie en pharmacie par souci de traçabilité. Quant aux autres DM, une sélection pourrait être effectuée dans leur gestion ou non par la pharmacie d'hôpital.

#### 4.3.5. Situation à la PHNVB

La PHNVB gère encore de nombreux DM. La liste soumise à analyse contient 298 DM effectifs et aucun médicament. Ces articles comprennent notamment tout le matériel de pansements, les DM apparentés aux stomies ainsi que toutes les grosses consommations (aiguilles, seringues, etc), ce qui explique ce nombre si élevé. De plus, cette liste omet les solutions destinées à l'irrigation des plaies ou encore les DMDIV. Le budget de 390'000 semble donc être encore sous-estimé par rapport à la réalité.

Au vu de l'ampleur d'une telle liste, seuls les articles présents parmi les stocks des autres hôpitaux ont été classifiés. Néanmoins, il est possible de remarquer que les aiguilles, seringues et dispositifs pour stomies représentent une part non négligeable des stocks. Les classes s'y référant varient alors fortement (de I à III) en fonction du caractère invasif de tels dispositifs. Certains de ces articles ne nécessitent ni de suivi, ni de traçabilité particulière. Ils pourraient alors être redirigés vers un magasin central plus apte à accueillir des produits de grosses consommations.

#### 4.3.6. Situation à la pharmacie du CHUV

La pharmacie du CHUV a également géré de nombreux DM au fil des années. Comme le recense l'annexe 12, 186 DM ont pu être identifiés sur la base des deux premiers algorithmes proposés. Parmi eux, 33% relèvent de la classe IIb. Cela s'explique par la forte quantité de pansements médicaux et de solutions de rinçage gérés par la pharmacie. Quelques pompes élastomériques ont également pu être retrouvées parmi les stocks. La classe III est ensuite représentée à 24% avec les ouates hémostatiques, certaines solutions de rinçage et pansements médicaux. Etant donné que 48 DM contiennent un principe actif, les classes IIb et III sont donc

hautement représentées. Puis, 21% des stocks concernent les gels lubrifiants ainsi que les gels pour ultrasons alors que seulement 13% sont accordés aux DM de classe I. Parmi eux, les produits Cavilon 3M<sup>®</sup>, les flacons vides stériles et les solutions d'acide acétique propres à l'établissement peuvent être dénombrés. Enfin, 9% des articles ont été attribués à la famille des DMDIV. Cela englobe les tests de grossesse, tests urinaires, tests pour helicobacter pylori, tests colorectaux ainsi que les cultures Bactec. A noter que les lecteurs de glycémie sont commandés directement par les unités de soins en fonction de leurs besoins. Ils représentent alors 75'000 CHF annuels qui ne transitent pas par la pharmacie.

Le budget établi pour le CHUV s'élève à environ 2,5 millions de CHF. Toutefois, ce dernier semble encore sous-estimé par rapport à la situation réelle. Les consommations annuelles de 20 DM n'ont pas été prises en compte par le système informatique. De par son statut universitaire, le budget établi pour le CHUV n'est pas comparable aux autres hôpitaux périphériques.

#### 4.3.7. Les magasins centraux

Les différents magasins centraux interrogés avaient également pour mission de présenter un budget correspondant à leurs achats médicaux afin d'obtenir une idée représentative et complète sur le marché des DM en suisse romande. Or, cette tâche n'a pas été aisée car les magasins centraux gèrent de multiples produits en vrac dont les denrées alimentaires, etc. Dans la majorité des cas, l'extraction de la consommation annuelle en DM a donc échoué, excepté le magasin central de l'HIB qui a pu transmettre un budget annuel de 3,2 millions de CHF en se référant aux données fournisseurs (3M Suisse AG, B.Braun Medical AG, Baxter AG, etc). Le magasin central des HUG a également fourni une liste se référant à 1'219 articles pour un budget annuel d'environ 19.6 millions de CHF. Or, les articles stockés comprenaient des cosmétiques ainsi que des produits chimiques. Le budget en matière de DM n'était donc pas représentatif de la consommation annuelle.

#### 4.3.8. Synthèse de l'état des lieux

En définitive, la plupart des hôpitaux romands possèdent une liste propre aux dispositifs médicaux. Quand bien même, le concept de dispositif médical reste mal défini pour les principaux pharmaciens interrogés. L'application des algorithmes d'identification élaborés dans ce travail a permis de confirmer la présence de certains médicaments parmi les listes transmises, notamment les solutions destinées au rinçage des plaies. Les DMDIV semblent également sous-estimés. De plus, les graphiques à secteurs présentés dans les annexes 7 à 12 mettent en évidence une répartition des DM parmi une liste spécifique. Afin d'obtenir une meilleure idée du poids de la branche de la technologie médicale en milieu hospitalier, une analyse des DM par rapport à l'entièreté des stocks pourrait être effectuée. Enfin, les données obtenues par les magasins centraux demeurent insuffisantes. Pour toutes ces raisons, les budgets transmis ne sont par conséquent pas pleinement représentatifs de la situation réelle en suisse romande, ce qui rend difficile une caractérisation optimale du marché hospitalier.

Dans ce contexte, l'application des algorithmes d'identification élaborés au cours de ce travail pourrait palier à l'ambiguïté qui règne autour de cette thématique, en plus d'une grande opportunité pour la pharmacie du CHUV. Cependant, une gestion

appropriée des DM doit ensuite être mise en place au sein de toute pharmacie d'hôpital. A l'échelle du CHUV, un troisième algorithme a donc été proposé (cf 3.4).

#### 4.4. Création d'un algorithme de gestion des DM

Après identification de 186 DM au sein de la pharmacie du CHUV, une proposition de gestion de ces derniers a alors été effectuée. Cela a permis d'évaluer quels DM doivent être pris en charge par la pharmacie d'hôpital ainsi que ceux pouvant être redirigés vers le magasin central. Pour ce faire, une classification a tout d'abord été effectuée afin de permettre d'identifier les DM à risque pour le patient. Les directives européennes ainsi que le guide de classification MEDDEV ont constitué les principales bases légales de cette classification (9-25). A noter que pour les DMDIV, seule la famille a été attribuée, la classification et les données correspondantes étant actuellement en cours de révision.

##### 4.4.1. Définition des critères d'évaluation et de gestion des DM

La famille et la classe d'un DM constituent les deux premières informations primordiales pour donner une bonne indication sur la gestion de ce dernier. La confrontation avec les diverses bases de données à disposition a permis de retrouver certaines informations sur les différentes classes (26-28). Une liste transmise par le magasin central des HUG a également permis de mettre en évidence les articles nécessitant moins de suivi et pouvant être redirigés vers le magasin central du CHUV. De même que la liste remise par la CAIB concernant certains produits désinfectants couramment négociés par la centrale d'achats.

Dans une seconde partie, plusieurs critères ont été établis suite à de multiples entretiens (pharmaciens hospitaliers, CAIB, etc) afin de couvrir l'ensemble des DM entreposés en hôpital. Certains DM pourraient ainsi être rapatriés à la pharmacie centrale par ce biais étant donné que tous les DM entreraient dans l'algorithme, peu importe leur classification. Dans le cadre de ce travail, seuls les DM gérés par la pharmacie centrale du CHUV ont été étudiés, car l'établissement d'une liste propre aux DM a échoué pour le magasin central.

L'ordre de ces critères a ensuite été défini par ordre de priorité. Les premiers qu'il est possible de citer sont en lien avec le risque pour le patient (principe actif associé, suivi particulier, traçabilité, matériel disponible en cas d'urgences). Puis, d'autres critères économiques tels que la négociation, le coût et la consommation annuelle ont été pris en compte. Enfin, des critères plus logistiques ont été inclus par le biais d'une question finale faisant mention du caractère encombrant ou volumineux du DM soumis à analyse.

Le rôle du pharmacien hospitalier a finalement été discuté sur la base des critères énoncés dans le troisième algorithme.

##### 4.4.2. Notion de mono-clients

Les DM commandés par des mono-clients (blocs opératoires, soins intensifs, etc) telles que les prothèses (hanche, genou, etc) seraient retenus par le biais de ce critère. En effet, la majorité des DM en milieu hospitalier ne transitent pas par la pharmacie et sont commandés directement par les unités correspondantes. Dans ce cadre, la gestion de ces DM doit se faire de manière interne à chaque unité.

#### 4.4.3. L'unité de fabrication

En ce qui concerne la fabrication, unité intégrante du Service de la pharmacie, elle se doit de rapatrier certains de ses articles, notamment les tubulures sans PVC ou de type taxol. En effet, ces articles à grosse consommation occupent une place non négligeable dans l'unité de logistique. Il est par conséquent difficile de les gérer.

#### 4.4.4. DM couplés à un principe actif

Sur 186 DM dénombrés au sein de la pharmacie du CHUV, 48 DM contenant des principes actifs peuvent être relevés (cf annexe 13). Parmi eux :

- des solutions de rinçage (PHMB, héparine, citrate de sodium), de lavement (hydrogénophosphate de sodium), injectables (hyaluronate de sodium)
- des gels (alginate de calcium, lidocaïne, PHMB)
- des pansements médicaux (argent, oxyde de zinc, alginate de calcium, miel, PHMB, gluconate de chlorhexidine)
- des éponges hémostatiques (gélatine)
- des préparations propres à l'hôpital (acriflavine et cire d'abeille)
- des DM destinés à la contraception (cuivre)
- des anesthésiques (chlorhydrate de lidocaïne)

Le tableau présenté à l'annexe 14 englobe tous les principes actifs associés, leurs effets ainsi que les noms commerciaux correspondants.

De plus, la totalité des articles associés à un principe actif revêtent d'une classe IIb ou III, ces dernières se rapprochant le plus de la définition d'un médicament (36).

A titre d'exemple, il est également important de relever que les DM tels que des seringues pré-remplies avec un principe actif ont été attribués directement à la catégorie la plus haute (médicament). Ils ne font par conséquent pas l'objet de cet algorithme. De tels dispositifs ne demeurent que des supports indissociables du médicament dont ils permettent l'administration. Seule la seringue pré-remplie d'HPMC a échappé à cette règle, son contenu étant également un DM.

#### 4.4.5. Notion de suivi particulier

Un suivi particulier est nécessaire pour 46% des DM, soit près de la moitié des DM identifiés. En effet, certains d'entre eux nécessitent des conditions de stockage particulières (température, lumière, humidité) ainsi qu'un certain degré de propreté. Ainsi, toutes les solutions de :

- rinçage des plaies (chlorure de sodium, glycine, prontosan)
- rinçage des muqueuses (Physiodose<sup>®</sup>, Serophy<sup>®</sup>, Soins de bouches Bichsel<sup>®</sup>)
- lavement (Clyssie<sup>®</sup>)
- conservation d'organes (Perfadex<sup>®</sup>)
- accessoires aux DM (paraffine liquide)

doivent être gardées à la pharmacie, qu'elles contiennent un principe actif ou non. De même que tous les gels (anesthésiants, lubrifiants, pour ultrasons), la température et l'humidité pouvant modifier leurs propriétés physicochimiques.

Certains DM pourvus d'un principe actif peuvent donc faire l'objet d'interactions avec d'autres substances actives utilisées couramment en clinique. C'est le cas notamment des pansements médicaux à base d'argent (classe III). En effet, l'ion argent peut interagir avec la chlorhexidine contenue dans différents produits

désinfectants. Dans ce cas, l'efficacité de l'agent anti-infectieux est fortement compromise. A contrario, l'utilisation de produits iodés en association avec de l'argent augmente l'effet bactéricide de ce dernier, mais aussi sa cytotoxicité. (51, 52)

Il existe également certains produits pour lesquels un conseil pharmaceutique est avéré. Les chambres à inhalation demeurent des dispositifs dont l'utilisation reste complexe. Par conséquent, les conseils d'utilisation émis par le pharmacien peuvent être bénéfiques pour le patient malgré la basse classification de ces DM (classe I). Les DM destinés à un usage pédiatrique tels que l'onguent Hemoform<sup>®</sup> doivent également faire l'objet d'une prise en charge adaptée.

Dans le même ordre d'idées, certaines indications spécifiques ou contre-indications peuvent être accordées à certains DM même en absence de principe actif. Par exemple, l'utilisation du pansement hydrocolloïde Varihésive Extra-Mince<sup>®</sup> est fortement contre-indiquée en cas de plaies infectées, d'eczéma, ou de diabète. En revanche, certains DM peuvent être soumis à prescription médicale et relever d'une indication particulière, notamment quelques préparations spécifiques à la pharmacie d'hôpital. Ainsi, la pharmacie du CHUV gère des cotons jaunes destinés à être appliqués sur des brûlés ou pour éviter le rejet du greffon. De même, Clyssie<sup>®</sup> et Ostenil Plus<sup>®</sup> possèdent une indication particulière et font l'objet d'une référence dans le compendium suisse des médicaments (54).

Pour toutes ces raisons, il convient donc de garder l'ensemble de ces produits à la pharmacie du CHUV.

#### 4.4.6. Notion de traçabilité

Une traçabilité est exigée pour toute préparation propre à l'hôpital. A l'échelle du CHUV, les 10 DM ont pu être identifiés :

- le glutaraldéhyde stérile CHUV
- les préparations d'acide acétique (1% stérile, 1%, 3% et 5%)
- le méthylcellulose CHUV
- la pâte conductrice CHUV
- les cotons jaunes CHUV
- le talc stérile CHUV

Les implantables de plus de 30 jours sont considérés comme des DM critiques et très coûteux. Ils nécessitent également une certaine traçabilité et les patients qui en sont consommateurs doivent disposer d'une carte de porteur. Or, la plupart de ces DM sont directement commandés par les blocs opératoires et disposent d'une traçabilité propre aux unités correspondantes. A la pharmacie, il est possible de retrouver deux types de stérilets intra-utérins en cuivre Mona Lisa.

En fonction du risque pour le patient, certains DMDIV tels que les tests de grossesse, les lecteurs de glycémie ou les tests urinaires se doivent d'être traçables. En effet, un diagnostic erroné dû à une défaillance de ce genre de dispositifs peut mener à une mauvaise prise en charge du patient.

#### 4.4.7. Notion d'accessibilité

L'accessibilité demeure une condition sine qua non pour certains articles médicaux. Les kits dédiés aux colles de fibrine (Evicel<sup>®</sup>, Bioglue<sup>®</sup>), les éponges hémostatiques

(Hemopatch<sup>®</sup>, Genta fleece<sup>®</sup>, FloSeal<sup>®</sup>) et les poches Perfadex<sup>®</sup> se doivent d'être rapidement disponibles pour les services de chirurgies. De même que certains filtres, dont l'usage est indissociable des médicaments. Enfin, les sangsues et les solutions pour dialyse doivent être accessibles aux différents services week-end inclus.

#### 4.4.8. Notion de négociations

Dans le même ordre d'idées, les kits (Evicel<sup>®</sup>, Bioglue<sup>®</sup>) sont commandés, négociés et livrés avec les colles de fibrine dont ils permettent l'administration. Leur stockage s'effectue donc à proximité des médicaments. D'autres DM tels que les pompes distributrices (Lifo-Scrub<sup>®</sup> et Euro 3000<sup>®</sup>) sont négociées avec les médicaments qu'elles administrent mais ne devraient pas avoir leur place au sein d'une pharmacie d'hôpital. Ces deux articles ont alors été redirigés vers le magasin central.

#### 4.4.9. Notion de coûts

La notion de coûts demeure un critère indispensable à une approche via un algorithme. Les coûts des différents DM identifiés ont alors été soumis à analyse. Le prix à l'unité a notamment été calculé afin de permettre une comparaison et un seuil a été fixé à 150 CHF. Par ce biais, les kits d'administration de colles de fibrines, les ouates hémostatiques ainsi que les poches Perfadex<sup>®</sup> ont à nouveau pu être mis en évidence. Le prix unitaire de Deflux<sup>®</sup>, un gel pour injection sous les muqueuses de l'urètre ou de la vessie, avoisine même les 500 CHF. Ces articles, ayant également une forte consommation, ils représentent une part non négligeable du budget de la pharmacie. De plus, tous les DM cités répondaient déjà positivement à l'un des critères en amont de l'algorithme, ce qui appuie leur place à la pharmacie du CHUV.

#### 4.4.10. Critères logistiques

D'autres critères ont enfin été abordés avec une approche basée sur la logistique. Les DM n'ayant répondu favorablement à aucun des critères cités en amont de l'algorithme ont alors été soumis à deux questions subsidiaires. L'une de ces questions faisait mention des consommations annuelles, ce qui a permis l'évaluation des DM en termes de coût. La seconde prenait en compte le volume ainsi que le caractère encombrant du DM. Ainsi, 63 DM pourraient être redirigés vers le magasin central du CHUV.

#### 4.4.11. Le rôle du pharmacien hospitalier

Le rôle du pharmacien hospitalier demeure primordial dans l'identification ainsi que dans la gestion des DM. En effet, il dispose des connaissances nécessaires pour étudier la plus-value d'une prise en charge de certains dispositifs médicaux. Son intervention peut se faire tout au long de l'algorithme proposé, mais avec un accent principal sur le suivi et la traçabilité.

##### 4.4.11.1. Intervention au niveau du suivi pharmaceutique

Le suivi pharmaceutique des DM est actuellement insuffisant en pharmacie d'hôpital. Le pharmacien peut y apporter sa contribution. En effet, il connaît les propriétés physico-chimiques des articles qu'il gère. Il est donc le plus à même de juger si les conditions de stockage d'un produit sont adéquates par rapport à sa forme galénique. Le pharmacien clinicien possède les compétences nécessaires pour offrir au patient des conseils concernant l'utilisation de certains DM tels que des chambres d'inhalation ou d'autres DM destinés à un usage pédiatrique. Des études plus

approfondies concernant les interactions entre un DM et d'autres substances utilisées couramment en clinique pourraient également être menées.

A titre d'exemple, la vancomycine est connue pour créer des interactions avec l'héparine. Il est par conséquent légitime de se questionner si les implants (prothèses, stents, etc) recouverts de cet anticoagulant créeraient eux aussi des interactions physico-chimiques avec des antibiotiques conjointement administrés. Selon le matériau utilisé, la reconnaissance de l'implant par les cellules immunitaires du corps humain peut être plus ou moins rapide. Pour palier à ceci, les implants sont souvent recouverts d'héparine, une molécule transport idéale possédant une activité anticoagulante et limitant l'adhésion bactérienne. L'ajout d'héparine sur l'implant (le substrat) permet de mettre en évidence ses charges négatives. Une fois plongé dans une solution d'antibiotique cationique, l'implant peut alors créer un maximum d'interactions ioniques avec les molécules de l'antibiotique. Il est ensuite séché et prêt à être implanté avec un risque minime de véhiculer des germes dans le corps humain. En suivant ce raisonnement, la diffusion de longue durée de l'antibiotique cationique laisserait des sites de liaisons libres pour un autre antibiotique. Une administration conjointe de vancomycine pourrait alors créer des interactions physico-chimiques. En se penchant sur différentes situations cliniques problématiques, l'algorithme mis en place permettrait in fine de rapatrier certains DM dont la dangerosité est encore sous-estimée. Des stratégies thérapeutiques pourraient ensuite être mises en place par le pharmacien hospitalier. (55-57)

#### *4.4.11.2. Intervention au niveau de la traçabilité*

A l'heure actuelle, la matériovigilance mise en place est efficace. Les fournisseurs sont informés par le pharmacien des DM non conformes mis sur le marché. Ils peuvent ainsi réagir rapidement auprès des consommateurs. Cependant, il est ensuite difficile de retrouver certains articles défectueux, notamment dans les magasins centraux ainsi que dans les unités de soins approvisionnées. Le projet IDART mis sur pied récemment vise à améliorer la traçabilité par l'introduction de codes fournisseurs EAN. De ce fait, un article défectueux pourrait rapidement être retrouvé via le scan de son code barres. Aux HUG, le GS1 a pour but de garantir une certaine traçabilité ainsi qu'un bon flux des DM (7).

De plus, l'amélioration de la traçabilité au sein des magasins centraux permettrait de libérer certains DM des stocks des pharmacies d'hôpital. Les lecteurs de glycémie ainsi que d'autres bandelettes réactives pourraient alors être redirigés, ces articles étant sujets à une consommation très importante. La plupart des hôpitaux romands les conservent encore en pharmacie alors qu'au CHUV, les lecteurs de glycémie sont commandés directement par les unités qui en font la demande.

#### **4.5. Simulation de la mise en application des algorithmes**

L'extraction des différentes consommations annuelles a permis d'établir un budget relatif et d'évaluer les coûts des DM. La mise en place de l'algorithme propre à la gestion des DM permettrait à l'unité de fabrication de récupérer 2 types de tubulures pour un montant annuel de plus de 20'000 CHF. Le magasin central se verrait également attribuer 63 articles sans plus-value pour la pharmacie du CHUV. Ces derniers, dont le montant avoisine les 850'000 CHF annuels, pourraient alors être négociés et achetés via la centrale d'achats commune aux deux hôpitaux

universitaires afin d'obtenir des tarifs préférentiels. In fine, certains de ces DM pourraient alors être entreposés à la plateforme logistique de Bussigny dès 2018.

Quant à la pharmacie centrale, elle garderait sous clef 121 DM nécessitant un savoir-faire et un suivi particulier. Le budget annuel correspondant tomberait alors à 1,5 millions de CHF, soit 36.12% de moins que le budget actuel (2,5 millions de CHF). Sachant que le budget actuel consacré aux DM s'élève à 4.17% du budget global (médicaments inclus), la pharmacie du CHUV perdrait 1.4% de son chiffre d'affaire par année.

De plus, une place occupée par un article sans plus-value demeure une perte d'argent pour tout établissement hospitalier. En effet, les pharmacies d'hôpital ne sont pas extensibles et l'espace doit y être optimisé. A contrario, les magasins centraux peuvent être créés en périphérie, les produits qu'ils stockent n'étant pas l'objet d'un suivi pharmaceutique particulier. Un algorithme permettant d'améliorer la gestion des DM pourra donc représenter un certain bénéfice sur le long terme en permettant la prise en charge d'autres articles plus prioritaires.

## 5. Conclusion

L'utilisation des codes informatiques, des filtres de recherche et du référentiel du médicament ont posé les principales limites de l'identification des DM au sein de la pharmacie du CHUV. En effet, ce travail a démontré que les méthodes actuelles d'extraction demeurent insuffisantes pour identifier l'exhaustivité des DM.

L'élaboration d'un algorithme d'identification basé sur les définitions a donc été nécessaire afin de remédier à l'ambiguïté régnant autour de cette thématique. Les cas limites ont alors pu être traités sur la base des définitions et de la création d'un second algorithme propre aux produits désinfectants. Il a été conclu que le but d'utilisation et la composition chimique faisaient foi dans l'attribution d'un produit à une catégorie. L'expérience du pharmacien hospitalier pour l'identification d'un DM a également été relevée.

L'état des lieux global de la situation en suisse romande a montré que six hôpitaux sur neuf ont été en mesure de présenter une liste de DM ainsi qu'un budget correspondant. Parmi eux, l'ICHV n'a transmis que les DM extraits via leurs codes LiMA. Seule la PHNVB a été en mesure d'identifier clairement l'ensemble de ses DM, d'où le besoin de définir au mieux ce terme.

Un troisième algorithme a ensuite permis l'évaluation et la gestion des DM du CHUV par le biais de critères préalablement définis. Les compétences du pharmacien hospitalier ont alors pu être mises en valeur. De par son expérience, le ce dernier peut évaluer le suivi ou la traçabilité dont un DM nécessite. De plus, l'intégration de la classification des DM dans cet arbre décisionnel permettrait la gestion de l'ensemble des DM présents à l'hôpital. Ainsi, certains d'entre eux pourraient finalement être rapatriés si un suivi particulier était mis en place.

Enfin, la simulation de la mise en place des algorithmes élaborés au cours de ce travail a mis en évidence 121 DM nécessitant une prise en charge par la pharmacie du CHUV dont 48 contenaient un principe actif. Ainsi, 2 DM seraient retournés à

l'unité de fabrication, alors que 63 DM seraient pris en charge par le magasin central. Si cette proposition était acceptée, la CAIB récupérerait pour 850'000 CHF d'achats. Les prix pourraient ainsi être négociés via la centrale d'achats commune aux deux hôpitaux universitaires afin d'obtenir des tarifs attractifs. In fine, certains de ces DM pourraient alors être entreposés à la plateforme logistique de Bussigny dès 2018, ce qui libérerait de la place au CHUV et répondrait à la problématique rencontrée actuellement par le CHUV.

## 6. Perspectives

En Suisse, une infime quantité des DM circulant à l'hôpital est gérée par le pharmacien. A contrario, il existe des pharmaciens hospitaliers français spécialisés dans ce domaine. Ceux-ci gèrent alors l'ensemble des dispositifs médicaux. Les implantables de plus de 30 jours (par ex. implants, stents, prothèses, etc) font l'objet d'une attention particulière au vu de la traçabilité qu'ils nécessitent. Des critères économiques entrent également en jeu, favorisant ainsi la gestion des DM les plus coûteux. Afin de permettre une gestion optimale de tous ces articles, l'outil de codification CLADIMED a vu récemment le jour (58). Cet outil classe les DM consommables en fonction de leur destination anatomique, tout comme l'approche ATC pour les médicaments. Cette base de données recense tous les DM avec leur nomenclature internationale correspondante (codes GMDN) et garantit ainsi une traçabilité pour chaque produit (17, 25). L'ANSM ainsi que de nombreuses bases de données mettent à disposition les classes auxquelles les DM appartiennent.

Une approche comparable en Suisse n'est actuellement pas réalisable. Le pharmacien hospitalier a à sa charge d'autres attributions que la gestion des DM. Un poste spécifique à ce domaine devrait alors être créé. Toutefois, une amélioration du suivi pharmaceutique et de la traçabilité de ces dispositifs semble nécessaire au vu de l'insuffisance démontrée dans ce travail. Des études plus approfondies des interactions physico-chimiques entre DM et principes actifs doivent également être menées. De plus, une meilleure maîtrise des interactions pouvant survenir en clinique apporterait un large bénéfice sur le long terme, aussi bien pour le patient que pour les hôpitaux.

A l'heure actuelle, il demeure encore une grande méconnaissance des DM. Pour répondre à cette problématique, un emplacement dédié aux DM pourrait être défini dans toute pharmacie d'hôpital afin d'avoir une meilleure main mise sur ces derniers (suivi, traçabilité, flux). La création d'un référentiel spécifique aux DM pourrait également améliorer leur gestion, tout en désencombrant le référentiel des médicaments des DM qu'il inclut.

Dans le même ordre d'idées, une classification des DM est en cours d'élaboration via l'outil informatique HospIndex, accessible dans les pharmacies d'hôpital. En effet, les données des fournisseurs et fabricants de DM sont collectées progressivement par l'équipe d'e-médiateur depuis novembre 2014. Ces données incluront une information sur la conformité (établie par le fabricant sauf pour les DM de classe I) ainsi que la classe du DM (I, Is, Im, IIa,IIb, III, IvD). Ces récentes informations offrent donc de belles perspectives au domaine de la technologie médicale en milieu hospitalier. L'intégration de la classification dans un algorithme de prise en charge des DM semble donc répondre aux critères futurs.

## 7. Bibliographie

1. Fédération des Associations Suisses du commerce et de l'industrie de la technologie MEDicale (FASMED). La technologie médicale : Une branche clé pour la Suisse. Bâle: FASMED, 2010.
2. Beatus Hofrichter DPD. The Swiss Medical Technology Industry (SMTI) 2014 : The Dawn of a New Era. Berne: Conceplus, 2014.
3. Fédération des Associations Suisses du commerce et de l'industrie de la technologie MEDicale (FASMED). Rapport annuel. Berne: FASMED, 2012.
4. Heinz Rütter CN, Jutta Popp, Matthias Holzhey. Poids économique de la technologie médicale en Suisse. Berne: FASMED, 2010.
5. Office Fédéral de la Statistique (OFS). Prestateurs de services et personnels de santé - Hôpitaux - Indicateurs (Etablissements et lits) Berne: Office Fédéral de la Statistique (OFS); 2013 [consulté le 17.05.2015]. Available from: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/14/03/01/key/01.html>.
6. Ricardo Avvenenti, Directeur de la Centrale d'achats, et d'ingénierie biomédicale V-G. Gestion des médicaments et des DM à l'hôpital : qui fait quoi ? ; HUG, Genève, 2012. p. 23.
7. GS1. GS1 Healthcare Reference Book : 12 Implementation success stories. Brussels2015.
8. Bureau d'information et de communication. Communiqué de Presse du 5 février 2015 : Une plateforme logistique commune pour les deux hôpitaux universitaires vaudois (CHUV) et genevois (HUG). 2015.
9. Directive 93/42/CEE du Conseil du 14 juin 1993 relative aux dispositifs médicaux, (2007).
10. Directive 90/385/CEE du Conseil du 20 juin 1990 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux dispositifs médicaux implantables actifs, (2007).
11. Directive 98/79/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 1998 relative aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, (2009).
12. Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité du 21 juin 1999 (Etat le 1er avril 2014), RS 0.946.526.81 (1999).
13. Ordonnance sur la Liste des Dispositifs médicaux soumis à ordonnance médicale (OLDimom) du 22 juin 2006 (Etat le 12 septembre 2006), RS 812.213.6 (2006).
14. Ordonnance sur les Dispositifs médicaux (ODim) du 17 octobre 2001 (Etat le 1er juillet 2010), RS 812.213 (2010).
15. Loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux, Loi sur les Produits Thérapeutiques (LPTh) du 15 décembre 2000 (Etat le 1er janvier 2014), RS 812.21 (2014).
16. Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) de Midi-Pyrénées. Dispositifs médicaux : Concepts et réalités de terrain. Midi-Pyrénées: DRASS, 2006.
17. Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM). Bilan des règles applicables à la sécurité des dispositifs médicaux et propositions d'amélioration. Saint Denis: ANSM, 2012.
18. Classification of medical devices : Guidelines relating to the application of the council directive 93/42/EEC on medical devices, MEDDEV 2. 4/1 Rev. 9 (2010).

19. Swissmedic. Guide sur la réglementation des dispositifs médicaux en Suisse Berne: Swissmedic; 2015 [consulté le 10.02.2015]. Available from: <https://www.swissmedic.ch/medizinprodukte/00287/index.html?lang=fr>.
20. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositifs médicaux, 2012/0266 (COD) (2012).
21. Aurélien Bignon. Le projet de règlement européen sur les dispositifs médicaux : Analyse des principales évolutions. Biom Advice. 2013 p.5.
22. Haute Autorité de Santé (HAS). Parcours du dispositif médical : Guide pratique. Saint-Denis: HAS, 2013.
23. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, 2012/0267 (COD) (2012).
24. Laurence Bruel. L'harmonisation internationale des réglementations relatives aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro : intérêt des travaux du GHTF (Global Harmonization Task Force) et perspectives d'évolution de la réglementation: Grenoble; 2012.
25. Charlotte Benoit. Les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro : Nouvelle réglementation européenne: Lyon; 2014.
26. Europharmat. Base de données pour la classification des dispositifs médicaux, 2015 [consulté le 15.05.2015]. Available from: <http://www.euro-pharmat.com/>.
27. Exhaustmed. Base de données pour la classification des dispositifs médicaux 2015 [consulté le 15.05.2015]. Available from: <http://www.exhausmed.com/>.
28. Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM). Base de données pour la classification des dispositifs médicaux, 2015 [consulté le 15.05.2015]. Available from: <http://ansm.sante.fr/>.
29. Swissmedic. Pharmacopoea Helvetica. In: Swissmedic, editor. 11ème ed. Berne: Swissmedic; 2012. p. 117.
30. Code Santé Publique (CSP), Article L5211-1. Sect. Cinquième partie : Produits de santé, Livre II : Dispositifs médicaux, dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et autres produits et objets réglementés dans l'intérêt de la santé publique, Titre Ier : Dispositifs médicaux, Chapitre Ier : Régime juridique des dispositifs médicaux (2015).
31. Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM). Définition "dispositifs médicaux", Saint Denis: ANSM; 2015 [consulté le 16.04.2015]. Available from: <http://ansm.sante.fr/Produits-de-sante/Dispositifs-medicaux>.
32. Ghislain J-C. Dispositif médical et/ou médicament : Produits frontières, produits combinés. Institut de Formation des Industries de Santé (IFIS),2006. p. 21.
33. Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM). Définition "médicaments", Saint Denis: ANSM; 2015 [consulté le 16.04.2015]. Available from: <http://ansm.sante.fr/Produits-de-sante/Medicaments>.
34. Ministère des Affaires sociales de la Santé et des Droits des femmes (MASD). Définition d'un médicament Paris: MASD; 2013 [consulté le 16.04.2015]. Available from: <http://www.sante.gouv.fr/definition-d-un-medicament.html>.
35. Code Santé Publique (CSP), Article L5111-1. Sect. Cinquième partie : Produits de santé, Livre Ier : Produits pharmaceutiques, Titre Ier : Dispositions générales relatives aux médicaments, Chapitre Ier : Définitions (2015).
36. Vranca. Manual on borderline and classification in the community regulatory framework for medical devices (Version 1.16). 2014.
37. PD Dr. Med. Paolo Erba. Le traitement des plaies : Entre médicaments et dispositifs médicaux. CHUV, Lausanne, 2012. p. 32.

38. J. Fleurette JF, M.-E. Reverdy. Antiseptie et désinfection. parisiennes E, editor. Paris1995. 639 p.
39. Alain Dauphin CM. Les antiseptiques et les désinfectants. Edition A, editor1994. 233 p.
40. Prescriptions applicables en Suisse aux produits désinfectants [press release]. Berne: Swissmedic2011.
41. Ordonnance concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides, Ordonnance sur les Produits Biocides (OPBio) du 18 mai 2005 (Etat le 1er janvier 2014), RS 813.12 (2014).
42. Agence Nationale de Sécurité sur le Médicament et des produits de santé (ANSM). Statut des désinfectants utilisés dans le secteur médical (Frontière biocide TP2 / Dispositif médical) ANSM; 2014. p. 2.
43. Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels, Loi sur les Denrées Alimentaires (LDAI) du 9 octobre 1992 (Etat le 1er octobre 2013), RS 817.0 (2013).
44. Ordonnance sur les Denrées Alimentaires et les Objets Usuels (ODAIUOs) du 23 novembre 2005 (Etat le 15 juillet 2014), RS 817.02 (2014).
45. Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP). Critères de délimitation des produits cosmétiques par rapport aux produits thérapeutiques et aux produits biocides. OFSP; 2010. p. 20.
46. Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS). Lignes directrices relatives à la frontière Biocide-Cosmétique-Médicament à usage humain. Bruxelles: AFMPS; 2010. p. 4.
47. Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Les produits biocides : définitions et frontières réglementaires. Conférence "Biocides" MEDDTL-ANSES, 2012. p. 28.
48. Règlement (UE) n°528/2012 du parlement européen et du conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, Règlement (UE) n°528/2012 (2012).
49. Médecine Préventive Hospitalière. Antiseptiques et désinfectants. CHUV, Lausanne, 2013. p. 4.
50. Service Prévention et contrôle de l'infection (SPCI). Tableau des antiseptiques admis aux HUG pour les soins aux patients. HUG, Genève, 2013. p. 6.
51. Michèle Arbona-Victorion, Karine Jaggi, Nadia Donnat, Marie-Hélène Tarteaut. Quand et comment utiliser les argentiques? Forum escarre; HUG, Genève, 2009. p. 37.
52. Groupe de prévention et traitement des plaies. Compresses : Composition, propriétés, indications et contre-indications des différents types de pansements. Service de pharmacie du CHUV, 2014-2015. p. 7.
53. ConvaTec Inc. Dossier Technique Cicatrisation. 2013. p. 94.
54. Swissmedic. Compendium suisse des médicaments Berne: Swissmedic; 2012 [consulté le 02.06.2015]. Available from: [www.compendium.ch](http://www.compendium.ch).
55. Ragheb Anthony, Bates Brian, Fearnot Neal, Kozma Thomas, Voorhees III William. Coated implantable medical device,. 2000.
56. Clarence C. Lee. Coating medical devices with cationic antibiotics. 1990.
57. Bruce Farber. Method of reducing medical device related infections. 1994.
58. Maurice Ventura. CLADIMED : La classification française des dispositifs médicaux. Boulogne Bilancourt, 2011. p. 28.

## 8. Annexes

Annexe 1 : Le marché des dispositifs médicaux en Suisse .....	46
Annexe 2 : Les bases légales.....	56
Annexe 3 : Ensemble des définitions consultées.....	62
Annexe 4 : Limites de l'identification des DM au sein d'une pharmacie d'hôpital .....	66
Annexe 5 : Ensemble des DM et des cas limites traités pour la pharmacie .....	67
Annexe 6 : Ensemble des DM et des cas limites traités pour le robot .....	73
Annexe 7 : Ensemble des données collectées pour la pharmacie de l'ICHV.....	75
Annexe 8 : Ensemble des données collectées pour la PHEL.....	76
Annexe 9 : Ensemble des données collectées pour la pharmacie de l'HNe .....	77
Annexe 10 : Ensemble des données collectées pour la PIJ .....	78
Annexe 11 : Ensemble des données collectées pour la PHNVB .....	79
Annexe 12 : Ensemble des données collectées pour la pharmacie du CHUV.....	80
Annexe 13 : Liste des DM inclus et gérés selon les critères du 3 <sup>ème</sup> algorithme .....	82
Annexe 14 : DM associés à un principe actif .....	90
Annexe 15 : Poster de Svenja Landweer .....	91
Annexe 16 : Liste extraite de Refmed.....	92

## Annexe 1 : Le marché des dispositifs médicaux en Suisse

- Descriptif des acteurs de la branche de la technologie médicale

Suite à l'évolution démographique, aux différents progrès techniques et à l'élévation du niveau de vie, la demande en dispositifs médicaux subit une forte croissance au niveau international. En Suisse, la technologie médicale tient une place prépondérante et contribue à renforcer son économie de manière non négligeable (1). C'est ce qui a été mis en évidence par l'étude FASMED, réalisée par la société Rütter et Partner. Cette dernière a permis de chiffrer le poids économique de la technologie médicale en Suisse par l'obtention d'indicateurs économiques tels que le chiffre d'affaire, la valeur ajoutée brute, le nombre d'employés et d'entreprises ou encore les exportations. (4)

Cette étude effectue la distinction entre huit types d'entreprises au sein de la branche de la technologie médicale (MedTech) :

- Fabricant d'articles de technologie médicale : fabricants de dispositifs médicaux
- Techniciens orthopédistes : fabrication et vente de matériel et de moyens auxiliaires orthopédiques
- Laboratoires de prothèses dentaires (fabricants d'implants dentaires non inclus)
- Commerce de gros et distribution : commerce de gros, sociétés de distribution des grands groupes internationaux, importateurs
- Audioprothésistes : vente et ajustement de prothèses auditives
- Commerce de détail : petits fournisseurs de matériel orthopédique et de réadaptation (opticiens non inclus)
- Fournisseurs : fournisseurs de produits en amont et de machines
- Prestataires de services : conception technique, développement, logiciels, etc.

- Une Suisse pionnière dans ce domaine

Les Helvètes font également partie des pionniers de la technologie médicale. Plusieurs dispositifs médicaux portent encore leur nom. Par exemple, l'unité de mesure du diamètre des sondes urologiques se définit en charrière. Quant à la pince chirurgicale de Kocher, elle porte le nom de son créateur. Monsieur Sahli a également marqué son époque en mettant au point des appareils de mesure de la pression artérielle, de même pour Streit et l'invention de l'ophtalmomètre. Enfin, l'ostéosynthèse a connu un essor considérable grâce à la collaboration de Müller, Mathys, Straumann et Sulzer. L'association entre Straumann et Mathys a même donné naissance, après diverses fusions d'entreprises, à un groupe d'envergure internationale Synthes Inc.

La Suisse a ensuite pu innover et ainsi conquérir les marchés internationaux grâce à divers fabricants en matière de technologie médicale (1). Ci-dessous, un tableau récapitulatif des dix plus grands fabricants de DM en Suisse (2) :

**Tableau 1** : Les dix plus grands fabricants de dispositifs médicaux en Suisse (2012/2013)

N°	Entreprises	Domaines de fabrication en Suisse	Siège	Nombre d'employés en Suisse
1	J&J Medical	Orthopédie, neurochirurgie, cardiologie, chirurgie	USA	4'500
2	Roche Diagnostics	Appareils de diagnostic in vitro, pompes à insuline	Suisse	2'110
3	Sonova	Audioprothèses	Suisse	1'200
4	Biotronik	Maladies cardiovasculaires	Allemagne	1'068
5	Medtronic	Implants pour réguler le rythme cardiaque et traiter les maladies cardiovasculaires et neurologiques; traitement pour les désordres spinaux	USA	1'000
6	Zimmer	Orthopédie	USA	934
7	B Braun	Consommables pour hôpitaux	Allemagne	890
8	Dentsply	Produits dentaires	USA	880
9	Straumann	Implants dentaires	Suisse	725
10	Ypsomed	Systèmes d'injection	Suisse	710

Selon les chiffres de 2012-2013, quatre entreprises suisses se classent parmi les dix plus grands fabricants de dispositifs médicaux du pays (1, 2). Roche Diagnostics et Sonova se placent respectivement en deuxième et troisième position avec 2'110 et 1'200 employés. Quant à Straumann et Ypsomed, toutes deux emploient 725 et 710 collaborateurs et se voient par conséquent attribuer les neuvième et dixième places du classement. D'un point de vue international, ces quatre mêmes entreprises se voient propulsées parmi les 90 entreprises mondiales dont le chiffre d'affaires est le plus conséquent avec Roche à la sixième place (2).

Les entreprises suisses fabriquent donc une vaste gamme de produits, ce qui explique une forte diversité de la branche dans plusieurs disciplines médicales. Leurs points forts se situent dans le domaine des prothèses et des implants, mais la fabrication englobe également les consommables tels que les seringues, les pansements textiles, les appareils de diagnostic, les audioprothèses ou encore les stimulateurs cardiaques. A cela s'ajoute tout le matériel à usage médico-hospitalier, les équipements techniques du quotidien, de même que les outils d'aide technique aux personnes à mobilité réduite (chaises roulantes, etc). (1)

La technologie médicale couvre l'ensemble du processus, de la recherche à la fabrication, jusqu'à la distribution des produits. Le cœur de la branche est donc formé par les entreprises spécialisées dans la vente de gros et de détail de dispositifs médicaux. Parmi ces dernières, deux tiers représentent des laboratoires de prothèses dentaires. (1)

- Les principaux indicateurs économiques

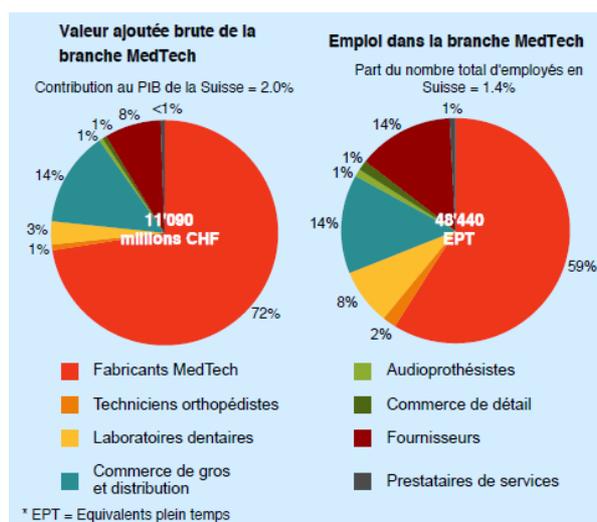
**Tableau 2 :** Nombre d'entreprises en fonction de leur type et de leur catégorie de taille en 2008

Type d'entreprises	Catégorie de taille d'entreprises [collaborateurs]					
	1-9 coll.	10-49 coll.	50-249 coll.	Au moins 250 coll.	Inconnu	Total
<b>Fabricants MedTech</b>	459	180	63	29	56	787
<b>Techniciens orthopédistes</b>	110	32	2	0	4	148
<b>Laboratoires dentaires</b>	1'203	38	0	0	20	1'261
<b>Commerce de gros et distribution</b>	662	133	31	8	59	893
<b>Audioprothésistes</b>	104	7	2	0	4	117
<b>Commerce de détail</b>	154	15	1	0	13	183
<b>Fournisseurs</b>	52	97	81	16	14	260
<b>Prestataires de service</b>	40	21	7	1	2	71
<b>Total</b>	<b>2'784</b>	<b>523</b>	<b>187</b>	<b>54</b>	<b>172</b>	<b>3'720</b>

Comme le montre les données de 2008 présentées dans le tableau 2, la majorité des entreprises suisses de technologie médicale est constituée de petites à moyennes entreprises (PME). Parmi elles, il est possible de citer les audioprothésistes, les laboratoires de prothèses dentaires ainsi que le commerce de détail. A contrario, les grandes entreprises telles que les fabricants MedTech, les fournisseurs et le commerce de gros / distribution sont moins nombreuses mais emploient globalement le plus de main d'oeuvre. En effet, une cinquantaine de grandes entreprises emploie plus de 250 collaborateurs. La répartition des entreprises par catégorie de taille varie donc fortement en fonction du type d'entreprise. (1, 4)

En terme de chiffre d'affaires par employé à plein temps, le commerce de gros et les fabricants MedTech surpassent largement les autres secteurs de la branche en 2008 avec respectivement 680'000 CHF et 480'000 CHF (4). En revanche, le chiffre d'affaires du commerce de gros / distribution ne peut pas être comparé à celui des fabricants MedTech car il comprend également la marge effectuée sur les marchandises achetées. Par conséquent, en se référant à la production brute d'employés à plein temps, la tendance est inversée. Ce sont donc les fabricants MedTech qui sont les plus productifs en matière de technologie médicale, même si leurs recettes annuelles demeurent moins élevées (1, 4). Cette forte productivité demeure largement supérieure à celle des autres branches suisses telle que l'industrie alimentaire par exemple (1). En définitive, les fabricants MedTech ont réalisé une croissance de leur chiffre d'affaire de 12% entre 2007 et 2008 et représentent donc le coeur de la branche (4). Leur chiffre d'affaires et le nombre de leur employés sont également plus élevés que chez les fournisseurs (2).

De ce fait, les fabricants de technologie médicale génèrent 72% de la valeur ajoutée brute de la branche, comme l'illustre la figure 1 ci-dessous.



**Figure 1** : Poids direct de la branche MedTech dans l'économie nationale en 2008  
(Source : Relevé et Calculs Rütter + Partner)

En 2008, la Suisse réalise un chiffre d'affaires de 22.9 milliards de francs. La technologie médicale lui a donc rapporté une valeur ajoutée brute de 11.1 milliards de francs et contribué de 2% à son PIB tous types d'entreprises confondues. Cette même année, la branche offre ainsi plus de 48'000 postes à temps plein, ce qui représente 1.4% des emplois en Suisse comme le présente le tableau 3 :

**Tableau 3** : Poids économique direct de la branche MedTech en fonction du type d'entreprises en 2008  
(Source : Relevé et Calculs Rütter + Partner)

Type d'entreprises	Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires [en millions de CHF]	Production brute [en millions de CHF]	Valeur ajoutée brute [en millions de CHF]	Nombre d'emplois [en EPT]
Fabricants MedTech	790	14'680	13'150	8'020	28'570
Techniciens orthopédistes	150	220	180	120	840
Laboratoires dentaires	1'260	500	460	340	3'900
Commerce de gros et distribution	890	5'450	2'190	1'530	6'970
Audioprothésistes	120	150	90	65	460
Commerce de détail	180	190	110	75	660
Fournisseurs	260	1'600	1'370	890	6'630
Prestataires de service	70	60	60	50	410
<b>Total pour la branche</b>	<b>3'720</b>	<b>22'850</b>	<b>17'610</b>	<b>11'090</b>	<b>48'440</b>
<i>Contribution au PIB de la Suisse [en %]</i>				2.0	
<i>Part du total des employés en Suisse [en %]</i>					1.4

Les indicateurs économiques présentés ci-dessus quantifient ainsi le poids économique direct de la branche de technologie médicale en Suisse. Or, il demeure essentiel de tenir compte des effets indirects que génère cette branche (au niveau des fournisseurs et via l'effet de revenu). L'ensemble des indicateurs économiques est ainsi représenté dans le tableau 4 :

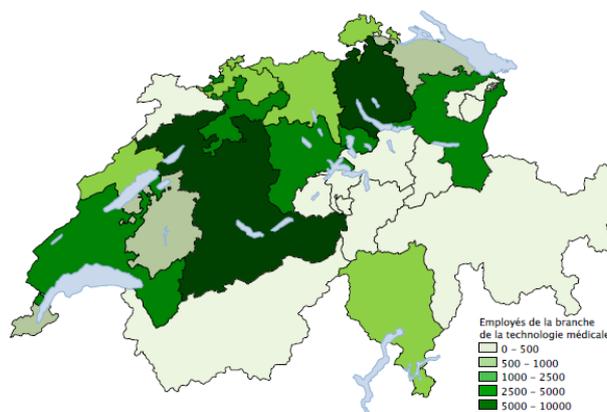
**Tableau 4** : Poids économique direct et indirect de la branche MedTech en 2008  
(Source : Relevé et Calculs Rütter + Partner)

	<b>Production brute</b> [en millions de CHF]	<b>Valeur ajoutée brute</b> [en millions de CHF]	<b>Nombre d'emplois</b> [en EPT]	<b>Part du total de la valeur ajoutée brute</b> [en %]
<b>Effets directs de la branche MedTech</b>	<b>17'610</b>	<b>11'090</b>	<b>48'440</b>	<b>59.2</b>
<b>Effets indirects</b>	<b>16'970</b>	<b>7'640</b>	<b>54'350</b>	<b>40.8</b>
Effet de consommation intermédiaire et d'investissement	7'910	2'830	19'210	15.1
Effet de revenu	9'060	4'810	35'140	25.7
<b>Effet total</b>	<b>34'580</b>	<b>18'730</b>	<b>102'790</b>	<b>100.0</b>

En tenant compte des effets indirects, la valeur ajoutée brute s'envole à 18.7 milliards de CHF, soit 3.5 % du PIB de la Suisse. 103'000 postes de travail à plein temps sont ainsi destinés à la technologie médicale ou y sont liés indirectement, soit 2.9% du total des emplois en Suisse (4).

Sur la base de ces chiffres, la robustesse de la branche de technologie médicale peut être appuyée. En effet, celle-ci tient une place prépondérante en Europe. En Suisse tout comme en Irlande, elle est contributive très largement à créer des emplois au sein de leur économie respective même en période de stagnation. La figure 2 suivante illustre ce propos en mettant en évidence la densité d'employés par canton.

Nombre d'employés de la branche MedTech par canton

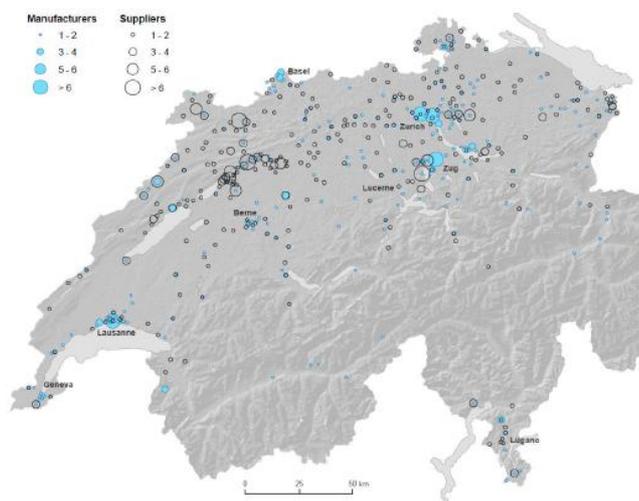


Source: relevé et calculs Rütter + Partner

**Figure 2** : Nombre d'employés de la branche MedTech par canton en 2008

En Suisse, cette branche est majoritairement représentée dans les cantons de Zürich et de Berne qui proposent respectivement 7'500 et 8'000 postes. Quant aux cantons de St-Gall, Zoug, Lucerne, Soleure et Vaud, ils comptent chacun entre 2'500 et 5'000 employés. Enfin, Argovie, Schaffhouse, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Neuchâtel et le Tessin dénombrent la plus faible concentration d'entreprises avec 1000 à 2500 employés par canton (4). Ces postes regroupent diverses professions telles que les techniciens orthopédistes, les prothésistes dentaires ou encore les audioprothésistes. Ainsi, les emplois en matière de technologies médicales représentent jusqu'à 2.9% du nombre total d'emplois en Suisse. En définitive, la branche de la technologie médicale apporte une contribution non négligeable à

l'économie suisse, de par ses effets sur la valeur ajoutée et sur les emplois qu'elle crée (1). Le réseau solide qu'elle a tissé au fil des années lui confère un environnement unique pour se développer encore en terme de technologie médicale (2). En terme de densité, plusieurs régions stratégiques peuvent être distinguées au niveau helvétique par le biais de la figure 3 suivante :



**Figure 3** : Densité des fabricants et fournisseurs de la branche MedTech en 2014

Plusieurs universités telles que l'ETHZ à Zürich, l'EPFL à Lausanne, Berne, Bâle ou encore Genève participent également au marché des dispositifs médicaux en Suisse car elles représentent un pôle de recherche innovant pour ce secteur. L'arc Genève-Lausanne-Berne reflète plutôt le patrimoine industriel autour de l'horlogerie. En effet, de nombreux fournisseurs d'industries de technologie médicale sont situés dans cette région et se sont donc spécialisés dans les micro-technologies ainsi que l'automatisation. Quant à la région suisse alémanique de Zurich-Bâle-Lucerne, elle se calque aussi bien sur le patrimoine de plusieurs industries (construction de machines, fabrication) que sur celui de l'industrie pharmaceutique. Cette dernière représente une base fructueuse pour de nombreux fabricants de dispositifs médicaux. Enfin, les entreprises frontalières permettent des partenariats facilités avec l'étranger. (2)

En résumé, le poids économique de la branche MedTech a ainsi pu être déterminé de manière directe au moyen d'indicateurs économiques centraux (chiffre d'affaires, valeur ajoutée brute, nombre d'employés en équivalents plein temps). Or, il demeure nécessaire de tenir compte des facteurs indirects contribuant à l'épanouissement économique de la branche MedTech (consommation intermédiaire, investissement, revenus / dépenses de consommation, impôts sur le revenu). En effet, ceux-ci contribuent indirectement à la production, à la valeur ajoutée brute ainsi qu'à la création d'emplois dans d'autres branches de l'économie nationale. Par ce biais, la valeur ajoutée brute demeure l'indicateur économique le plus important et le plus représentatif d'un point de vue macroéconomique étant donné qu'elle indique la plus-value réalisée par les entreprises. Elle contribue alors au PIB ainsi qu'à la valeur ajoutée brute d'autres branches de l'économie suisse. (4)

- Les exportations

L'excédent de produits qu'exporte la Suisse en matière de dispositifs médicaux la place parmi les grands leaders au niveau international. En effet, les exportations de dispositifs médicaux ont doublé depuis 2001 et représentent en 2008 environ 5% des exportations totales, pour un total de 9.56 milliards de CHF (1, 4).

En outre, les dispositifs médicaux suisses sont très demandés à l'étranger de par le caractère innovateur dont ils font preuve, de par leur qualité ou encore leur précision. Grâce à leur inventivité révolutionnaire et leur compétitivité, les entreprises suisses demeurent leader mondial en ce qui concerne les dispositifs suivants (1) :

- Implants et prothèses
- Appareils auditifs
- Appareils de mesure pour diagnostic
- Instruments de laboratoire
- Systèmes de chirurgie à invasion minimale.

De plus, la majorité des entreprises sont de taille petite à moyenne. Ceci explique donc la forte productivité du territoire helvétique dont le 90% des DM qui y sont fabriqués sont exportés (1). Les fabricants ont ainsi pu réaliser plus de 90% de leurs chiffres d'affaires en exportant leurs produits (4). Ces chiffres mettent donc en lumière la grande compétitivité ainsi que le rythme d'innovation particulièrement soutenu dont font preuve les Helvètes.

Enfin, les USA et l'Allemagne demeurent les principaux partenaires commerciaux avec la Suisse. La majorité des exportations est dirigée vers les USA, qui constituent le plus grand marché au niveau mondial suivi de l'Allemagne. En effet, près de 9% des exportations de la Suisse vers les USA sont des dispositifs médicaux et plus de 12% des importations à partir de ce même pays sont également des produits de l'ordre de la technologie médicale. Indépendamment de cela, les USA et l'Allemagne demeurent de grands partenaires commerciaux, tous deux ayant également une grande productivité en matière de DM. Leur collaboration avec la Suisse s'établit même à l'interne du pays. Parmi les dix plus grands fabricants suisses de technologie médicale, il est possible de citer les entreprises américaines J&J Medical, Medtronic, Zimmer et Dentsply. De même pour les entreprises allemandes Biotronik et B Braun. Cela met donc en évidence que les Etats-Unis et l'Allemagne demeurent des collaborateurs indispensables à la confédération helvétique étant donné que leurs entreprises y sont implantées. (2)

- Evolution du marché : Bilan de ces dernières années

Malgré la crise économique et financière de 2008 et le franc fort depuis 2012, la majorité des entreprises de la technologie médicale ont poursuivi leur croissance de manière significative (7 à 14%) à l'exception des laboratoires de prothèses dentaires (1, 4). Les fabricants MedTech ont quant à eux ont réalisé une croissance de leur chiffre d'affaires dépassant les 12% en 2008. Puis, une stagnation a pu être observée entre 2012 et 2013. Cela s'est reflété par une faible croissance du chiffre d'affaires (5.8% en 2012 et 6.1% en 2013). Le chiffre d'affaires a ensuite atteint les 14 milliards en 2013 (2.3% du PIB) alors qu'il plafonnait à 11.1 milliards pour 2008 (2% du PIB). Il s'agit donc de la plus grosse participation au PIB d'un pays sur le plan

international. Malgré tous ces challenges, les entreprises MedTech espèrent accroître leur chiffre d'affaires de plus de 9.7% d'ici à 2014 et 2015. Ces chiffres paraissent encourageants par comparaison avec la croissance économique globale mais cela reste toujours moins impressionnant qu'avant la crise économique de 2008. Etant donné que les chiffres continuent encore à croître, cela prouve donc la force de la branche de technologie médicale en Suisse. (1, 2, 4)

Du point de vue de l'emploi, le nombre d'employés à plein temps dans le secteur de la technologie médicale a subi une légère augmentation avec plus de 51'000 postes en 2011 et 52'000 en 2012-2013 (contre 48'000 en 2008). Cela représente toutefois un taux de croissance supérieur aux autres entreprises suisses. (1-4)

Quant au nombre de PME, il semble avoir diminué. 98.5% des entreprises dénombraient moins de 250 collaborateurs en 2008 contre 94% en 2012. Seul 6% compte plus de 250 employés à l'heure actuelle. Cependant, l'industrie suisse de technologie médicale possède plus d'entreprises de grande taille en comparaison avec l'industrie suisse globale. (1, 2, 4)

Concernant les exportations effectuées par les fabricants de MedTech, elles représentaient environ 5% des exportations totales du pays en 2008, ce qui rapportait déjà 9.56 milliards de CHF à la Confédération. Les chiffres de 2014 avoisinent les 5.2%, ce qui pèse alors plus de 10.5 milliards dans la balance helvétique. A noter que les fabricants MedTech participent à 24% des exportations de DM. Pour les fournisseurs, on estime leur participation au chiffre d'affaires à 2.3 milliards. Le chiffre d'affaires total s'élève donc à 12.8 milliards de CHF pour les exportations de DM. Les industries suisses de technologie médicale ont désormais le plus haut ratio d'exportations de DM (5.2%) par rapport aux exportations totales du pays, comparé aux autres pays européens alors qu'ils se classaient derrière l'Allemagne et l'Irlande en 2008. (1-4)

- Innovation, compétitivité et challenge

Avec le vieillissement de la population, l'élévation du niveau de vie et grâce au progrès médical, la demande en matière de dispositifs médicaux ne cesse de croître. Par conséquent, la stabilité qu'offre ce secteur a permis aux différentes entreprises de résister aux crises économiques successives grâce aux nombreux atouts que possède la Suisse.

La Suisse demeure leader en matière de technologie médicale. Per capita, il s'agit du pays qui dépense le plus en matière de santé, ce qui en fait un marché très attractif pour les DM. Ce marché fructueux participe alors très fortement à l'économie du pays (emplois, PIB, exportations) car plusieurs facteurs contribuent à son succès (2, 3) :

- Partage de la même culture, réflexion et appréhension des affaires (à l'intérieur du pays ou à l'étranger)
- Marché du travail flexible et agrément rapide de nouvelles méthodes de diagnostic et de thérapie
- Service de recherche et de développement propre mettant l'accent sur des solutions innovantes de haute technologie basée sur la recherche universitaire et la formation professionnelle

- Système de santé moderne soutenu par une main d'œuvre hautement qualifiée
- Densité élevée et forte proximité des acteurs de technologies médicales (entreprises MedTech, acheteurs, hôpitaux)
- Collaboration accrue, partenariats à long terme et dévouement pour la qualité
- Grand nombre de PME familiales constituant un réseau solide et permettant une perspective à long terme
- Stabilité économique, politique et financière durable
- Conditions fiscales attrayantes et attractives

Toutes ces conditions stimulent l'attrait de la Suisse en tant que pôle de recherche, de développement et de production. Cependant, malgré les nombreux atouts dont dispose la Suisse, cette dernière doit depuis quelques années faire face à de nombreux challenges :

- Règlementations et aspect administratif de plus en plus contraignants
- Hausse des coûts de la santé et pression sur les prix

Le renforcement actuel des règlementations concernant les technologies médicales tend à ralentir le processus de mise sur le marché des dispositifs médicaux alors que la pression sur les prix érode progressivement les marges des entreprises. L'enjeu actuel pour la Suisse consiste alors à trouver les ressources nécessaires pour rester aussi compétitive que possible en matière de technologie médicale tout en répondant aux exigences toujours plus strictes imposées par le domaine de la santé (1).

Depuis 2012, ces challenges exercent une pression de plus en plus forte et affectent 81-91% des entreprises suisses, dont la plupart sont des PME. Le plus gros risque pour elles est que leur envergure soit trop petite pour pouvoir aborder avec succès ces challenges. Quand bien même, ces dernières ont pu démontrer ces dernières années que malgré les crises successives, elles poursuivaient une croissance de leurs revenus annuels. Plusieurs plans stratégiques ont donc été adoptés par 76% des entreprises suisses afin d'aborder ces nouvelles contraintes. (2)

Selon les derniers chiffres, les fabricants investissent une part croissante de leur chiffre d'affaires dans la recherche et le développement, pour atteindre jusqu'à 17% en 2013. Les intérêts des entreprises MedTech se tournent également vers la protection des produits par l'apposition de brevets (plus de 1'200 par an) afin de mettre sur le marché des produits de qualité. Alors que le pourcentage mondial de brevets déposés dans la technologie médicale stagne vers 5%, celui de la Suisse est en constante progression et avoisine les 16%. Cela représente près de 10'000 brevets ont été déposés au total en l'espace de 11 ans selon l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle. En soutenant la recherche et le développement de nouveaux dispositifs médicaux, cela permet à la Suisse de rester un pôle innovant et attractif sur le plan international et ainsi de s'adapter aux besoins réels de marché. La Suisse maintient ainsi sa place de numéro un mondial dans le domaine des implants et des audioprothèses grâce à des conditions commerciales permettant une mise sur le marché rapide des dispositifs médicaux ainsi qu'un haut degré de spécialisation (trois fois plus haut que dans les autres pays). (1, 2, 4)

La concurrence mondiale devenant de plus en plus agressive, cela oblige les industriels à effectuer leurs achats de manière regroupée. Afin d'obtenir des prix plus attractifs, les entreprises de l'industrie suisse de technologie médicale privilégient aujourd'hui l'achat de leurs marchandises via des groupes d'acheteurs ou des

centrales d'achats plutôt que de faire appel aux fabricants ou aux fournisseurs (2, 3). Quant aux services qu'elles proposent, elles privilégient les offres plus complètes avec plus de prestations au même prix plutôt que d'accorder des remises qui entameraient davantage leurs marges (3).

Selon un rapport à l'enquête effectué en 2012, les entreprises suisses de technologie médicale ont également tendance à implanter leur fabrication de DM à l'étranger. Par rapport à l'enquête SMTI 2012, les investissements se sont dirigés vers des marchés établis (Allemagne, USA) et vers la Chine en 2014. Alors que l'Allemagne et les Etats-Unis sont des partenaires économiques importants, la Chine permet aux entreprises suisses d'épargner de grosses dépenses lors du processus de fabrication. En effet, les moyennes à grandes entreprises peuvent alors bénéficier de taux de change ainsi que de tarifs avantageux pour leur production. De même, elles peuvent également importer diverses pièces détachées à l'étranger tout en fabricant en Suisse pour les mêmes raisons économiques. Quant aux fournisseurs, ils restent plutôt localisés sur le territoire helvétique car il est plus difficile pour eux de se faire une marge à l'étranger. Un des problèmes majeurs est que la compétitivité de ces firmes à l'étranger est affaiblie par le franc fort et des taux de change défavorables. A contrario, l'implantation de grands groupes internationaux tels que Medtronic et Zimmer helvète contribue à la forte capacité d'innovation dont fait preuve la Suisse. (1, 2, 4)

D'ici à 2017, environ 55% des firmes planifient d'investir à l'étranger, cela qui est légèrement plus élevé qu'en 2012 (51%). Les industriels investissent aujourd'hui en priorité à l'étranger afin d'être plus proche de leurs clients. Toutefois, la plupart des entreprises estiment que la présence de la société mère sur le sol helvétique est requise afin de garantir une entrée à succès sur le marché international. Posséder dans un second temps une entreprise sur le territoire étranger peut aider. En règle générale, ce sont plutôt les entreprises de moyenne à grande envergure qui disposent des ressources nécessaires pour investir à l'étranger, alors que les plus petites doivent trouver d'autres stratégies. (2)

En définitive, la place de leader qu'occupe la Suisse sur la scène internationale en matière de dispositifs médicaux est le fruit d'un rude labeur entamé il y a déjà des années, mais elle dispose également de conditions économiques extrêmement favorables ainsi que des partenaires indispensables à sa réussite et qui lui permettent de traverser les différentes crises économiques actuelles. (3)

## Annexe 2 : Les bases légales

- Directives européennes
  - Textes législatifs en vigueur

Il existe trois grandes familles de dispositifs médicaux. Chacune d'entre elles est donc régie par une directive qui lui est propre. Le tableau 1 présente la directive correspondante à chaque famille de dispositif médical ainsi que les modifications dont elle a fait l'objet depuis son entrée en vigueur :

**Tableau 1** : Diverses familles de dispositifs médicaux et leurs directives correspondantes

<b>Famille</b>	<b>Directive européenne</b>	<b>Dernière modification</b>
<b>DM classiques</b>	Directive 93/42/CEE du Conseil (9)	Par le Parlement européen et le Conseil, le 21.09.2007 (Directive 2007/47/CE)
<b>DM implantables actifs</b>	Directive 90/385/CEE du Conseil (10)	Par le Parlement européen et le Conseil, le 21.09.2007 (Directive 2007/47/CE)
<b>DM de diagnostic in vitro</b>	Directive 98/79/CE du Parlement européen et du Conseil (11)	Par le Parlement européen et le Conseil, le 18.07.2009 (Règlement CE n°596/2009)

Deux catégories vont également faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la révision des directives : les tests dits « compagnons » (pour la détection certains biomarqueurs d'une pathologie) ainsi que les produits à finalité esthétique (comblement des rides, implants mammaires). (17)

- Application des directives européennes

De nombreux guides et documents d'interprétation des directives européennes sont en accès libre sur internet. Ce travail a été essentiellement réalisé sur la base des guides destinés au fabricant (MEDDEV 2.4/1), qui reprennent et expliquent les directives européennes dans le but de favoriser une approche et une interprétation communes (18).

Un manuel d'aide à la classification des cas limites (borderlines) a également été consulté (36).

- A l'échelle nationale

En raison des accords conclus entre la Confédération suisse et la Communauté européenne (CE), avec les pays de l'AELE et avec la Turquie, la Suisse a acquis la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité des dispositifs médicaux. (12)

Les directives européennes ayant été transposées au droit national suisse, les marques de conformité « CE » sont alors mutuellement reconnues entre les différents pays suivant ces directives.

La réglementation suisse s'articule autour de trois textes législatifs :

- la loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (LPTh, RS 812.21) (15)
- l'ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim, RS 812.213) (14)
- l'ordonnance sur la liste des dispositifs médicaux soumis à ordonnance médicale (OLDimom, RS. 812.213.6) (13)

Il arrive que certains DM soient soumis à plusieurs réglementations. Ils doivent alors satisfaire à d'autres exigences que celles de la LPTh et de l'ODim. Ainsi, ils peuvent être soumis à des procédures de notification ou d'autorisation supplémentaires. (19)

Le choix des procédures d'évaluation de la conformité et l'obligation d'annoncer dépendent du risque présenté par le type de dispositif concerné. Par conséquent, tout fabricant ou responsable de la mise sur le marché doit classer les dispositifs médicaux classiques et de diagnostic in vitro. (19)

- Classification des dispositifs médicaux
  - Les dispositifs médicaux classiques

Par référence à la directive européenne 93/42/CEE, un dispositif médical classique se calque sur la définition suivante : « tout instrument, appareil, équipement, matière, produit, à l'exception des produits d'origine humaine, ou autre article utilisé seul ou en association, y compris les accessoires et logiciels intervenant dans son fonctionnement, destiné à être utilisé chez l'homme à des fins médicales (atténuation d'une maladie, compensation d'une blessure ou d'un handicap, étude, remplacement ou modification de l'anatomie ou d'un processus physiologique, maîtrise de la conception) et dont l'action principale voulue n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques ni par métabolisme, mais dont la fonction peut-être assistée par de tels moyens ». (9, 16)

Cela inclut :

- Les accessoires du DM : tout article non dispositif mais destiné spécifiquement par son fabricant à être utilisé avec un DM pour permettre l'utilisation de ce dernier. Ex : un désinfectant nécessaire à l'utilisation d'un DM conformément à sa notice.
- Les DM destinés à l'administration d'un médicament sauf si l'utilisation du dispositif est indissociable de celle du médicament. Ex : seringue.

Cette vaste famille englobe les dispositifs médicaux suivants :

- Consommables de soins : seringue, cathéter, compresse, poche de sang, masque chirurgical, gants médicaux...
- Instrumentation : scalpel, pince, trocart, thermomètres...
- Implants passifs : prothèse de hanche, stents,...
- Équipements biomédicaux : respirateur, bistouri électrique, défibrillateurs externes, lit médicalisé, échographe...

La directive 93/42/CEE (annexe IX) et le guide de classification MEDDEV font mention actuellement de 18 règles de classification. L'annexe VII de la proposition de règlement au Parlement Européen et du conseil suggère l'introduction de trois règles

supplémentaires le 26.09.2012 qui prendraient en compte la nanotechnologie, les DM utilisés pour l'aphérèse ainsi que les DM destinés à être ingérés, inhalés ou administrés par voie rectale ou vaginale (20, 21).

**Tableau 2** : Tableau d'orientation pour la classification des DM en fonction des règles établies

Caractéristiques du dispositif médical	Règles applicables
Dispositifs médicaux non invasifs	1, 2, 3, 4
Dispositifs médicaux invasifs	5, 6, 7, 8
Dispositifs médicaux actifs	9, 10, 11, 12
Dispositifs médicaux soumis à des règles spéciales	13, 14, 15, 16, 17, 18, (19, 20, 21)

Les dispositifs médicaux appartenant à cette famille peuvent être répartis en quatre classes (I, IIa, IIb et III) selon leur caractère invasif, la durée d'exposition du patient, la localisation anatomique ainsi que la dangerosité propre à leur destination. La classification suivante peut être observée (17, 22):

- Classe I à faible risque, ne nécessitant pas de marquage CE mais pouvant être l'objet de données de vigilance conduisant à des mesures correctives (par ex. lits médicaux)
- Classe IIa à risque moyen, (notamment les DM en contact avec les plaies ou à but de diagnostic)
- Classe IIb à risque potentiel élevé (notamment les DM radiogènes et les implants passifs)
- Classe III au risque le plus élevé (par ex. les DM en interaction avec le système cardio-circulatoire central ou le système nerveux central)

A noter que les DM de classe III se rapprochent le plus d'un médicament car ils sont le plus souvent couplés à un principe actif jouant un rôle pharmacologique accessoire. Parfois, il est également fait mention de catégories Is (DM stériles) et Im (DM avec fonction de mesure). En revanche, ces derniers sont soumis au marquage CE après évaluation par un organisme notifié (22).

En Suisse, Swissmedic se réfère aux quatre classes énoncées par l'annexe IX de la directive 93/42/CEE et souligne l'importance de l'indication d'un produit. En effet, selon leur destination et les allégations du fabricant, des produits analogues peuvent se rapporter à des classes différentes. (19)

- Les dispositifs médicaux implantables actifs : DMIA

Selon la directive européenne 90/385/CEE, un dispositif médical est considéré comme actif s'il « dépend pour son fonctionnement d'une source d'énergie électrique ou de toute autre source d'énergie que celle générée directement par le corps humain ou la pesanteur ». Il faut également entendre par dispositif implantable, « ce qui est conçu pour être implanté en totalité ou en partie, par une intervention chirurgicale ou médicale, dans le corps humain ou, par une intervention médicale, dans un orifice naturel et qui est destiné à rester après l'intervention ». (10, 16)

Cela inclut :

- Les parties implantées non actives nécessaires au fonctionnement du DMIA (électrodes, adaptateurs...).

- Les accessoires non implantables, actifs ou non, destinés spécifiquement par son fabricant à être utilisé avec le DMIA pour permettre son utilisation.

A titre d'exemple, il est possible de citer les stimulateurs cardiaques ou encore les défibrillateurs implantables.

Etant donné leur invasivité et leur activité vis-à-vis du corps humain, ces deux caractéristiques leur confèrent un risque potentiel accru par comparaison avec d'autres dispositifs médicaux. Par ce fait, le fabricant doit ainsi mettre en œuvre des mesures importantes pour prouver la sécurité de son dispositif médical et ainsi répondre aux exigences de conformité. Par conséquent, les dispositifs médicaux implantables actifs appartiennent à la catégorie de risque la plus élevée (classe III). (16, 17)

- Les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro : DMDIV

Selon la directive européenne 98/79/CE, est considéré comme dispositif médical de diagnostic in vitro, « tout dispositif médical qui consiste en un réactif, un produit réactif, un matériau d'étalonnage, un matériau de contrôle, une trousse, un instrument, un appareil, un équipement ou un système, utilisé seul ou en combinaison, destiné par le fabricant à être utilisé in vitro dans l'examen d'échantillons provenant du corps humain, y compris les dons de sang et de tissus, uniquement ou principalement dans le but de fournir une information (état physiologique ou pathologique, anomalie congénitale, détermination de la sécurité et de la compatibilité avec des receveurs potentiels, contrôle des mesures thérapeutiques) ». (11, 16, 17)

Les récipients pour échantillons sont considérés comme des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro. « Qu'ils soient sous vide ou non, ces récipients sont spécifiquement destinés par leur fabricant à recevoir directement l'échantillon provenant du corps humain et à le conserver en vue d'un examen de diagnostic in vitro ». (11, 17, 24)

Quant aux produits destinés à des usages généraux en laboratoire, ils n'appartiennent pas à la famille des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro à moins que, de par leurs caractéristiques, ils soient spécifiquement destinés par leur fabricant à des examens de diagnostic in vitro. (11, 24)

Il est également nécessaire de mentionner l'utilisation d'accessoires pour ces DMDIV. Un accessoire est défini comme « tout article destiné spécifiquement par son fabricant à être utilisé avec le DMDIV pour permettre son utilisation conformément à sa destination » (16). Les dispositifs invasifs destinés à prélever des échantillons ainsi que les dispositifs placés en contact direct avec le corps humain dans le but d'obtenir un échantillon ne sont pas considérés comme des accessoires de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro au sens de la directive 93/42/CEE. (9, 11)

Enfin, les dispositifs d'autodiagnostic sont destinés par le fabricant à pouvoir être utilisés par des profanes dans un environnement domestique. (11, 17, 24)

Les DMDIV représentent donc une vaste catégorie et comprennent (25) :

- Réactifs de biologie médicale y compris les étalons et contrôles
- Automates d'analyses de biologie médicale, logiciels compris
- Dispositifs pour autodiagnostic
- Dispositifs d'anatomo-cytopathologie
- Récipients pour échantillons

Etant donné que ces dispositifs n'entrent pas en contact avec le corps du patient, ils ne constituent pas directement un risque pour la santé des utilisateurs. La dangerosité réside dans le résultat erroné que peut indiquer un tel dispositif et dans les conséquences cliniques qui peuvent en découler. Par exemple, un lecteur de glycémie défectueux va indiquer une glycémie trop haute alors que celle-ci était parfaitement normale. La conséquence clinique serait alors la piqûre d'insuline effectuée pour le traitement du diabète alors que le patient ne souffre pas de la pathologie. (16)

Dans ce cadre, il est important de distinguer les DMDIV à risques, c'est-à-dire ceux dont la fiabilité conditionne une bonne prise en charge du patient et dont les défaillances sont susceptibles de causer un risque grave pour la santé (16). L'annexe II de la directive européenne relève des DMDIV à risque pour le diagnostic (listes A et B) qui se distinguent d'autres DMDIV moins à risque. Ces derniers ne font alors pas l'objet d'une telle liste (11).

La liste A inclut tous les réactifs et produits réactifs, y compris les matériaux associés d'étalonnage et de contrôle utilisés :

- pour la détermination des groupes sanguins suivants : système ABO, rhésus (C, c, D, E, e) anti-kell.
- pour la détection, la confirmation et la quantification chez l'humain de marqueurs de l'infection HIV (HIV 1 et 2), HTLV I et II et hépatite B, C et D.

Quant à la liste B, elle regroupe tous les réactifs et produits réactifs, y compris les matériaux associés d'étalonnage et de contrôle utilisés :

- pour la détermination des groupes sanguins suivants : anti-Duffy et anti-Kidd
- pour la détermination d'anticorps irréguliers antiérythrocytaires
- pour la détection et la quantification dans des échantillons humains des infections congénitales suivantes : rubéole, toxoplasmose
- pour le diagnostic de la maladie héréditaire suivante : phénylcétonurie
- pour la détermination des infections humaines suivantes : cytomégalovirus, chlamydia
- pour la détermination des groupes tissulaires HLA suivants : DR, A et B
- pour la détermination du marqueur tumoral suivant : PSA

Tous les réactifs et produits réactifs, y compris les matériaux associés d'étalonnage et de contrôle, ainsi que le logiciel, spécifiquement destinés à l'évaluation du risque de trisomie 21 sont également concernés par ce niveau de liste.

Les dispositifs destinés aux autodiagnostic (tests de grossesse, etc), y compris les matériaux associés d'étalonnage et de contrôle tels que les dispositifs pour la mesure du glucose sanguin font, selon la directive en vigueur, l'objet de cette catégorie. Cependant, de nouvelles règles de classification devraient rassembler les DMDIV d'autodiagnostic dans une catégorie à part. De même que d'autres DMDIV

(hors liste A et B) ainsi que les DMDIV destinés à l'évaluation des performances. (24, 25)

Une proposition de modification de la directive 98/79/CE sur les DMDIV a été effectuée par le Parlement européen en 2012. Si cette proposition s'avérait être acceptée, quatre classes de DMDIV (classes A à D) seraient alors distinguées selon sept règles de classification en fonction de l'annexe VII correspondant. Cela apporterait une classification un peu plus élaborée en fonction du danger encouru par le diagnostic erroné pour un patient car à l'heure actuelle, il n'existe pas de règles précises de classification pour les DMDIV. (17, 23-25)

En Suisse, Swissmedic soulève la nécessité d'examiner deux points en vue de la classification des DMDIV (19) :

- l'appartenance à la liste A ou B de l'annexe II de la directive 98/79/CE
- la fonction d'autodiagnostic

### Annexe 3 : Ensemble des définitions consultées

- Quelques définitions sur les dispositifs médicaux
  - Définition selon les textes législatifs suisses

Selon l'article 4.1.b de la LPT, « les *dispositifs médicaux* sont définis comme les produits, y compris les instruments, les appareils, les diagnostics in vitro, les logiciels et autres objets ou substances destinés à un usage médical, ou présentés comme tels, dont l'action principale n'est pas obtenue par un médicament (15) ». Cette définition rejoint celle édictée par la Pharmacopée Helvétique (29).

Quant à l'article 1 de l'ODim (14), il reprend la définition énoncée par la LPT (15) sur les dispositifs médicaux, tout en y apportant quelques précisions. « Par dispositifs médicaux, on entend tous les instruments, appareils, équipements, logiciels, substances, accessoires et autres ustensiles médico-techniques, utilisés seuls ou en association, y compris les logiciels destinés à être utilisés spécifiquement à des fins diagnostique ou thérapeutique, et nécessaires au bon fonctionnement de ceux-ci :

- a. destinés à être appliqués à l'être humain;
- b. dont l'action principale voulue dans ou sur le corps humain n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques, immunologiques ou métaboliques, mais dont l'action peut être soutenue par ces moyens; et
- c. qui servent:
  1. à reconnaître, prévenir, surveiller, traiter ou atténuer des maladies,
  2. à reconnaître, surveiller, traiter ou atténuer des lésions ou des handicaps ou à compenser des handicaps,
  3. à analyser ou à modifier la structure anatomique, à remplacer des parties de la structure anatomique ou à analyser, modifier ou remplacer un processus physiologique,
  4. à réglementer la conception ou à poser des diagnostics liés à la conception. »

- Définition selon les textes législatifs français

Dans l'Art. L. 5211-1 du code de la santé publique, il est fait mention d'une définition des dispositifs médicaux : « On entend par dispositif médical tout instrument, appareil, équipement, matière, produit (à l'exception des produits d'origine humaine), ou autre article utilisé seul ou en association, y compris les accessoires et logiciels intervenant dans son fonctionnement, destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme à des fins médicales et dont l'action principale voulue n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques ni par métabolisme, mais dont la fonction peut être assistée par de tels moyens. » (30)

Quant à l'ANSM (31), elle propose une définition plus exhaustive, qui s'articule de la manière suivante : « Est considéré comme dispositif médical tout instrument, appareil, équipement, logiciel, matière ou autre article, utilisé seul ou en association, y compris le logiciel destiné par le fabricant à être utilisé spécifiquement à des fins diagnostique et/ou thérapeutique, et nécessaire au bon fonctionnement de celui-ci. Le dispositif médical est destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme à des fins de :

- diagnostic, prévention, contrôle, traitement ou d'atténuation d'une maladie,
- diagnostic, contrôle, traitement, d'atténuation ou de compensation d'une blessure ou d'un handicap,
- d'étude ou de remplacement ou modification de l'anatomie ou d'un processus physiologique,
- maîtrise de la conception,

et dont l'action principale voulue dans ou sur le corps humain n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques ni par métabolisme, mais dont la fonction peut être assistée par de tels moyens ». Cette définition fait donc référence à celle émise par la directive européenne 93/42/CEE sur les DM. (9)

Selon ces deux dernières définitions, un dispositif médical doit donc être destiné par le fabricant à des fins médicales et l'action principale désirée ne doit pas être obtenue par les moyens suivants :

- Moyens pharmacologiques

Dans le contexte des directives sur les DM (9) et les DMIA (10), il faut comprendre par « moyens pharmacologiques » comme l'interaction entre les molécules de la substance en cause (le ligand) avec un récepteur cellulaire (la cible). Elle se traduit alors par un effet thérapeutique.

- Moyens immunologiques

L'immunité correspond à la capacité innée ou acquise par le corps humain à lutter contre un agent pathogène étranger (l'antigène), grâce à la mise en place par les cellules immunitaires de défenses adaptées (la synthèse d'anticorps). Ce processus se caractérise in fine par une réaction immunologique spécifique.

- Moyens métaboliques

Se dit d'une action qui implique une altération, y compris l'interruption, le démarrage ou la modification de la vitesse, des processus chimiques normaux qui interviennent dans le fonctionnement normal de l'organisme. La métabolisation du produit lui-même n'implique pas qu'il exerce son action principale voulue par des moyens métaboliques. (32)

En définitive, une action pharmacologique, immunologique ou métabolique n'est pas l'action principale d'un dispositif médical mais peut lui être accessoire. (17)

- Quelques définitions sur les médicaments

- Définition selon les textes législatifs suisses

Selon la LPTh (15), se définit comme médicaments « les produits d'origine chimique ou biologique destinés à agir médicalement sur l'organisme humain ou animal, ou présentés comme tels, et servant notamment à diagnostiquer, à prévenir ou à traiter des maladies, des blessures et des handicaps. Le sang et les produits sanguins sont considérés comme des médicaments. »

- Définition selon les textes législatifs français

Selon l'ANSM (33), « un produit est qualifié de médicament s'il est présenté comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales, ou s'il peut être utilisé ou administré en vue d'établir un diagnostic médical. »

Quant au code de la santé publique français (article L.5111-1), il définit ainsi le médicament : « toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales, ainsi que toute substance ou composition pouvant être utilisée chez l'homme ou chez l'animal ou pouvant leur être administrée, en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier leurs fonctions physiologiques en exerçant une action pharmacologique, immunologique ou métabolique. » (34, 35)

A noter que cette dernière définition inclut les produits diététiques qui renferment dans leur composition des substances chimiques ou biologiques ne constituant pas elles-mêmes des aliments, mais dont la présence confère à ces produits, soit des propriétés spéciales recherchées en thérapeutique diététique, soit des propriétés de repas d'épreuve. (35)

- Quelques définitions sur les produits désinfectants
  - Les médicaments

Certains produits désinfectants répondent à la définition d'un médicament. Par conséquent, ils relèvent de la compétence de Swissmedic, l'Institut suisse des produits thérapeutiques et doivent être autorisés comme médicaments. Ces produits servent à prévenir ou guérir des maladies (infections) par application sur la peau ou la muqueuse d'un patient (y compris la désinfection d'une plaie) ou lorsqu'ils sont appliqués sur un patient avant une intervention chirurgicale (désinfection préopératoire de la peau / lavage antiseptique du corps). De ce fait, les désinfectants appartenant à la catégorie des médicaments sont appliqués sur un patient et non sur le personnel soignant ou l'environnement de ce dernier. Dans ce cadre, ils sont considérés comme des antiseptiques et sont enregistrés auprès de Swissmedic (40)

- Les dispositifs médicaux

D'autres produits désinfectants sont des accessoires de dispositifs médicaux. Selon le fabricant, ces accessoires servent à désinfecter les groupes de dispositifs médicaux spécifiques suivants :

- Instruments dentaires rotatifs
- Endoscopes
- Masques d'anesthésie

A noter qu'en tant qu'accessoires de dispositifs médicaux, les produits désinfectants sont eux-mêmes soumis à la réglementation des dispositifs médicaux. Par conséquent, ils se doivent de porter également la marque de conformité CE accompagnée du numéro d'identification de l'organe d'évaluation de la conformité. Ils sont ainsi et soumis à l'ODim au niveau suisse. Selon cette ordonnance, les

fabricants se doivent de faire appel à un organe d'évaluation de la conformité de leurs DM afin de permettre leur mise sur le marché. (40)

#### - Les produits biocides

Selon l'article 2, alinéa 1a, de l'ordonnance sur les produits biocides (OPBio), sont considérés comme produits biocides « les substances actives ou préparations contenant une ou plusieurs substances actives, qui sont présentées sous la forme dans laquelle elles sont livrées à l'utilisateur, qui sont destinées à détruire, à repousser ou à rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre de toute autre manière, par une action chimique ou biologique ; sont également réputés produits biocides, les objets qui contiennent ou qui libèrent de telles substances actives destinées à agir sur les organismes nuisibles en dehors desdits objets. » (13, 41)

Les produits biocides regroupent donc tous les autres désinfectants. Cela inclut également les produits utilisés dans les institutions de santé ou les laboratoires à des fins de :

- désinfection hygiénique ou chirurgicale des mains (sur peau saine et intacte)
- désinfection des surfaces

Les biocides servent donc à préserver le patient vis-à-vis de maladies de manière indirecte, par le biais de la désinfection de son environnement (matériel, opérateurs, lits médicaux). Ils sont régis par la loi sur les produits chimiques (LChim) au niveau suisse ainsi que par le règlement 528/2012 au niveau européen. Selon la LChim, ils doivent alors être enregistrés auprès de l'OFSP. De ce fait, leur mise sur le marché nécessite une évaluation des substances actives biocides présentes dans le produit, puis une demande d'autorisation de mise sur le marché selon l'art. 7 de l'ordonnance sur les produits biocides. Les demandes d'autorisation doivent alors être adressées à l'organe de notification des produits chimiques (OFSP). (40-42)

#### - Les produits cosmétiques

Selon l'article 5b de la loi sur les denrées alimentaires (LDAI), « les produits de soins corporels et cosmétiques sont des objets usuels et biens de consommation pour autant qu'ils ne soient pas présentés comme des produits thérapeutiques » (43). En se penchant alors sur la définition proposée dans l'article 35 alinéa 1 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs), les cosmétiques sont considérés comme des « substances ou préparations destinées à être mises en contact avec les diverses parties superficielles du corps humain (épiderme, systèmes pileux et capillaire, ongles, lèvres et organes génitaux externes) ou avec les dents et les muqueuses buccales en vue, exclusivement ou principalement, de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect, de les protéger, de les maintenir en bon état ou de corriger les odeurs corporelles ». La même ordonnance fixe également l'interdiction de toute mention attribuant aux cosmétiques (objets usuels) des propriétés curatives, lénitives ou préventives à l'article 31, alinéa 3. Par conséquent, les effets désinfectants ou anti-inflammatoires dont ces produits pourraient bénéficier ne peuvent pas leur être attribués (44).

#### Annexe 4 : Limites de l'identification des DM au sein d'une pharmacie d'hôpital

Les détails de l'identification des DM par le biais de codes informatiques sont présentés dans le tableau 1 :

Tableau 1 : Identification des DM par codes informatiques

Identification des DM par codes informatiques	Pharmacie	Robot	Total
Code "D"	40	4	44
Code n°8	4	3	7
Code n°10	5	9	14
Code n°11	0	0	0
<b>DM identifiés</b>	<b>49</b>	<b>16</b>	<b>65</b>
DM effectifs	151	35	186
<b>DM identifiés [en %]</b>	<b>32.5</b>	<b>45.7</b>	<b>34.9</b>

L'exhaustivité des filtres de recherches appliqués pour la recherche de DM font l'objet du tableau 2 :

Tableau 2 : Identification des DM par filtres de recherche

Filtres DM appliqués	Pharmacie	Robot	Total
Compresse	40	7	47
Irrigation	5	0	5
Kit	7	0	7
Implant	2	0	2
Bande	5	7	12
Pompe ou pump	8	0	8
Set	2	1	3
Tubulure	2	0	2
Pipette	1	0	1
Embout	1	0	1
Flacon	4	0	4
<b>DM identifiés</b>	<b>77</b>	<b>15</b>	<b>92</b>
DM effectifs	151	35	186
<b>DM identifiés [en %]</b>	<b>51.0</b>	<b>42.9</b>	<b>49.5</b>

Quant aux filtres de recherche servant à identifier les médicaments au sein des stocks, ils sont regroupés dans le tableau 3 :

Tableau 3 : Identification des médicaments par filtres de recherche

Filtres médicaments appliqués	Pharmacie	Robot	Total
Cpr	94	434	528
Caps	64	83	147
Drag	1	25	26
Perf	144	12	156
<b>Médicaments identifiés</b>	<b>303</b>	<b>554</b>	<b>857</b>
Médicaments effectifs	1035	989	2024
<b>Médicaments identifiés [en %]</b>	<b>29.3</b>	<b>56.0</b>	<b>42.3</b>

## Annexe 5 : Ensemble des DM et des cas limites traités pour la pharmacie

L'ensemble des DM et des cas limites traités (justifications incluses) sont présentés dans le tableau 1. A noter qu'une couleur différente a été attribuée pour chaque catégorie de produit :

**Tableau 1 : Ensemble des DM et des cas limites traités pour la pharmacie**

N° d'article / Pharmacode	Intitulé complet	Etat	Intitulé réduit	Dépôt	Emplacement	Catégorie	Justification
D000079	Mini porte carte autocollante transp	A	Mini porte carte aut	8PHAR	DIAG	Autres	Extra, pas un DM
D000050	Mini porte cartes autocollantes trans	A	Mini porte cartes	8PHAR	DIAG	Autres	Extra, pas un DM
9000123	Sirop Brun CHUV sir 1 flac 250 mL	A	Sirop Brun	8PHAR	MEDI	Autres	Correctif de goût, sous autres produits auxiliaires non thérapeutiques (dans Refmed)
9201350	Sirop d'Écorces d'Orange Hänseleer sir	A	Sirop d'Écorces d'Or	8PHAR	MEDI	Autres	Correctif de goût, sous autres produits auxiliaires non thérapeutiques (dans Refmed)
D000146	2-Propanol 70% (V/V) 5 litres	A	2-Propanol 70% (V/V)	8PHAR	OXYG	Biocides	Rien marqué, à enduire sur la peau ou pour préparation des compresses donc plutôt un DM car sous "D" et ANSM, biocide 70%
9202126	Aniosgel 85 NPC gel 1 flac 100 mL	A	Aniosgel 85 NPC	8PHAR	DESINF	Biocides	Désinfectant mais rien marqué, Désinfection hygiénique des mains du personnel soignant et des visiteurs au CHUV
9202127	Aniosrub 85 NPC sol 1 flac 100 mL	A	Aniosrub 85 NPC	8PHAR	DEBIT	Biocides	Désinfectant mais rien marqué, sous antiseptiques et désinfectants (dans Refmed), Désinfection hygiénique et chirurgicale des mains au CHUV
9202129	Aniosrub 85 NPC sol 1 flac 500 mL	A	Aniosrub 85 NPC	8PHAR	DEBIT	Biocides	Désinfectant mais rien marqué, sous antiseptiques et désinfectants (dans Refmed)
9202128	Aniosrub 85 NPC sol 1 flac-pompe 500	A	Aniosrub 85 NPC	8PHAR	DEBIT	Biocides	Désinfectant mais rien marqué, sous antiseptiques et désinfectants (dans Refmed)
9200711	Ethanol Bichsel sol 70 % 1 flac 350	A	Ethanol Bichsel	8PHAR	DEBIT	Biocides	Pas un médicament, pas un DM, désinfectant bactéricide/fongicide, sous solvants/diluants/irrig. (dans Refmed), désinfection du petit matériel de soin qui ne peut pas être trempé, désinfection des surfaces au CHUV
9201819	Ethanol Dénaturé au Camphre Hänseleer	A	Ethanol Dénaturé au	8PHAR	INFLAM	Biocides	Sous antiseptiques et désinfectants (dans Refmed), décoller les étiquettes
D000153	Oxyfloor 25 g 100 sachets de 25 g	A	Oxyfloor 25 g 100 s	8PHAR	DESINF	Biocides	Désinfectant des sols et des surfaces, sous "D" dans l'excel alors que biocide
1476816	Antidry lotion 1 flac 200 mL	A	Antidry	8PHAR	DEBIT	Cosmétiques	Pas un médicament, pas un DM
5796110	Baktolin Pure lotion 1 flac 500 mL	A	Baktolin Pure	8PHAR	DESINF	Cosmétiques	Rien marqué, savon liquide pour la toilette et pas de PA
2382885	Bépanthol lotion 1 flac 400 mL	A	Bépanthol	8PHAR	DEBIT	Cosmétiques	Pas un médicament, pas un DM
9202340	Crème Mains Mi-Grasse creme 5 tube(s)	A	Crème Mains Mi-Grass	8PHAR	MEDI	Cosmétiques	Crème mains mi-grasses pour les peaux fatiguées ou blessées
9202356	Crème Mains Non-Grasse creme 5 tube(s)	A	Crème Mains Non-Gras	8PHAR	MEDI	Cosmétiques	Crème mains non grasses
9201658	Esprit de Lavande Bichsel sol 1 flac	A	Esprit de Lavande	8PHAR	DEBIT	Cosmétiques	Pas un médicament, pas un DM, désinfectant bactéricide/fongicide, sous cosmétiques (dans Refmed)
2096808	Excipial Protect creme 1 disp 500 mL	A	Excipial Protect	8PHAR	MEDI	Cosmétiques	Crème de protection cutanée, protège de l'eau et des détergents
4665506	Huile d'Amande Raffinée PhEur Hänseleer	A	Huile d'Amande Raffi	8PHAR	MEDI	Cosmétiques	Application cutanée, sous produits non thérapeutiques dans Refmed
4670364	Huile d'Amande Raffinée PhEur Hänseleer	A	Huile d'Amande Raffi	8PHAR	MEDI	Cosmétiques	Application cutanée, sous produits non thérapeutiques dans Refmed
6180859	Lactacyd Derma Douce eml 1 flac 250	A	Lactacyd Derma Douce	8PHAR	DEBIT	Cosmétiques	Pas un médicament, pas un DM, gel douche
5611530	Mustela Massage huile 1 spray 110 mL	A	Mustela Massage	8PHAR	MEDI	Cosmétiques	Huile de massage pour bébés
0948874	Mustela Toilette lait 1 flac 200 mL	A	Mustela Toilette	8PHAR	MEDI	Cosmétiques	Lait de toilette pour bébés
D000012	Acide Acétique 1 sol 1000 ml 3 %	A	Acide Acétique	8PHAR	TECH	Dispositifs médicaux	Médicaments destinés à la voie auriculaire (dans Refmed), sous D dans l'excel, Recommandé pour le test à l'acide acétique au cours des coloscopies, badigeon du col utérin pour mettre en évidence les papilles de la muqueuse du canal cervical, pour la diagnostic
D000013	Acide Acétique 1 sol 1000 ml 5 %	A	Acide Acétique	8PHAR	TECH	Dispositifs médicaux	Médicaments destinés à la voie auriculaire (dans Refmed), sous D dans l'excel, Recommandé pour le test à l'acide acétique au cours des coloscopies, badigeon du col utérin pour mettre en évidence les papilles de la muqueuse du canal cervical, pour la diagnostic
D000003	Acide Acétique 1 sol 500 ml 1 %	A	Acide Acétique	8PHAR	TECH	Dispositifs médicaux	Médicaments destinés à la voie auriculaire (dans Refmed), sous D dans l'excel, endoscopie, rinçage de l'œsophage, antidote aux brûlures par les alcalis
D000049	Acide acétique stérile 1% 1 fiole 50m	A	Acide acétique	8PHAR	TECH	Dispositifs médicaux	Médicaments destinés à la voie auriculaire (dans Refmed), sous D dans l'excel, endoscopie, rinçage de l'œsophage, antidote aux brûlures par les alcalis
2235368	Actisorb Silver 220 compresse 10.5 x	A	Actisorb Silver 220	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement au charbon actif et argent
2235345	Actisorb Silver 220 compresse 19 x 1	A	Actisorb Silver 220	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement au charbon actif et argent
2235380	Actisorb Silver 220 compresse 9.5 x	A	Actisorb Silver 220	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement au charbon actif et argent

4790677	Adaptic Touch compresse 12.7 x 15 cm	A	Adaptic Touch	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement à l'interface en silicone non adhérent
4790708	Adaptic Touch compresse 5 x 7.6 cm 1	A	Adaptic Touch	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement à l'interface en silicone non adhérent
4790714	Adaptic Touch compresse 7.6 x 11 cm	A	Adaptic Touch	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement à l'interface en silicone non adhérent
D000047	Aminomix set transfert 1 set	A	Aminomix	8PHAR	OXYG	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, EO", set de transfert allant avec le médicament aminomix
4734472	Aquacel mèche 2 x 45 cm 5 mèche(s)	A	Aquacel	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	Mèches hydrofibres, soin des plaies profondes à sérosités moyennes à fortes (dans Refmed)
5058228	Aquacel Extra compresse 10 x 10 cm 1	A	Aquacel Extra	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement hydrofibre
5058211	Aquacel Extra compresse 5 x 5 cm 10	A	Aquacel Extra	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement hydrofibre
5387280	Aquacel Extra Ag compresse 10 x 10 c	A	Aquacel Extra Ag	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement hydrofibre
5387305	Aquacel Extra Ag compresse 20 x 30 c	A	Aquacel Extra Ag	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement hydrofibre
5387274	Aquacel Extra Ag compresse 5 x 5 cm	A	Aquacel Extra Ag	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement hydrofibre
D000090	Aquasonic 100 gel contact 1 gel 250ml	A	Aquasonic 100	8PHAR	DIAG	Dispositifs médicaux	Gel pour ultrasons, "CE"
5547016	Askina Calgitrol gel 5 tube(s) 15 g	A	Askina Calgitrol	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pâte
3987053	Askina Foam compresse 10 x 10 cm 10	A	Askina Foam	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R"
3987076	Askina Foam compresse 10 x 20 cm 10	A	Askina Foam	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R"
3987099	Askina Foam Cavity mèche 2.5 x 40 cm	A	Askina Foam Cavity	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R"
D000155	Bactec lytic/1 anaer 1 fl 40 ml	A	Bactec lytic/1 anaer	8PHAR	DIAG	Dispositifs médicaux	"CE", vials pour faire des cultures anaérobies et tester le sang
D000034	Bactec lytic/10 anaer 50 fl 40ml	A	Bactec lytic/10 anaer	8PHAR	OXYG	Dispositifs médicaux	"CE, IVD", vials pour faire des cultures et tester le sang
D000156	Bactec Peds Plus / F Culture Vials 1	A	Bactec Peds Plus / F	8PHAR	DIAG	Dispositifs médicaux	"CE", vials pour faire des cultures et tester le sang
D000074	Bactec Peds Plus / F Culture Vials 50	A	Bactec Peds Plus	8PHAR	TECH	Dispositifs médicaux	"CE", vials pour faire des cultures et tester le sang
D000157	Bactec plus aerob 1 fl 30 ml	A	Bactec plus aerob 1	8PHAR	DIAG	Dispositifs médicaux	"CE", vials pour faire des cultures aérobies et tester le sang
D000035	Bactec plus aerob 50 fl 30 ml	A	Bactec plus aerob 50	8PHAR	OXYG	Dispositifs médicaux	"CE, IVD", vials pour faire des cultures et tester le sang
1025338	Bactigras compresse 10 x 10 cm 10 co	A	Bactigras	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement à l'actétate de chlorhexidine
MaxiCode	BD AutoShield Duo	A	BD AutoShield Duo	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, R", aiguille de sécurité avec double système d'auto-verrouillage pour stylo injecteur
5394676	Biatain Alginate compresse 10 x 10 c	A	Biatain Alginate	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement à l'alginate pour plaies fibreuses
5681536	Biatain Alginate compresse 5 x 5 cm	A	Biatain Alginate	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement à l'alginate pour plaies fibreuses
5394699	Biatain Alginate mèche 3 x 44 cm 5 m	A	Biatain Alginate	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R"
9200079	Biogaze compresse 9 x 12 cm 10 comp.	A	Biogaze	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE" non stérile, compresses imprégnées de vaseline et de graisse de laine pour brûlures sup. peu étendues
9201043	Bioglue colle 5 kit 10 mL	A	Bioglue	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", 5 seringues surgical adhesive
D000136	Cassette de 100 ml. 12 pièces réf 21-	A	Cassette de 100 ml.	8PHAR	520	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO", récipient
1937192	Cavilon 3M Protect Peau spr 1 spray	A	Cavilon 3M Protect P	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE", on déduit stérile R car même indication que applicateur, film protecteur cutané non irritant, inflammable
1937186	Cavilon 3M Protect Peau Applicateur m	A	Cavilon 3M Protect P	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", film protecteur cutané non irritant, inflammable
9202406	Ci-Ca Dialysate K2 sol 2 poche(s) 50	A	Ci-Ca Dialysate K2	8PHAR	OXYG	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, température"
9202259	Ci-Ca Dialysate K2 Plus sol 2 poche(s)	A	Ci-Ca Dialysate K2 P	8PHAR	OXYG	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, température"
2590520	Clyssie clystère 10 clyst 120 mL	A	Clyssie	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE", unidose de lavement de 120mL, prête à l'emploi, classé sous REFMED sous laxatifs mais remarque DM
1313333	Colo-Rectal Test bande 15 bande(s)	A	Colo-Rectal Test	8PHAR	TECH	Dispositifs médicaux	"CE", DM IVD, détection du sang occulte dans les selles
9100024	Cotons Jaunes CHUV coton 20 x 6 cm 1	A	Cotons Jaunes	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	Contient de l'acriflavine à l'effet antiseptique/astringent pour les brûlés + cire d'abeille jaune, action principale : faire que le greffon ne soit pas rejeté, DM
9100023	Cotons Jaunes CHUV coton 6 x 6 cm 1 c	A	Cotons Jaunes	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	Contient de l'acriflavine à l'effet antiseptique/astringent pour les brûlés + cire d'abeille jaune, action principale : faire que le greffon ne soit pas rejeté, DM
D000038	Deconex31 anti-mousse 1 sol 1 l	A	Deconex31 anti-mous	8PHAR	TECH	Dispositifs médicaux	pas de CE, antimousse pour les machines à laver des labos donc DM
D000123	Deconex 53 instruments 1 sol 1 l	A	Deconex 53 instruments	8PHAR	TECH	Dispositifs médicaux	"CE", pour la désinfection d'INSTRUMENTS du coup CE
D000102	Deconex 53 instruments 1 sol 5 l	A	Deconex 53 instrumen	8PHAR	OXYG	Dispositifs médicaux	Désinfectant pour DM
9200466	Deflux sol inj 1 amp 1 mL	A	Deflux	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, température", gel pour injection sous muqueuse dans l'urètre ou la vessie
D000148	Dismozon® Plus 100 sachets 16 g	A	Dismozon® Plus 100 s	8PHAR	DESINF	Dispositifs médicaux	Dans les désinfectants mais "CE"

D000022	EASYPUMP ( LT270-132 ) 5.5j 1pce	A	EASYPUMP 5.5j	8PHAR	520	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO", système de pompe à perfusion élastomérique jetable
D000151	EASYPUMP 1j ( LT125-24 ) 10 pces	A	EASYPUMP 1j ( LT125-	8PHAR	520	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO", système de pompe à perfusion élastomérique jetable
D000023	EASYPUMP 7 j ( LT270-270 ) 1pce	A	EASYPUMP 7 j	8PHAR	520	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO", système de pompe à perfusion élastomérique jetable
D000158	EASYPUMP II ( LT270-54 ) 10 pces	A	EASYPUMP II ( LT270-	8PHAR	520	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO", système de pompe à perfusion élastomérique jetable
D000152	EASYPUMP II 1j ( LT125-25-S ) 10 pces	A	EASYPUMP II 1j ( LT1	8PHAR	520	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO", système de pompe à perfusion élastomérique jetable
9200783	Eau Stérile Irrigation Bichsel sol 6	A	Eau Stérile Irrigati	8PHAR	OXYG	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, température", solution d'irrigation stérile
9200776	Eau Stérile Uro-Tainer Braun sol 4 fl	A	Eau Stérile Uro-Tain	8PHAR	OXYG	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, température" par extension, destiné au rinçage (dans Refmed)
9201254	Encre pour Dessins Bonney Blue sol 0.	A	Encre pour Dessins B	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	Violet de gentiane et Vert brillant, encre pour dessin pré-opératoire, produit auxiliaire non théra (dans Refmed)
3896557	Endosgel Lubrifiant gel 25 ser 20 mL	A	Endosgel	8PHAR	TECH	Dispositifs médicaux	"CE", lubrifiant stérile
9200001	Epigard compresse 12 x30 cm 10 comp	A	Epigard	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE, stérile", membrane cutanée synthétique pour le recouvrement temporaire des plaies
5140131	Evicel colle 1 mL 2 kit 1 mL	A	Evicel	8PHAR	CONGEL	Dispositifs médicaux	"CE, stérile R", nécessaire pour application avec colle Evicel mais Evicel est un médicament Cat.B séparé
5140154	Evicel colle 2 mL 2 kit 2 mL	A	Evicel	8PHAR	CONGEL	Dispositifs médicaux	"CE, stérile R", nécessaire pour application avec colle Evicel mais Evicel est un médicament Cat.B séparé
5140148	Evicel colle 5 mL 2 kit 5 mL	A	Evicel	8PHAR	CONGEL	Dispositifs médicaux	"CE, stérile R", nécessaire pour application avec colle Evicel mais Evicel est un médicament Cat.B séparé
D000004	Flacon Vide Sterile 1 fio 10 ml	A	Flacon Vide Sterile	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	
D000007	Flacon Vide Sterile 1 fio 100 ml	A	Flacon Vide Sterile	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	
D000005	Flacon Vide Sterile 1 fio 20 ml	A	Flacon Vide Sterile	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	
D000006	Flacon Vide Sterile 1 fio 50 ml	A	Flacon Vide Sterile	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	
6039457	FloSeal Kit gel 1 kit 5 mL	A	FloSeal Kit	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE, stérile R", matrice hémostatique
D000143	Gel pour ultrasons "Ecoultrage" Flac	A	Gel pour ultrasons	8PHAR	DIAG	Dispositifs médicaux	Gel pour ultrasons, "CE", DM classique car accessoire de DM permettant la conduction
9200431	Gentafleece éponge 8 x 12 cm 5 épong	A	Gentafleece	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, EO", compresse de collagène avec protection par un antibio (gentamicine)
9202143	Glutaraldéhyde Stérile CHUV sol 0.600	A	Glutaraldéhyde Stéri	8PHAR	CONGEL	Dispositifs médicaux	Pas de PA, DM pour la fixation et le tannage de tissus lors d'opération de remplacement de valve cardiaque pour éviter qu'ils se déchirent en pédiatrie
9201016	Glycine Irrigation Baxter sol 1.5 % 4	A	Glycine Irrigation	8PHAR	OXYG	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, température"
1929324	Gravi HCG Test de Grossesse - 10 test	A	Gravi HCG	8PHAR	TECH	Dispositifs médicaux	"CE"
9202314	Hemopatch patch 4.5 x 9 cm 1 patch(s)	A	Hemopatch	8PHAR	FRIG	Dispositifs médicaux	Association aux antihémorragiques, patch hémostatique de cicatrisation résorbable à base de collagène, "CE" selon JC
9200304	Héparine Rinçage Sintetica sol 100 UI	A	Héparine Rinçage	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile, conserver T < 25°C, abri de la lumière", solution stérile pour l'entretien des cathéters IV
D000142	HOMEPUMP 270 ml, 5 ml/hr 6 pces	A	HOMEPUMP 270 ml, 5 m	8PHAR	520	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO"
D000149	Huile de paraffine TRACOE 25 ml	A	Huile de paraffine T	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE", utilisé pour améliorer le glissement de la canule interne des canules trachéales
2148095	Instillagel gel 25 ser 10 mL	A	Instillagel	8PHAR	DIAG	Dispositifs médicaux	"CE", contient un anesth. local, le chlorhydrate de lidocaïne et un antiseptique, le gluconate de chlorhexidine, prévient les infections en cas de stomies
2148072	Instillagel gel 25 ser 5 mL	A	Instillagel	8PHAR	DIAG	Dispositifs médicaux	"CE", contient un anesth. local, le chlorhydrate de lidocaïne et un antiseptique, le gluconate de chlorhexidine, prévient les infections en cas de stomies
9200662	Jelonet bande 2m x 15 cm 1 bande(s)	A	Jelonet	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement gras imprégné de paraffine, pour les brûlures, pour les sites donneurs/receveurs de greffes
2727249	Jelonet bande 2m x 15 cm 12 bande(s)	A	Jelonet	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement gras imprégné de paraffine, pour les brûlures, pour les sites donneurs/receveurs de greffes
0054929	Jelonet bande 7 m x 10 cm 1 bande(s)	A	Jelonet	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement gras imprégné de paraffine, pour les brûlures, pour les sites donneurs/receveurs de greffes
D000078	Konakion pipette orale 0.2 ml 100 pce	A	Konakion pipette ora	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE"
2990277	K-Y Stérile gel 48 tube(s) 5 g	A	K-Y Stérile	8PHAR	TECH	Dispositifs médicaux	"CE", gel lubrifiant stérile
4990198	Medihoney Apinate Dressing compresse	A	Medihoney Apinate Dr	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement au miel antibactérien
4990212	Medihoney Apinate Rope mèche 2 x 30	A	Medihoney Apinate Ro	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement au miel antibactérien

3466041	Mepilex compresse 10 x 12 cm 5 comp.	A	Mepilex	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO", pansement hydrocellulaire siliconé
3516750	Mepilex Ag compresse 10 x 10 cm 5 co	A	Mepilex Ag	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile EO", pansement hydrocellulaire siliconé antibactérien
3516767	Mepilex Ag compresse 10 x 20 cm 5 co	A	Mepilex Ag	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile EO", pansement hydrocellulaire siliconé antibactérien
2341490	Mepilex Border compresse 10 x 10 cm	A	Mepilex Border	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile EO", pansement hydrocellulaire auto-adhésif siliconé
2341538	Mepilex Border compresse 15 x 20 cm	A	Mepilex Border	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile EO", pansement hydrocellulaire auto-adhésif siliconé
2341484	Mepilex Border compresse 7.5 x 7.5 c	A	Mepilex Border	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile EO", pansement hydrocellulaire auto-adhésif siliconé
3034436	Mepilex Border Lite compresse 4 x 5	A	Mepilex Border Lite	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile EO", pansement hydrocellulaire auto-adhésif siliconé
3034459	Mepilex Border Lite compresse 7.5 x	A	Mepilex Border Lite	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile EO", pansement hydrocellulaire auto-adhésif siliconé
2754720	Mepilex Lite compresse 10 x 10 cm 5	A	Mepilex Lite	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO"
5548122	Mepilex Lite compresse 20 x 50 cm 4	A	Mepilex Lite	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO"
2619301	Mepilex Transfer compresse 15 x 20 c	A	Mepilex Transfer	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO", pansement siliconé de transfert des exsudats
5539778	Mepilex Transfer compresse 20 x 50 c	A	Mepilex Transfer	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO", pansement siliconé de transfert des exsudats
9000492	Méthylcellulose Stérile CHUV sol 0.50	A	Méthylcellulose Stér	8PHAR	DIAG	Dispositifs médicaux	Solution utilisée lors d'examen radiodiagnostique, sous autres prod. auxil. non théra (dans Refmed), sert pour la prévention et diagnostic de maladies en nettoyant l'estomac en vue d'un diagnostic donc moyen auxiliaire
MaxiCode	Mini-Spike BBraun	A	Mini-Spike BBraun	8PHAR	520	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, R", perforateurs d'aspiration ou d'injection pour flacons multidoses, à donner avec chaque flacon de ribomustine donc commandé avec?
4025882	Mona Lisa Cu 300 impl 1 implant	A	Mona Lisa Cu 300	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile EO"
4295328	Mona Lisa Cu T 380A-QL impl 1 implan	A	Mona Lisa Cu T 380A-	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile EO"
D000075	Nicorette inhalateur 1 embout buccal	A	Nicorette inhalateur	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	embout mais pas retrouvé l'emballage complet donc pas de "CE" sur emballage individuel
1700691	Nu-Gel gel 10 tube(s) 15 g	A	Nu-Gel	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile, température", hydrogel avec alginate
1700716	Nu-Gel gel 6 tube(s) 25 g	A	Nu-Gel	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile, température", hydrogel avec alginate
2138151	Opsite Pansement spr 240 mL	A	Opsite	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE extrêmement inflammable", pansement par nébulisation perméable à la vapeur
MaxiCode	P ALL medical 25mm syringe filter Versapor	A	P ALL medical	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, R"
9201879	Paraffine Liquide Stérile Bichsel sol	A	Paraffine Liquide St	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	Sous solvants et diluants, solutions d'irrigation incluses (dans Refmed), lubrifiant pour les fils de soie en chirurgie cardiaque, donc plutôt DM
D000120	Pate Conductrice CHUV 1 pate 250 gr.	A	Pate Conductrice	8PHAR	TECH	Dispositifs médicaux	Rien de marqué, pas de PA mais excipients, à appliquer sur le cuir chevelu pour coller les électrodes
9201257	Perfadex sol 1 kit inj 2800 mL	A	Perfadex	8PHAR	FRIG	Dispositifs médicaux	Solution colloïdale extracell., pour la réfrig./perf./stock. de greffons pulmonaires en attente de transplantation, ANSM
9201191	Perfadex sol 2 poche(s) 2800 mL	A	Perfadex	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	Solution colloïdale extracell., pour la réfrig./perf./stock. de greffons pulmonaires en attente de transplantation, ANSM
9202387	Physiodose sol 0.900 % 32 unidose(s)	A	Physiodose	8PHAR	OXYG	Dispositifs médicaux	Préparations nasales (dans Refmed), destiné à la voie nasale ou ophtalmique, rinçage du nez donc DM
D000141	Pompe à doser 2 ml + anti-reflux Lifo Scrub	A	Pompe à doser 2 ml a	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	Pas accès à la boîte mais "CE" et dans l'excel sous D
D000027	Pompe distributeur euro 3000	A	Pompe distributeur e	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	Pas vu mais dans l'excel sous D, distributeur de savon liquide
5990622	Poudre pour Stomie Welland pdr 1 flac 25g	A	Poudre pour Stomie	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE", à appliquer autour des stomies pour apaiser ou lubrifier
D000131	Promedical kit anti buée pr objectif	A	Promedical kit anti	8PHAR	TECH	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, R", kit antibuée pour les caméras d'examen endoscopiques etc
5204931	Prontosan sol 0.100 % 1 flac 350 mL	A	Prontosan	8PHAR	DESINF	Dispositifs médicaux	"CE, stérile A", solution de rinçage pour plaies, pour le nettoyage/décontamination/hydratation des plaies...
3275482	Prontosan Wound gel 0.100 % 1 flac 3	A	Prontosan Wound	8PHAR	DESINF	Dispositifs médicaux	"CE, stérile A", pour le nettoyage/décontamination/hydratation des plaies aiguës et chroniques, prévention des biofilms
5398651	Prontosan Wound X gel 0.100 % 1 tube	A	Prontosan Wound X	8PHAR	DESINF	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, température", nettoyage et lubrification des plaies ou brûlures, prévention des biofilms
D000048	Raccord anti siph./cassette 1 set	A	Raccord	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO, EC, REP, AJS"
9200074	Sangsue - 1 sangsue(s)	A	Sangsue	8PHAR	520	Dispositifs médicaux	Sous antithrombotiques (dans Refmed), sécrète de l'irudine un anticoagulant mais action sec., action princ. de sucer le sang donc DM

D000154	Seringue 1,5 ml in 3ml, 16 mg/ml HPMC	A	Seringue 1,5 ml in 3	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile, température", HPMC visco-élastique
6036111	Serophy sol 0.900 % 40 flac 5 mL	A	Serophy	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile A", gouttes nasales
2956323	Silvercel compresse 11 x 11 cm 10 co	A	Silvercel	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", compresse anti-infectieuse à l'argent
2956369	Silvercel mèche 2.5 x 30.5 cm 5 mèche	A	Silvercel	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", mèche anti-infectieuse à l'argent
4331478	Silvercel Non Adhérent compresse 10	A	Silvercel Non Adhérent	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement antimicrobien non adhérent à l'argent
9201333	Sodium Chlorure BD PosiFlush XS sol	A	Sodium Chlorure BD P	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile, température", seringue prête à l'emploi avec solution saline pour le rinçage des DMS
MaxiCode	Sodium Chlorure Bichsel stérile 0.9% solution d'irrigation	A	Sodium Chlorure	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE" et solution d'irrigation donc DM
9200780	Sodium Chlorure Irrigation sol 0.900	A	Sodium Chlorure Irri	8PHAR	OXYG	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, température", solution d'irrigation isotonique
9200781	Sodium Chlorure Irrigation sol 0.900	A	Sodium Chlorure Irri	8PHAR	OXYG	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, température", solution d'irrigation isotonique
MaxiCode	Sodium Chlorure stérile 0.9% Gilbert	A	Sodium Chlorure	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	Solution pour le lavage des plaies donc DM
0807582	Sodium Chlorure Uro-Tainer Braun sol	A	Sodium Chlorure Uro-	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, température"
9202333	Sodium Citrate Fresenius sol 4 % 4 po	A	Sodium Citrate	8PHAR	OXYG	Dispositifs médicaux	"CE, stérile, température", solution pour aphérese et traitement sanguin extracorporel
3509945	Soin de Bouche Bichsel Banane sol 1 f	A	Soin de Bouche	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE", solution à usage buccal
MaxiCode	Soluset Hospira 150mL Burette IV set	A	Soluset Hospira	8PHAR	520	Dispositifs médicaux	"CE, stérile", designed for connection to both primary and secondary IV lines and are compatible with all Wallcur IV Solution Bags
3276197	Sorbion Sachet S compresse 10 x 10 c	A	Sorbion Sachet S	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO"
3276228	Sorbion Sachet S compresse 20 x 10 c	A	Sorbion Sachet S	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO"
3288042	Suprasorb X + PHMB compresse 9 x 9 c	A	Suprasorb X + PHMB	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement hydrobalance antimicrobien à base de PHMB
2007816	Talc Hänseler pdr 1 flac 80 g	A	Talc	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	Antiprurigineux (dans Refmed), assèche, pas sur une plaie, évite les irritations
2000547	Talc Mentholé Hänseler pdr 2 % 1 flac	A	Talc Mentholé	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	Antiprurigineux (dans Refmed), pour les pieds en cas d'hyperhidrose plantaire, prévention des mycoses mais pas médoc
9000639	Talc Stérile CHUV pdr 1 fio 1 g	A	Talc Stérile	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	Antiprurigineux (dans Refmed), permet de stimuler une réponse inflammatoire pour recoller la plèvre donc DM
5818923	Tampogress mèche 2 cm x 5 m 1 mèche	A	Tampogress	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	Pansements médicaux (dans Refmed)
4433084	Tegaderm 3M CHG 1658R compresse 10 x	A	Tegaderm 3M CHG 1658	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile EO", pansement au gluconate de chlorhexidine pour le maintien des cathéters IV
3016332	Tegaderm Absorbent compresse 11.1 x	A	Tegaderm Absorbent	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R, EC, REP", pansement transparent acrylique
3016326	Tegaderm Absorbent compresse 7.6 x 9	A	Tegaderm Absorbent	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R, EC, REP", pansement transparent acrylique
9201026	Teinture de Benjoin du Laos PhEur Hän	A	Teinture de Benjoin	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	Produits auxiliaires non thérapeutiques (dans Refmed), permet de faire coller certaines choses sur le patient, tubulures, associé à d'autres DM
9202228	Teinture de Benjoin du Laos PhEur Hän	A	Teinture de Benjoin	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	Produits auxiliaires non thérapeutiques (dans Refmed), permet de faire coller certaines choses sur le patient, tubulures, associé à d'autres DM
D000026	Tubulure sans PVC	A	Tubulure sans PVC	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO", nécessaire pour perfusion car cremophor font une désorption des phtalates
D000025	Tubulure Type Taxol V86.IV.STAR 10-P	A	Tubulure Type Taxol	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile, EO", set pour perfusion et administration de cytostatiques avec filtre
1939854	Varicex S bande 10 cm 1 bande(s)	A	Varicex S	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE", bande à l'oxyde de zinc (botte d'Unna), élastique en longueur et en largeur
1407152	Varihésive Extra-Mince compresse 10	A	Varihésive Extra-Min	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement hydrocolloïde
D000139	Xylocaïne Canules Courtes (50 x)	A	Xylocaïne Canules Co	8PHAR	MEDI	Dispositifs médicaux	"CE" car canule de nébulisation, anesthésie locale des muqueuses car contient de la lidocaïne
4459066	Ora-Blend sol 1 flac 473 mL	A	Ora-Blend	8PHAR	MEDI	Excipient	Sous autres produits auxiliaires non thérapeutiques (dans Refmed), mélange colorant-mouillant, excipient selon JC
9200525	Ora-Plus sol 1 flac 473 mL	A	Ora-Plus	8PHAR	MEDI	Excipient	Sous autres produits auxiliaires non thérapeutiques (dans Refmed), agent mouillant, excipient pour PM pour dissol. et mise en susp. d'un PA
4407767	Actilyse Cathflo fio sec 2 mg 5 flac	A	Actilyse Cathflo	8PHAR	FRIG	Médicaments	PA = altéplase, antithrombotique utilisé pour le tt thrombolytique des cathéters veineux centraux occlus y compris ceux utilisés dans l'hémodialyse, indication et prescription, considéré comme un médoc car compendium
9200843	Bleu de Toluidine CHUV sol 1 % 1 flac	A	Bleu de Toluidine	8PHAR	MEDI	Médicaments	Sous médicaments pour le diagnostic (dans Refmed), pour le dépistage du cancer de l'œsophage, injecté pour colorer une tumeur donc médoc in vivo
2004427	Castellani Colorée Hänseler sol 1 fla	A	Castellani Colorée	8PHAR	MEDI	Médicaments	Antiseptique et désinfectant (dans Refmed), propriétés asséchantes, mycoses cutanées humides et exzemas, fuchsine = colorant actif contre germes
2003563	Castellani Incolore Hänseler sol 1 fl	A	Castellani Incolore	8PHAR	MEDI	Médicaments	Antiseptique et désinfectant (dans Refmed), propriétés asséchantes, mycoses cutanées humides et exzemas, fuchsine = colorant actif contre germes

9000219	Cetrichlore Rose CHUV sol 1 flac 1000	A	Cetrichlore Rose	8PHAR	DEBIT	Médicaments	Désinfectant du méat urinaire pour rinçage et toilette vulvaire avant la pose d'une sonde vésicale après l'accouchement, médoc car désinfection d'une muqueuse selon le CHUV
9000067	Chloral Rectal CHUV sol 100 mg/mL 1 f	A	Chloral Rectal	8PHAR	MEDI	Médicaments	Hydrate de chloral, solution pour la voie rectale, médicament hypnotique, contient un PA
9201617	Chlorhexidine Alcooolique Colorée Brau	A	Chlorhexidine Alcool	8PHAR	DESINF	Médicaments	Désinfectant mais rien marqué, Désinfection du champ opératoire ou de la peau intacte avant intervention invasive donc médoc
9201618	Chlorhexidine Alcooolique Colorée Brau	A	Chlorhexidine Alcool	8PHAR	DESINF	Médicaments	Désinfectant mais rien marqué, Désinfection du champ opératoire ou de la peau intacte avant intervention invasive donc médoc
5077177	Chlorhexidine Alcooolique Incolore sol	A	Chlorhexidine Alcool	8PHAR	DEBIT	Médicaments	Désinfectant mais rien marqué, Désinfection de la peau avant prises de sang ou injections (médoc); désinfection de connexions iv, robinets (DM), Désinfection du champ opératoire ou de la peau intacte avant intervention invasive (médoc), au CHUV
9202264	Chlorhexidine Alcooolique Incolore sol	A	Chlorhexidine Alcool	8PHAR	DEBIT	Médicaments	Désinfectant mais rien marqué, Désinfection de la peau avant prises de sang ou injections (médoc); désinfection de connexions iv, robinets (DM), Désinfection du champ opératoire ou de la peau intacte avant intervention invasive (médoc), au CHUV
9201775	Chlorhexidine Aqueuse Bichsel sol 0.1	A	Chlorhexidine Aqueus	8PHAR	DESINF	Médicaments	Désinfectant mais rien marqué, Désinfection d'abcès en chirurgie maxillo-faciale et du visage en ORL au CHUV
9201680	Chlorhexidine Aqueuse Brau sol 0.500	A	Chlorhexidine Aqueus	8PHAR	DESINF	Médicaments	Désinfectant mais rien marqué, Rinçage et désinfection des plaies et muqueuses par extension CHUV
9201391	Chlorhexidine Aqueuse CHUV sol 0.050	A	Chlorhexidine Aqueus	8PHAR	DESINF	Médicaments	Désinfectant mais rien marqué, Rinçage et désinfection des plaies et muqueuses au CHUV
9201115	Chlorhexidine Aqueuse CHUV sol 2 % 1	A	Chlorhexidine Aqueus	8PHAR	DESINF	Médicaments	Désinfectant mais rien marqué, sous antiseptiques et désinfectants (dans Refmed), médoc car sur le patient
9000417	CTAB CHUV sol 0.100 % 1 flac 1000 mL	A	CTAB	8PHAR	DESINF	Médicaments	PA = bromure de cétrimonium (ammonium IV) ou cétrimide, scolicide pour parasites utilisés lors du traitement chirurgical de kystes hydatiques au niveau hépatique, donc indication particulière
2150749	Dentinettes cpr eff 200 cpr eff	A	Dentinettes	8PHAR	MEDI	Médicaments	Rien marqué, utilisé par les dentistes pour rinçage de la bouche et gargarisme comme désinfectant (médoc) mais DM géré CAIB car désinfecte les dentiers
2020550	Eau de Dalibour Diluée Hänseler sol 1	A	Eau de Dalibour Dilu	8PHAR	MEDI	Médicaments	Médicament à base de zinc et de cupri sulfas, antiseptique et inséré sous médicaments au zinc (dans Refmed), contre les mycoses
9201912	Eau de Dalibour Diluée Spirig sol 1 f	A	Eau de Dalibour Dilu	8PHAR	MEDI	Médicaments	Médicament à base de zinc et de cupri sulfas, antiseptique et inséré sous médicaments au zinc (dans Refmed), contre les mycoses
9200684	Eau Oxygénée Bichsel sol 3 % 1 flac	A	Eau Oxygénée Bichsel	8PHAR	MEDI	Médicaments	Désinfectant, pas de "CE", Désinfection des plaies superficielles à 3% (utilisé en antiseptie), Petites hémorragies capillaires au CHUV
9202284	Eau Stérile Bichsel sol inj 3 poche(s)	A	Eau Stérile	8PHAR	OXYG	Médicaments	Cat.B, solution injectable par extension mais peut être utilisé dans certains cas pour rinçage (dans Refmed)
4670298	Glycérol PhEur Hänseler sol 85 % 1 fl	A	Glycérol PhEur	8PHAR	MEDI	Médicaments	Laxatif osmotique, prévention ou traitement d'une maladie
4664174	Glycérol PhEur Hänseler sol 85 % 6 fl	A	Glycérol PhEur	8PHAR	MEDI	Médicaments	Laxatif osmotique, prévention ou traitement d'une maladie
3599150	Haemate P fio sec 1000 UI 1 flac-amp	A	Haemate P	8PHAR	MEDI	Médicaments	Cat.B, contient (facteur von Willebrand, facteur VIII) + kit d'administration "CE stérile R, EO"
3599138	Haemate P fio sec 500 UI 1 flac-amp	A	Haemate P	8PHAR	MEDI	Médicaments	Cat.B, contient (facteur von Willebrand, facteur VIII) + kit d'administration "CE stérile R, EO"
9200668	Inutest sol inj 250 mg/mL 25 amp 20	A	Inutest	8PHAR	TECH	Médicaments	PA = sinistrine, sous médicaments pour diagnostic (dans Refmed), CE pas marqué donc plutôt médicament car diagnostic in vivo
2000091	Lactose Monohydrate Hänseler pdr 50 g	A	Lactose Monohydrate	8PHAR	MEDI	Médicaments	Sous autres produits auxiliaires non thérapeutiques (dans Refmed), mise en solution et faire boire pour tester tolérance au lactose, but de diagnostic dans le sang, médoc
9201997	Méthacholine Bichsel sol 10 mg/mL 1 f	A	Méthacholine	8PHAR	FRIG	Médicaments	PA, sous médicaments pour diagnostic (dans Refmed), destiné à être inhalé donc in vivo, test pour la BPCO
9201998	Méthacholine Bichsel sol 50 mg/mL 1 f	A	Méthacholine	8PHAR	FRIG	Médicaments	PA, sous médicaments pour diagnostic (dans Refmed), destiné à être inhalé donc in vivo, test pour la BPCO
D000046	Neo-Sabeny 1 sol 200 ml	A	Neo-Sabeny 1	8PHAR	MEDI	Médicaments	Solution antiseptique/désinfectante au chlorophène à diluer pour application cutanée, pas de "CE" mais D00, médoc selon JC
9201111	Onguent Lénifiant Hänseler ong 1 pot(	A	Onguent Lénifiant	8PHAR	FRIG	Médicaments	Sous émoullients et protecteurs (dans Refmed) donc médicament
4670430	Paraffine Liquide Hänseler sol 1 flac	A	Paraffine Liquide	8PHAR	MEDI	Médicaments	Sous laxatifs (dans Refmed) donc plutôt médicament
4665535	Paraffine Liquide Hänseler sol 6 flac	A	Paraffine Liquide	8PHAR	MEDI	Médicaments	Sous laxatifs (dans Refmed) donc plutôt médicament
2103520	Tuberculine PPD RT23 sol inj 20 UI/m	A	Tuberculine PPD RT23	8PHAR	FRIG	Médicaments	PA = tuberculine, médicament pour diagnostic (dans Refmed), test de Mantoux pour diagnostiquer la tuberculose, compendium
9000102	Dissolvant au Sulfure de Sodium CHUV	A	Dissolvant au Sulfur	8PHAR	MEDI	Produits chimiques	Dissolvant pour l'analyse micro. des squames, sous autres prod. auxil. non théra (dans Refmed), pas un DM, réactif pour le labo, produits techniques, pas sur l'humain
9000527	Fixateur de Michel CHUV sol 1 flac 30	A	Fixateur de Michel	8PHAR	FRIG	Produits chimiques	Ammonium sulfate, sous produits non théra; produits chimiques et réactifs pour analyse (dans Refmed), pour le diagnostic, réactif pour le labo

## Annexe 6 : Ensemble des DM et des cas limites traités pour le robot

L'ensemble des DM et des cas limites traités (justifications incluses) sont présentés dans le tableau 1. A noter qu'une couleur différente a été attribuée pour chaque catégorie de produit :

**Tableau 1 : Ensemble des DM et des cas limites traités pour le robot**

Article	Intitulé complet	Etat	Intitulé réduit	Dépôt	Emplacement	Catégorie	Justification
5357333	Excipial cr grasse 1 tube(s) 100 g	A	Excipial	8ROBOT	R1	Cosmétiques	Sous paraffine et produits gras à action émolliente et protectrice (dans Refmed)
0883169	Excipial creme 1 tube(s) 100 g	A	Excipial	8ROBOT	R1	Cosmétiques	Sous paraffine et produits gras à action émolliente et protectrice (dans Refmed)
0883181	Excipial ong 1 tube(s) 100 g	A	Excipial	8ROBOT	R1	Cosmétiques	Sous paraffine et produits gras à action émolliente et protectrice (dans Refmed)
0825108	Excipial à huile d'amandes ong 1 tub	A	Excipial à huile d'a	8ROBOT	R1	Cosmétiques	Sous paraffine et produits gras à action émolliente et protectrice (dans Refmed)
2096783	Excipial Protect creme 1 tube(s) 50	A	Excipial Protect	8ROBOT	R1	Cosmétiques	Sous paraffine et produits gras à action émolliente et protectrice (dans Refmed)
2238970	Excipial Repair parfumée creme 1 tub	A	Excipial Repair parf	8ROBOT	R1	Cosmétiques	Sous paraffine et produits gras à action émolliente et protectrice (dans Refmed)
2879203	Purelan creme 10 tube(s) 7 g	A	Purelan	8ROBOT	R1	Cosmétiques	Contient de la lanoline, émollient et protecteur
2328549	Rafael pour Mamelons ong 1 tube(s)	A	Rafael pour Mamelon	8ROBOT	R1	Cosmétiques	Contient de la lanoline, émollient et protecteur
D000133	Accu Chek Aviva contrôle solution 2 X	A	Accu Chek Aviva cont	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Pas dans Refmed, sous "D" dans l'excel, DM de PHEL et de PHNVB
4297238	Accu-Chek Aviva bande 100 bandelette	A	Accu-Chek Aviva	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Pas dans Refmed, DM de PHEL et de PHNVB
5869151	Biopatch compresse 4 mm x 2,5 cm 40	A	Biopatch	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Disque de protection avec A-INF. (chlorhex.) sous pans. médicaux (dans Refmed), sous SID 10 à LIMA, ANSM, "CE stérile EO, EC, REP"
5439025	Bloxang Topic ong 1 tube(s) 30 g	A	Bloxang Topic	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Vitamines et association de sels pour préparations nasales mais sous SID NEWSINCODE 8, ANSM, "CE", contient une canule applicatrice
6175315	Cavilon 3M DBC Durable Barrier creme	A	Cavilon 3M DBC Durab	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	"CE", non stérile, classe I, PA = huile de coco, glycérol, émollient et protecteur, crème de protection cutanée longue durée
2962803	Cavilon 3M Protect Peau Applicateur	A	Cavilon 3M Protect P	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Hexaméthylsiloxane forme film protecteur cutané transp., protège contre frottements/fluides corp./autour stomies exsudats, "CE stérile R"
9201780	Citra-Lock sol inj 46.7 % 20 fio 5 m	A	Citra-Lock	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Solution verrou pour cathéters avec citrate de sodium, destinée à prévenir les risques de coagulation et d'infection de tout type de cathéters
D000124	Clickfine 31Gx8mm 100 aiguilles	A	Clickfine 31Gx8mm	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Aiguilles non réutilisables pour stylo injecteur d'insuline
D000144	Deconex TEST 53 INSTRU	A	Deconex TEST 53 INST	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	"CE", pour la désinfection d'INSTRUMENTS du coup CE
2929131	Dermoplast bande 5 m x 4 cm 1 bande(	A	Dermoplast	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Sous pansements médicaux (dans Refmed) mais DM car pas de PA
2230419	Dermoplast Alginate Hémostatique band	A	Dermoplast Alginate H	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Sous pansements médicaux (dans Refmed) mais DM car pas de PA = alginate de calcium, ANSM, ouate hémostatique "CE"
0205570	Hemastix bande 50 bandelette(s)	A	Hemastix	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Bandelette réactive pour la détermination du sang (érythrocytes et hémoglobine) dans l'urine mais sous médicaments pour diagnostic
9201890	Hemoform ong 1 tube(s) 3 g	A	Hemoform	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Produit hydrofuge (silicones), utilisé lors de prélèvement de sang capillaire chez les nourrissons et les enfants en bas âge
9201896	Hemoform ong 10 tube(s) 3 g	A	Hemoform	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Produit hydrofuge (silicones), utilisé lors de prélèvement de sang capillaire chez les nourrissons et les enfants en bas âge
D000044	Jatrox-H.p.-test 20 set	A	Jatrox	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Test pour la détection d'helicobacter pylori, pas dans Refmed
0828325	Jelonet compresse 10 x 10 cm 10 comp	A	Jelonet	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement gras imprégné de paraffine mais dans Refmed, en cas de plaies peu exsudatives / brûlures / greffes de peau
1310240	Jelonet compresse 5 x 5 cm 50 comp.	A	Jelonet	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	"CE stérile R", pansement gras imprégné de paraffine mais dans Refmed, en cas de plaies peu exsudatives / brûlures / greffes de peau
0934263	Keto-Diabur bande 50 bandelette(s)	A	Keto-Diabur	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Bandelettes réactives pour la détermination semi-quantitative du glucose et la détection des corps cétoniques dans l'urine (diabète)
4113474	K-Y Stérile gel 1 tube(s) 82 g	A	K-Y Stérile	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Sous autres produits auxiliaires non théra dans Refmed, gel médical lubrifiant au glycérol, compatible avec muqueuses / instruments

0205736	Labstix bande 100 bandelette(s)	A	Labstix	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Bandelettes réactives combinées pour la détermination pH / protéines / glucose / sang (érythrocytes et hémoglobine) / CC dans l'urine
1256664	Multistix 10 SG bande 100 bandelette	A	Multistix 10 SG	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Bandelettes pour déterminer densité / pH / protéines / glucose / sang / cétones / bilirubine / urobilinogène / nitrites / leucocytes
4347982	Ostenil Plus sol inj 40 mg/2mL 1 ser	A	Ostenil Plus	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	PA = hyaluronate de sodium, en cas de douleur/diminution de la mobilité dans l'artic. du genou, sous SID NEWSINCODE 8, CE
4331366	Silvercel Non Adhérent compresse 5 x	A	Silvercel Non Adhère	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Pansement médical couplé à des anti-infectieux (alginate et argent) dans Refmed mais noté "CE stérile R" et pas dans compendium
9200409	Sodium Citrate Bichsel sol 3.8 % 10 a	A	Sodium Citrate	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Sous produits non théra, produits chim. et réactifs pour analyse (dans Refmed), sol. anticoag., ne pas injecter, ANSM mais verrou cathéters
2864667	Spiriva Handihaler - 1 boite(s) 1 ap	A	Spiriva Handihaler	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	PA = tiotropium, bronchodilatateur pour le ttt à long terme des (BPCO), chambre d'inhalation DM avec le PA, sous SID 10 à LIMA, "CE"
1889725	Spongostan Dental eponge 1 x 1 x 1 c	A	Spongostan Dental	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Ouate hémostatique, éponge de gélatine absorbable (PA), sous antihémo. dans Refmed, pas de compendium, sous SID 10 à LIMA et ANSM
0712769	Stomahésive Adhésive pate 1 tube(s)	A	Stomahésive Adhésive	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Pâte adhésive sans alcool utilisée sur lésions ouvertes/suintantes lors de stomies, prod. non théra (pect, géll, CMCs), "CE, attention, temp."
0869293	Stomahésive Adhésive pdr 1 flac 25 g	A	Stomahésive Adhésive	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Poudre adhésive pour les irritations de la peau, facilite la pose des appareillages de stomathérapie, prévention des lésions et cicatrisation
0911747	Stomahésive Protection pate 1 tube(s)	A	Stomahésive Protecti	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Pâte protectrice de pectine-gélatine avec alcool utilisée sur peau saine pour remplir les plis et inégalités de la peau autour de la stomie, etc
0838312	Stop-Hemo Ouate Stérile - 5 sachet(s)	A	Stop-Hemo Ouate Stér	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Ouate hémostatique avec alginate de calcium, sous antihémorragiques dans Refmed, "CE stérile R, protéger soleil/pluie, <30°C, non réut."
2188120	Suprasorb C compresse 4 x 6 cm 5 com	A	Suprasorb C	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Compresse ou pansement de collagène, sous pansements médicaux (dans Refmed), "CE, stérile, A"
9200280	Surgicel Nu-Knit eponge 23 x 15 cm 1	A	Surgicel Nu-Knit	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	PA = cellulose microcrist. (E460), éponge de gélatine absorbable, sous antihém. dans Refmed, pas de compendium, ANSM, "CE stérile R"
0982517	Tabotamp compresse 5 x 35 cm 10 comp	A	Tabotamp	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Compresse de cellulose oxydée régénérée résorbable, éponge de gélatine absorbable, sous antihémorragiques, enregistré à LIMA
0982500	Tabotamp compresse 5 x 7.5 cm 10 com	A	Tabotamp	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Compresse de cellulose oxydée régénérée résorbable, éponge de gélatine absorbable, sous antihémorragiques, enregistré à LIMA
0206233	Uristix bande 50 bandelette(s)	A	Uristix	8ROBOT	R1	Dispositifs médicaux	Bandelettes réactives pour la détermination protéines / glucose dans l'urine mais sous tests urinaires et médicaments pour diagnostic
9200843	Bleu de Toluidine CHUV sol 1 % 1 flac	A	Bleu de Toluidine	8PHAR	MEDI	Médicaments	Sous médicaments pour le diagnostic (dans Refmed), pour le dépistage du cancer de l'œsophage, injecté pour colorer une tumeur
2379736	Bleu Patenté V Guerbet sol inj 25 mg/	A	Bleu Patenté V	8ROBOT	R1	Médicaments	Cat.B, PA = Bleu Patenté V sodique (E131), autre médicament pour le diagnostic pour le repérage des vaiss. lymph. et du ganglion sentinelle
1542186	Celluvisc Unidose collyre 30 unidose	A	Celluvisc Unidose	8ROBOT	R1	Médicaments	Cat.D, PA = Carmellose sodique, larmes artificielles, collyre
9200487	Scopoderm TTS patch 1 mg/72h 5 patch	A	Scopoderm TTS	8ROBOT	R1	Médicaments	Patch de scopolamine, antinauséux et antiémétique, "dispositif transdermique de scopolamine", médicament liste I en France
2900297	Tachosil eponge 3 x 2.5 cm 1 éponge(	A	Tachosil	8ROBOT	R1	Médicaments	Cat.B, éponge médicamenteuse avec antihém., ttt adjuvant en chir. vasc. pour améliorer hémostase locale/fermeture tissulaire/suture
2900274	Tachosil eponge 4.8 x 4.8 cm 2 épong	A	Tachosil	8ROBOT	R1	Médicaments	Cat.B, éponge médicamenteuse avec antihém., ttt adjuvant en chir. vasc. pour améliorer hémostase locale/fermeture tissulaire/suture
2900251	Tachosil eponge 9.5 x 4.8 cm 1 épong	A	Tachosil	8ROBOT	R1	Médicaments	Cat.B, éponge médicamenteuse avec antihém., ttt adjuvant en chir. vasc. pour améliorer hémostase locale/fermeture tissulaire/suture
9200225	Transcop patch 1.5 mg/72h 4 patch(s)	A	Transcop	8ROBOT	R1	Médicaments	Patch de scopolamine, antinauséux et antiémétique
9200116	TRH Ferring sol inj 0.200 mg/mL 5 amp	A	TRH	8ROBOT	R1	Médicaments	PA = protiréline, sous médicaments pour diagnostic dans Refmed car exploration de l'axe HT et de la sécrétion de PL, médoc étranger

## Annexe 7 : Ensemble des données collectées pour la pharmacie de l'ICHV

Les données issues de la classification de la liste de l'ICHV ont été regroupées dans le tableau 1 :

Tableau 1 : Récapitulatif après classification de la liste de l'ICHV

	Total	Proportions [en %]
<b>DM effectifs</b>	<b>88</b>	<b>100.0</b>
<i>DM de classe I</i>	5	5.7
<i>DM de classe IIa</i>	10	11.4
<i>DM de classe IIb</i>	47	53.4
<i>DM de classe III</i>	26	29.5
<i>DMDIV</i>	0	0.0
<b>Médicaments</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>
<b>Nombre total d'articles proposés</b>	<b>88</b>	<b>100.0</b>

Le graphique à secteurs correspondant est alors illustré par la figure 1 ci-dessous :

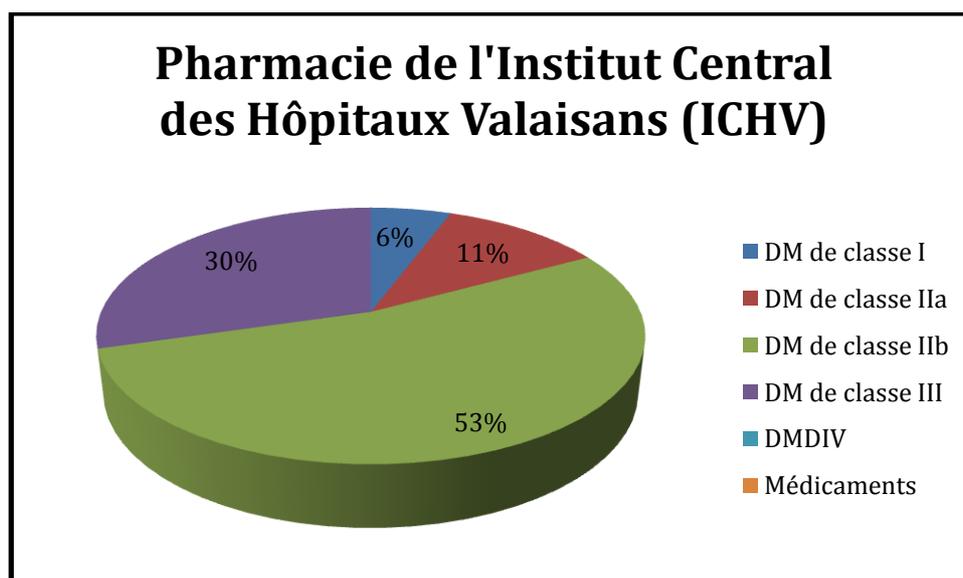


Figure 1 : Contenu de la liste de DM transmise par l'ICHV en proportions [%]

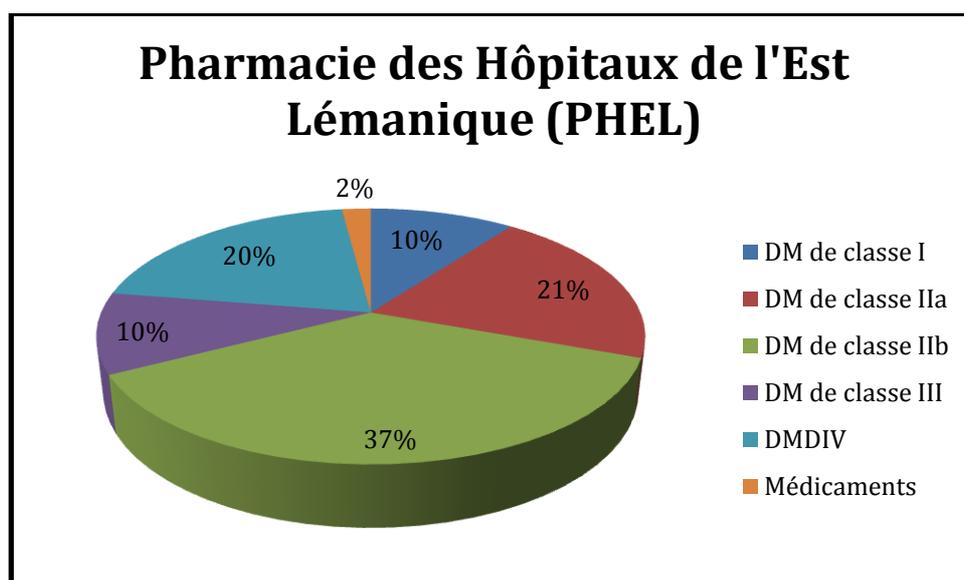
## Annexe 8 : Ensemble des données collectées pour la PHEL

Les données issues de la classification de la liste de la PHEL ont été regroupées dans le tableau 1 :

**Tableau 1** : Récapitulatif après classification des deux listes de la PHEL

	<b>Total</b>	<b>Proportions [en %]</b>
<b>DM effectifs</b>	<b>48</b>	<b>98.0</b>
<i>DM de classe I</i>	5	10.2
<i>DM de classe IIa</i>	10	20.4
<i>DM de classe IIb</i>	18	36.7
<i>DM de classe III</i>	5	10.2
DMDIV	10	20.4
<b>Médicaments</b>	<b>1</b>	<b>2.0</b>
<b>Nombre total d'articles proposés</b>	<b>49</b>	<b>100.0</b>
<b>Budget annuel pour 2014 [en CHF]</b>	<b>171'881.94</b>	

Le graphique à secteurs correspondant est alors illustré par la figure 1 ci-dessous :



**Figure 1** : Contenu de la liste de DM transmise par la PHEL en proportions [%]

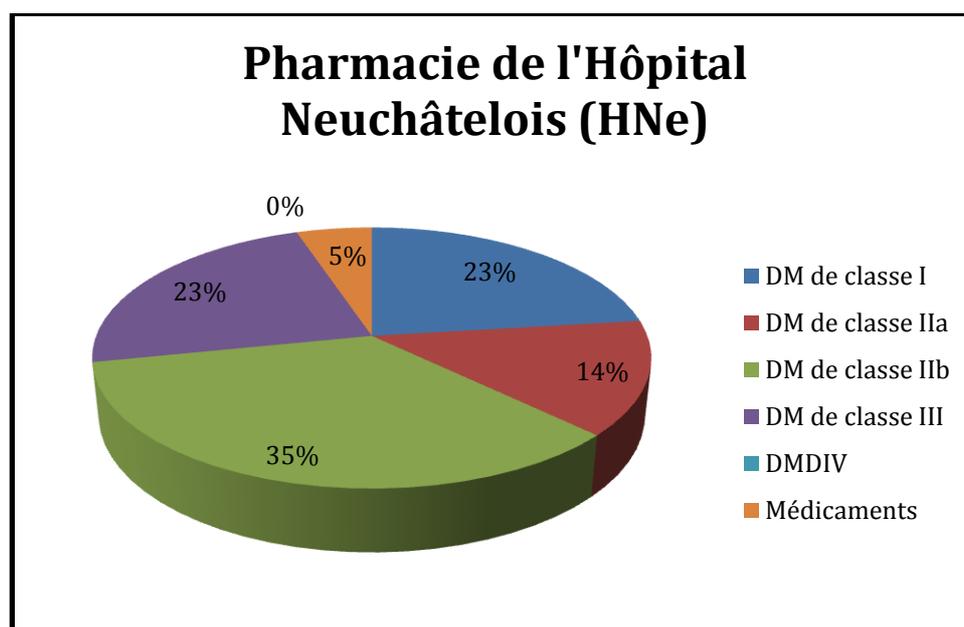
## Annexe 9 : Ensemble des données collectées pour la pharmacie de l'HNe

Les données issues de la classification des trois listes transmises par l'HNe ont été regroupées dans le tableau 1 :

**Tableau 1** : Récapitulatif après classification des trois listes de la pharmacie du HNe

	Pansements	Rinçage	Cytostatiques	Total	Proportions [en %]
<b>DM effectifs</b>	<b>39</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>74</b>	<b>94.9</b>
<i>DM de classe I</i>	15	0	3	18	23.1
<i>DM de classe IIa</i>	4	0	7	11	14.1
<i>DM de classe IIb</i>	11	9	7	27	34.6
<i>DM de classe III</i>	9	9	0	18	23.1
DMDIV	0	0	0	0	0
<b>Médicaments</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>5.1</b>
<b>Nombre total d'articles proposés</b>	<b>39</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>78</b>	<b>100.0</b>
<b>Budget annuel pour 2014 [en CHF]</b>	<b>60'913.41</b>	<b>101'731.78</b>	<b>16'619.96</b>	<b>179'265.15</b>	

Le graphique à secteurs correspondant est alors illustré par la figure 1 ci-dessous :



**Figure 1** : Contenu de la liste de DM transmise par l'HNe en proportions [%]

## Annexe 10 : Ensemble des données collectées pour la PIJ

Les données issues de la classification des trois listes transmises par la PIJ ont été regroupées dans le tableau 1 :

Tableau 1 : Récapitulatif après classification des trois listes de la PIJ

	Pansements	Rinçage	Lecteurs de glycémie	Total	Proportions [en %]
<b>DM effectifs</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>42</b>	<b>85.7</b>
<i>DM de classe I</i>	0	0	0	0	0.0
<i>DM de classe IIa</i>	7	0	0	7	14.3
<i>DM de classe IIb</i>	18	6	0	24	49.0
<i>DM de classe III</i>	5	5	0	10	20.4
DMDIV	0	0	1	1	2.0
<b>Médicaments</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>14.3</b>
<b>Nombre total d'articles proposés</b>	<b>31</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>49</b>	<b>100.0</b>
<b>Budget annuel pour 2014 [en CHF]</b>	<b>170'710.67</b>	<b>82'930.66</b>	<b>98'000.00</b>	<b>351'641.33</b>	

Le graphique à secteurs correspondant est alors illustré par la figure 1 ci-dessous :

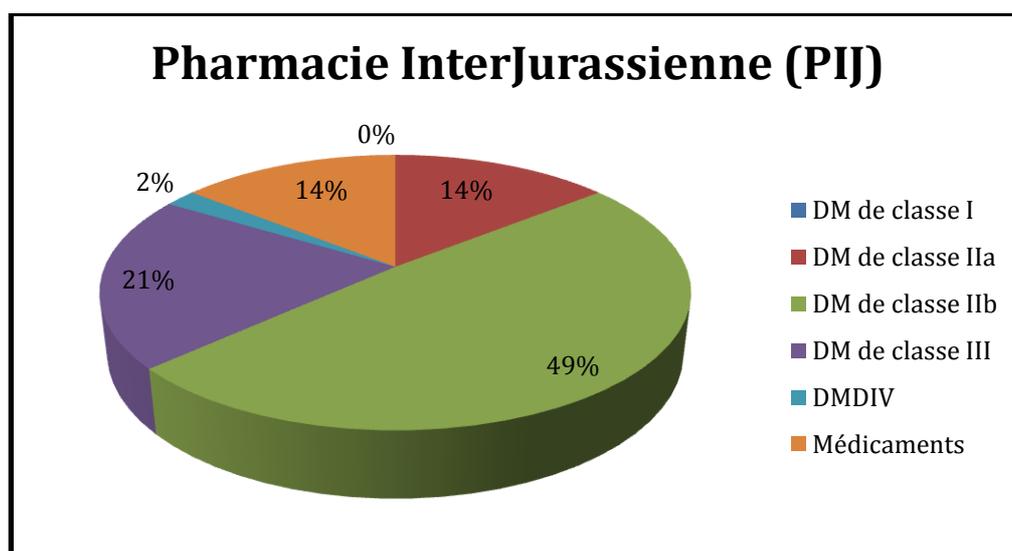


Figure 1 : Contenu de la liste de DM transmise par la PIJ en proportions [%]

## Annexe 11 : Ensemble des données collectées pour la PHNVB

La classification n'ayant été effectuée que partiellement pour la liste transmise par la PHNVB, seuls le nombre d'articles et le budget correspondant ont été regroupés dans le tableau 1 :

Tableau 1 : Nombre d'articles et budget de la PHNVB

	Total	Proportions [en %]
<b>DM effectifs</b>	<b>298</b>	<b>100</b>
<i>DM de classe I</i>	/	/
<i>DM de classe IIa</i>	/	/
<i>DM de classe IIb</i>	/	/
<i>DM de classe III</i>	/	/
DMDIV	/	/
<b>Médicaments</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Nombre total d'articles proposés</b>	<b>298</b>	<b>100.0</b>
<b>Budget annuel pour 2014 [en CHF]</b>	<b>387'860</b>	

## Annexe 12 : Ensemble des données collectées pour la pharmacie du CHUV

La figure 1 illustre l'état des lieux global des stocks de la pharmacie centrale du CHUV au 28.05.2015 :

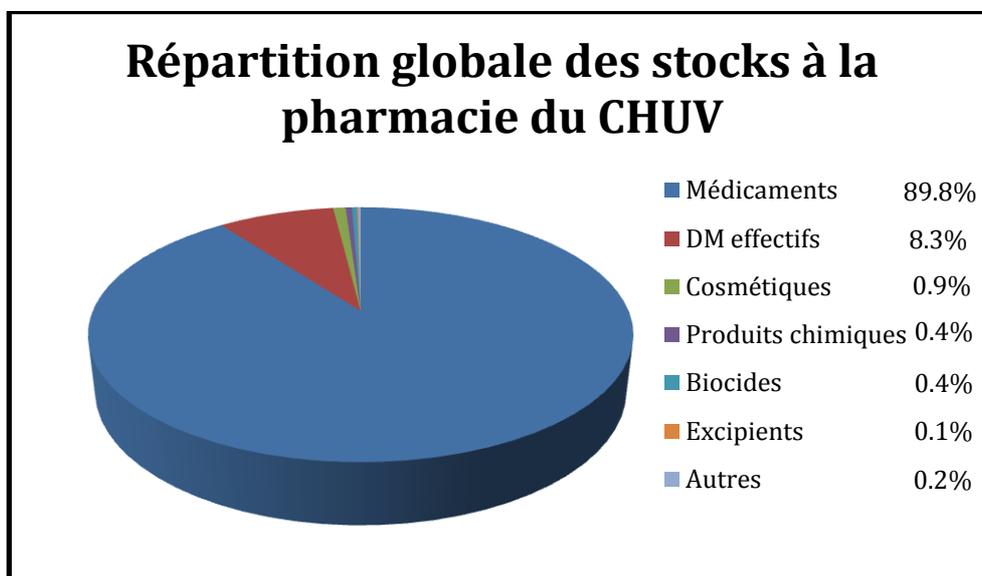


Figure 1 : Graphique à secteurs de la totalité des stocks du CHUV

Les données issues de la classification de la liste définitive élaborée au CHUV ont été regroupées dans le tableau 1 :

Tableau 1 : Récapitulatif après classification de la liste établie au CHUV

	Pharmacie	Robot	Total	Proportions [en %]
<b>DM effectifs</b>	<b>151</b>	<b>35</b>	<b>186</b>	<b>100.0</b>
<i>DM de classe I</i>	18	7	25	13.4
<i>DM de classe IIa</i>	29	10	39	21.0
<i>DM de classe IIb</i>	58	3	61	32.8
<i>DM de classe III</i>	38	7	45	24.2
<i>DMDIV</i>	8	8	16	8.6
<b>Nombre total d'articles proposés</b>	<b>151</b>	<b>35</b>	<b>186</b>	<b>100.0</b>
<b>Budget annuel pour 2014 [en CHF]</b>	<b>1'959 244.67</b>	<b>461'185.31</b>	<b>2'420'429.98</b>	

Le graphique à secteurs correspondant est alors illustré par la figure 2 ci-dessous :

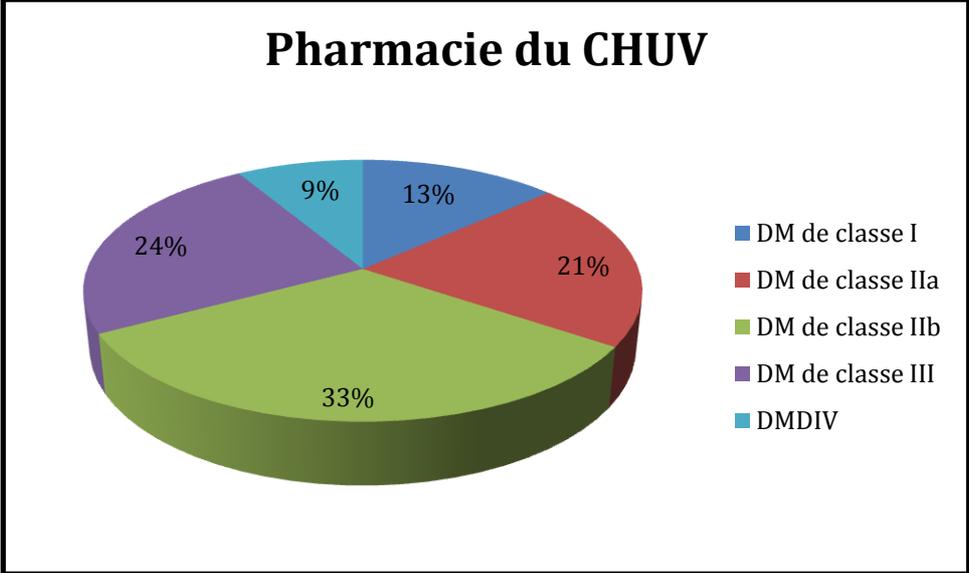


Figure 2 : Contenu de la liste définitive de DM établie par le CHUV en proportions [%]

## Annexe 13 : Liste des DM inclus et gérés selon les critères du 3<sup>ème</sup> algorithme

Le tableau ci-dessous regroupe l'exhaustivité des DM inclus et gérés selon les critères énoncés par le 3<sup>ème</sup> algorithme. Les données en rouge ont été déduites sur des bases empiriques alors que la couleur bleue représente les données approuvées par la littérature :

**Tableau 1 : Liste des DM inclus et gérés selon les critères du 3<sup>ème</sup> algorithme**

Article / Pharmacode	Intitulé complet	Famille	Classe	Blocs op. / Soins intensifs	Fabrication	Principe actif	Suivi particulier	Traçabilité	24h/24h	Kit d'admin. avec médicament	Coût	Grosse consommation	Encombrant / Volumineux	Décision	Justification	Référence
D000133	Accu Chek Aviva contrôle solution 2 X	DMDIV	Autodiagnostic	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	traçabilité particulière en cas de diagnostic erroné	
4297238	Accu-Chek Aviva bande 100 bandelette	DMDIV	Autodiagnostic	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	traçabilité particulière en cas de diagnostic erroné	
D000012	Acide Acétique 1 sol 1000 ml 3 %	DM classique	classe I	Non	Non	Non	Oui, conditions de stockage	Oui, préparation propre à l'hôpital	Non	Non	Non	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	produits chim., suivi particulier (conditions de stockage)	[1]
D000013	Acide Acétique 1 sol 1000 ml 5 %	DM classique	classe I	Non	Non	Non	Oui, conditions de stockage	Oui, préparation propre à l'hôpital	Non	Non	Non	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	produits chim., suivi particulier (conditions de stockage)	
D000003	Acide Acétique 1 sol 500 ml 1 %	DM classique	classe I	Non	Non	Non	Oui, conditions de stockage	Oui, préparation propre à l'hôpital	Non	Non	Non	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	produits chim., suivi particulier (conditions de stockage)	
D000049	Acide acétique stérile 1% 1 fiole 50ml	DM classique	classe I	Non	Non	Non	Oui, conditions de stockage	Oui, préparation propre à l'hôpital	Non	Non	Non	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	produits chim., suivi particulier (conditions de stockage)	
2235368	Actisorb Silver 220 compresse 10.5 x	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, argent	Oui, argent-chlorhexidine ou argent-iodé augmente l'effet bactéricide mais aussi la cytotoxicité	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = argent, mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[2]
2235345	Actisorb Silver 220 compresse 19 x 1	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, argent	Oui, argent-chlorhexidine ou argent-iodé augmente l'effet bactéricide mais aussi la cytotoxicité	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = argent, mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[2]
2235380	Actisorb Silver 220 compresse 9.5 x	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, argent	Oui, argent-chlorhexidine ou argent-iodé augmente l'effet bactéricide mais aussi la cytotoxicité	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = argent, mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[2]
4790677	Adaptic Touch compresse 12.7 x 15 cm	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf HUG, pas de PA	[3]
4790708	Adaptic Touch compresse 5 x 7.6 cm 1	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf HUG, pas de PA	[3]
4790714	Adaptic Touch compresse 7.6 x 11 cm	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf HUG, pas de PA	[3]
D000047	Aminomix set transfert 1 set	DM classique	classe IIa	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	DM non invasif, règle 2 et classe IIa selon MEDDEV	[4]
4734472	Aquacel mèche 2 x 45 cm 5 mèche(s)	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA, volumineux	[5]
5058228	Aquacel Extra compresse 10 x 10 cm 1	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA, volumineux	[6]
5058211	Aquacel Extra compresse 5 x 5 cm 10	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA, volumineux	[6]
5387280	Aquacel Extra Ag compresse 10 x 10 c	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, argent	Oui, argent-chlorhexidine ou argent-iodé augmente l'effet bactéricide mais aussi la cytotoxicité	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = argent, mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[2]
5387305	Aquacel Extra Ag compresse 20 x 30 c	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, argent	Oui, argent-chlorhexidine ou argent-iodé augmente l'effet bactéricide mais aussi la cytotoxicité	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = argent, mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[2]
5387274	Aquacel Extra Ag compresse 5 x 5 cm	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, argent	Oui, argent-chlorhexidine ou argent-iodé augmente l'effet bactéricide mais aussi la cytotoxicité	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = argent, mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[2]
D000090	Aquasonic 100 gel contact 1 gel 250ml	DM classique	classe IIa	Non	Non	Non	Oui, gel donc attention à la température	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Conditions de stockage particulières	[7]
5547016	Askina Calgitrol gel 5 tube(s) 15 g	DM classique	classe III	Non	Non	Non	Oui, gel donc attention à la température	Non	Non	Non	Non	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Conditions de stockages particulières, mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[8]
3987053	Askina Foam compresse 10 x 10 cm 10	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, usage contre-indiqué avec les antiseptiques oxydants (Dakin, eau oxygénée, ...), alcool et produits contenant du PEG (bétadine, etc)	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Suivi particulier (interactions en clinique)	[3]

3987076	Askina Foam compresse 10 x 20 cm 10	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, usage contre-indiqué avec les antiseptiques oxydants (Dakin, eau oxygénée, ...), alcool et produits contenant du PEG (bétadine, etc)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Suivi particulier (interactions en clinique)	[3]
3987099	Askina Foam Cavity mèche 2.5 x 40 cm	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, usage contre-indiqué avec les antiseptiques oxydants (Dakin, eau oxygénée, ...), alcool et produits contenant du PEG (bétadine, etc)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Suivi particulier (interactions en clinique)	[3]
D000155	Bactec lytic/1 anaer 1 fl 40 ml	DMDIV	Liste B	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf HUG	
D000034	Bactec lytic/10 anaer 50 fl 40ml	DMDIV	Liste B	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf HUG	
D000156	Bactec Peds Plus /F Culture Vials 1	DMDIV	Liste A	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf HUG	
D000074	Bactec Peds Plus /F Culture Vials 50	DMDIV	Liste A	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf HUG	
D000157	Bactec plus aerob 1 fl 30 ml	DMDIV	Liste B	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf HUG	
D000035	Bactec plus aerob 50 fl 30 ml	DMDIV	Liste B	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf HUG	
1025338	Bactigras compresse 10 x 10 cm 10 co	DM classique	classe Ib	Non	Non	Oui, acétate de chlorhexidine 0.5%	Oui, argent-chlorhexidine	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = acétate de chlorhexidine	[9]
MaxCode	BD AutoShield Duo	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA, grosse consommation	[10]
5394676	Biatain Alginate compresse 10 x 10 c	DM classique	classe Ib	Non	Non	Oui, alginate de calcium (hémostatique) et CMCNa (piège les bactéries)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = alginate de calcium (hémostatique) et carboxyméthylcellulose sodique	[3]
5681536	Biatain Alginate compresse 5 x 5 cm	DM classique	classe Ib	Non	Non	Oui, alginate de calcium (hémostatique) et CMCNa (piège les bactéries)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = alginate de calcium, mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[3]
5394699	Biatain Alginate mèche 3 x 44 cm 5 m	DM classique	classe Ib	Non	Non	Oui, alginate de calcium (hémostatique) et CMCNa (piège les bactéries)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = alginate de calcium, mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[3]
9200079	Biogaze compresse 9 x 12 cm 10 comp.	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf HUG, pas de PA	
9201043	Bioglue colle 5 kit 10 mL	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	kit d'administration d'un médicament géré par la pharmacie, coût, urgence	
5869151	Biopatch compresse 4 mm x 2.5 cm 40	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, gluconate de chlorhexidine	Oui, argent-chlorhexidine	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier	[11]
5439025	Bloxang Topic ong 1 tube(s) 30 g	DM classique	classe III	Non	Non	Non	Oui, conditions de stockage	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	pas de PA (association d'agents hémostatiques), suivi particulier (muqueuse nasale, stockage)	[12]
D000136	Cassette de 100 ml. 12 pièces réf 21-	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	DM non invasif, règle 2 et classe Ia selon MEDDEV	[4]
6175315	Cavilon 3M DBC Durable Barrier creme	DM classique	classe Is	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf HUG, pas de savoir faire particulier et grosse conso	[13]
1937192	Cavilon 3M Protect Peau spr 1 spray	DM classique	classe Is	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de savoir faire particulier et grosse consommation	[13]
2962803	Cavilon 3M Protect Peau Applicateur	DM classique	classe Is	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf HUG, pas de savoir faire particulier et grosse conso	[13]
1937186	Cavilon 3M Protect Peau Applicateur m	DM classique	classe Is	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf HUG, pas de savoir faire particulier et grosse conso	[13]
9202406	Ci-Ca Dialysate K2 sol 2 poche(s) 50	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	doit être disponible en cas d'urgences mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	
9202259	Ci-Ca Dialysate K2 Plus sol 2 poche(s)	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	doit être disponible en cas d'urgences mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	
9201780	Citra-Lock sol inj 46.7 % 20 fio 5 m	DM classique	classe Ib	Non	Non	Oui, citrate de sodium (anticoagulant)	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, savoir faire particulier	[14]
D000124	Clockfine 31x8mm 100 aiguilles	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	grosse consommation, encombrant et volumineux	[15]
2590520	Clyssie clystère 10 clyst 120 mL	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, Hydrogénophosphate de sodium (laxatif)	Oui, DM soumis à prescription médicale	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[16]
1313333	Colo-Rectal Test bande 15 bande(s)	DMDIV	liste B	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	traçabilité particulière en cas de diagnostic erroné	
9100024	Cotons Jaunes CHUV coton 20 x 6 cm 1	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, acriflavine	Oui, DM soumis à prescription médicale	Oui, préparation propre à l'hôpital	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier et traçabilité (préparation propre à l'hôpital)	
9100023	Cotons Jaunes CHUV coton 6 x 6 cm 1 c.	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, acriflavine	Oui, DM soumis à prescription médicale	Oui, préparation propre à l'hôpital	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier et traçabilité (préparation propre à l'hôpital)	

D000038	Deconex 31 anti-mousse 1 sol 1 l	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf CAIB, encombrant et volumineux	[17]	
D000123	Deconex 53 instruments 1 sol 1 l	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf CAIB, encombrant et volumineux	[17]	
D000102	Deconex 53 instruments 1 sol 5 l	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf CAIB, encombrant et volumineux	[17]	
D000144	Deconex TEST 53 INSTRUMENTS	DM classique	classe Im	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf CAIB, encombrant et volumineux	[17]	
9200466	Deflux sol inj 1 amp 1 mL	DM classique	classe III	Non	Non	Non	Oui, gel donc attention à la température	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi et savoir faire particulier (conditions de stockage), coût	[18]
2929131	Dermoplast bande 5 m x 4 cm 1 bande/	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA ni de suivi particulier		
2230419	Dermoplast Alginate Hémostatique band	DM classique	classe Ib	Non	Non	Oui, alginate de calcium (hémostatique)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = alginate de calcium	[3]	
D000148	Dismozon® Plus 100 sachets 16 g	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	encombrant et volumineux	[19]	
D000022	EASYPUMP ( LT270-132 ) 5.5j 1pce	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	encombrant et volumineux		
D000151	EASYPUMP 1j ( LT125-24 ) 10 pces	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	encombrant et volumineux		
D000023	EASYPUMP 7 j ( LT270-270 ) 1pce	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	encombrant et volumineux		
D000158	EASYPUMP II ( LT270-54 ) 10 pces	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	encombrant et volumineux		
D000152	EASYPUMP II 1j ( LT125-25-S ) 10 pces	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	encombrant et volumineux		
9200783	Eau Stérile Irrigation Bichsel sol 6	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi et savoir faire particulier (conditions de stockage)	[20]	
9200776	Eau Stérile Uro-Tainer Braun sol 4 fl	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi et savoir faire particulier (conditions de stockage)	[20]	
9201254	Encre pour Dessins BonneyBlue sol 0.	DM classique	classe Is	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	encombrant et volumineux	[21]	
3896557	Endosgel Lubrifiant gel 25 ser 20 mL	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Oui, gel donc attention à la température	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi et savoir faire particulier (conditions de stockage)	
9200001	Epigard compresse 12 x 30 cm 10 comp	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	cf biogaze, pas de PA associé		
5140131	Evicel colle 1 mL 2 kit 1 mL	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	kit d'administration d'un médicament géré par la pharmacie, coût	
5140154	Evicel colle 2 mL 2 kit 2 mL	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	kit d'administration d'un médicament géré par la pharmacie, coût	
5140148	Evicel colle 5 mL 2 kit 5 mL	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	kit d'administration d'un médicament géré par la pharmacie, coût	
D000004	Flacon Vide Stérile 1 fio 10 ml	DM classique	classe Is	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	produit par l'unité de fabrication, approvisionnement les labos etc	
D000007	Flacon Vide Stérile 1 fio 100 ml	DM classique	classe Is	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	produit par l'unité de fabrication, approvisionnement les labos etc	
D000005	Flacon Vide Stérile 1 fio 20 ml	DM classique	classe Is	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	produit par l'unité de fabrication, approvisionnement les labos etc	
D000006	Flacon Vide Stérile 1 fio 50 ml	DM classique	classe Is	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	produit par l'unité de fabrication, approvisionnement les labos etc	
6039457	FloSeal Kit gel 1 kit 5 mL	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, matrice de gélatine et de thrombine hémostatique	Oui, gel donc attention à la température	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi et savoir faire particulier (conditions de stockage), cf HUG, matériel de chirurgie	[22]
D000143	Gel pour ultrasons "Ecoultrage!" Flac	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Oui, gel donc attention à la température	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Conditions de stockage particulières	[23]
9200431	Gentafleece éponge 8 x 12 cm 5 épong	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, éponge hémostatique de collagène avec sulfate de gentamicine	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier, coût	
9202143	Glutaraldéhyde Stérile CHUV sol 0.600	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui	Oui, préparation propre à l'hôpital	Non	Non	Non	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	fixation de tissus en chirurgie donc classe II, pédiatrie	
9201016	Glycine Irrigation Baxter sol 1,5 % 4	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi et savoir faire particulier (conditions de stockage)	[20]
1929324	Grav HCG Test de Grossesse - 10 test	DMDIV	Autodiagnostic	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	traçabilité particulière, mais les HUG font sorti de leur pharmacie	
0205570	Hemastix bande 50 bandelette(s)	DMDIV	liste B	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	traçabilité particulière en cas de diagnostic erroné	
9201890	Hemoform ong 1 tube(s) 3 g	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Oui, conditions de stockage et utilisation en pédiatrie	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (pédiatrie) et conditions de stockage	
9201896	Hemoform ong 10 tube(s) 3 g	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Oui, conditions de stockage et utilisation en pédiatrie	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (pédiatrie) et conditions de stockage	
9202314	Hemopatch patch 4.5 x 9 cm 1 patch(s)	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, éponge hémostatique de collagène avec association d'antihémorragiques	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier, coût, urgences	
9200304	Héparine Rinçage Sintetica sol 100 UI	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, héparine	Oui, conserver à l'abri de la lumière, température contrôlée	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier	
D000142	HOMEPUMP 270 ml, 5 ml/hr 6 pces	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	encombrant et volumineux		

D000149	Huile de paraffine TRACOE 25 ml	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, conditions de stockage	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	conditions de stockage particulières, suivi particulier (lubrifiant de DM invasifs)	[24]
2148095	Instillagel gel 25 ser 10 mL	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, lidocaïne et chlorhexidine	Oui, gel donc attention à la température	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier et conditions de stockage, cf HUG	[25][26]
2148072	Instillagel gel 25 ser 5 mL	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, lidocaïne et chlorhexidine	Oui, gel donc attention à la température	Non	Non	Non	Non	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier et conditions de stockage, cf HUG	[25][26]
D000044	Jatrox-H.p.-test 20 set	DMDIV	liste B	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	traçabilité particulière en cas de diagnostic erroné	[27]
9200662	Jelonet bande 2m x 15 cm 1 bande(s)	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA, mais les HUG l'ont gardé en pharmacie	[28]
2727249	Jelonet bande 2m x 15 cm 12 bande(s)	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA, mais les HUG l'ont gardé en pharmacie	[28]
0054929	Jelonet bande 7 m x 10 cm 1 bande(s)	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA, mais les HUG l'ont gardé en pharmacie	[28]
0828325	Jelonet compresse 10 x 10 cm 10 comp.	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA, mais les HUG l'ont gardé en pharmacie	[28]
1310240	Jelonet compresse 5 x 5 cm 50 comp.	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA, mais les HUG l'ont gardé en pharmacie	[28]
0934263	Keto-Diabar bande 50 bandelette(s)	DMDIV	liste B	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	traçabilité particulière en cas de diagnostic erroné	
D000078	Konakion pipette orale 0.2 ml 100 pce	DM classique	classe I	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de savoir faire particulier	
4113474	K-Y Stérile gel 1 tube(s) 82 g	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Oui, gel donc attention à la température	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (conditions de stockage)	
2990277	K-Y Stérile gel 48 tube(s) 5 g	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Oui, gel donc attention à la température	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (conditions de stockage)	
0205736	Labstix bande 100 bandelette(s)	DMDIV	liste B	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	traçabilité particulière en cas de diagnostic erroné	
4990198	Medihoney Apimate Dressing compresse	DM classique	classe Ib	Non	Non	Oui, miel antibactérien	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	activité antiseptique du miel	[29]
4990212	Medihoney Apimate Rope mèche 2 x 30	DM classique	classe Ib	Non	Non	Oui, miel antibactérien	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	activité antiseptique du miel	[29]
3466041	Mepilex compresse 10 x 12 cm 5 comp.	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, usage contre-indiqué avec les antiseptiques oxydants (Dakin, eau oxygénée, ...), alcool et produits contenant du PEG (bétadine, etc)	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Suivi particulier (interactions en clinique) mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[3][30][31]
3516750	Mepilex Ag compresse 10 x 10 cm 5 co	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, argent	Oui, argent-chlorhexidine ou argent-iodo augmente l'effet bactéricide mais aussi la cytotoxicité	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = argent, mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[3][30][31]
3516767	Mepilex Ag compresse 10 x 20 cm 5 co	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, argent	Oui, argent-chlorhexidine ou argent-iodo augmente l'effet bactéricide mais aussi la cytotoxicité	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = argent, mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[3][30][31]
2341490	Mepilex Border compresse 10 x 10 cm	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, usage contre-indiqué avec les antiseptiques oxydants (Dakin, eau oxygénée, ...), alcool et produits contenant du PEG (bétadine, etc)	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Suivi particulier (interactions en clinique) mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[3][30][31]
2341538	Mepilex Border compresse 15 x 20 cm	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, usage contre-indiqué avec les antiseptiques oxydants (Dakin, eau oxygénée, ...), alcool et produits contenant du PEG (bétadine, etc)	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Suivi particulier (interactions en clinique) mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[3][30][31]
2341484	Mepilex Border compresse 7.5 x 7.5 c	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, usage contre-indiqué avec les antiseptiques oxydants (Dakin, eau oxygénée, ...), alcool et produits contenant du PEG (bétadine, etc)	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Suivi particulier (interactions en clinique) mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[3][30][31]
3034436	Mepilex Border Lite compresse 4 x 5	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, usage contre-indiqué avec les antiseptiques oxydants (Dakin, eau oxygénée, ...), alcool et produits contenant du PEG (bétadine, etc)	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Suivi particulier (interactions en clinique) mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[3][30][31]
3034459	Mepilex Border Lite compresse 7.5 x	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, usage contre-indiqué avec les antiseptiques oxydants (Dakin, eau oxygénée, ...), alcool et produits contenant du PEG (bétadine, etc)	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Suivi particulier (interactions en clinique) mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[3][30][31]
2754720	Mepilex Lite compresse 10 x 10 cm 5	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, usage contre-indiqué avec les antiseptiques oxydants (Dakin, eau oxygénée, ...), alcool et produits contenant du PEG (bétadine, etc)	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Suivi particulier (interactions en clinique) mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[3][30][31]

5548122	Mepilex Lite compresse 20 x 50 cm 4	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, usage contre-indiqué avec les antiseptiques oxydants (Dakin, eau oxygénée, ...), alcool et produits contenant du PEG (bétadine, etc)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Suivi particulier (interactions en clinique) mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[3][30][31]
2619301	Mepilex Transfer compresse 15 x 20 c	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, usage contre-indiqué avec les antiseptiques oxydants (Dakin, eau oxygénée, ...), alcool et produits contenant du PEG (bétadine, etc)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Suivi particulier (interactions en clinique) mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[3][30][31]
5539778	Mepilex Transfer compresse 20 x 50 c	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, usage contre-indiqué avec les antiseptiques oxydants (Dakin, eau oxygénée, ...), alcool et produits contenant du PEG (bétadine, etc)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Suivi particulier (interactions en clinique) mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[3][30][31]
9000492	Méthylcellulose Stérile CHUV sol 0.50	DM classique	classe III	Non	Non	Non	Non	Oui, préparation propre à l'hôpital	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	traçabilité particulière (préparation propre à l'hôpital)	[3]
MaxiCode	Mini-Spike BBraun	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	A donner avec chaque cyto ribomustine	
4025882	Mona Lisa Cu 300 impl 1	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, cuivre spermicide	Oui, soumis à prescription médicale donc indication	Oui, implantable de plus de 30 jours	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Suivi particulier (indication), PA	
4295328	Mona Lisa Cu T 380A-QL impl 1	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, cuivre spermicide	Oui, soumis à prescription médicale donc indication	Oui, implantable de plus de 30 jours	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Suivi particulier (indication), PA	
1256664	Multistix 10 SG bande 100 bandelette	DMDIV	liste B	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	traçabilité particulière en cas de diagnostic erroné	
D000075	Nicorette inhalateur 1 embout buccal	DM classique	classe I	Non	Non	Non	Oui, conseil d'utilisation	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	Suivi particulier (conseil d'utilisation)	
1700691	Nu-Gel gel 10 tube(s) 15 g	DM classique	classe Ib	Non	Non	Oui, alginate	Oui, gel donc attention à la température	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier (conditions de stockage), mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	
1700716	Nu-Gel gel 6 tube(s) 25 g	DM classique	classe Ib	Non	Non	Oui, alginate	Oui, gel donc attention à la température	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier (conditions de stockage), mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[32]
2138151	Opsite Pansement spr 240 mL	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	Pas de PA, cf HUG	[32]
4347982	Ostenil Plus sol inj 40 mg/2mL 1 ser	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, hyaluronate de sodium	Oui, conditions de stockage, soumis à prescription médicale (compendium)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier (conditions de stockage)	[51]
MaxiCode	P ALL medical 25mm syringe filter Versapor	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	dispensation avec certains cytostatiques	[33]
9201879	Paraffine Liquide Stérile Bichsel sol	DM classique	classe III	Non	Non	Non	Oui, conditions de stockage	Non	Non	Non	Non	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (lubrifiant pour fils de soie en chirurgie cardiaque)	
D000120	Pate Conductrice CHUV 1 pate 250 gr.	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Oui, préparation propre à l'hôpital	Non	Non	Non	Non	Non	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	traçabilité particulière (préparation propre à l'hôpital)	
9201257	Perfadex sol 1 kit inj 2800 mL	DM classique	classe III	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (pour la conserv. de greffons pulmonaires en attente de transplantation), coût	
9201191	Perfadex sol 2 poche(s) 2800 mL	DM classique	classe III	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (pour la conserv. de greffons pulmonaires en attente de transplantation), coût	
9202387	Physiodose sol 0.900 % 32 unidose(s)	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (rinçage de la muqueuse nasale)	
D000141	Pompe à doser 2 ml + anti-reflux Lifo Scrub	DM classique	classe I	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	encombrant et volumineux	
D000027	Pompe distributeur euro 3000	DM classique	classe I	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	encombrant et volumineux	
5990622	Poudre pour Stomie Welland pdr 1 flac 25g	DM classique	classe I	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA ni de suivi particulier	[34]
D000131	Promedical kit anti buée pr objectif	DM classique	classe I	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA ni de suivi particulier	[35]
5204931	Prontosan sol 0.100 % 1 flac 350 mL	DM classique	classe Ib	Non	Non	Oui, polyhexaméthylène biguanide	Oui, interaction du tensioactif avec d'autres savons, des onguents, des huiles, ou des solutions enzymatiques	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier (solution de rinçage des plaies) mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[36]
3275482	Prontosan Wound gel 0.100 % 1 flac 3	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, polyhexaméthylène biguanide	Oui, gel donc attention à la température	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[37]
5398651	Prontosan Wound X gel 0.100 % 1 tube	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, polyhexaméthylène biguanide	Oui, gel donc attention à la température	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier mais les HUG l'ont sorti de leur pharmacie	[38]
D000048	Raccord anti siph/ cassette 1 set	DM classique	classe I	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	encombrant et volumineux	
9200074	Sangsue - 1 sangsue(s)	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, sécrète de l'irudine (un anticoagulant)	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA et suivi particulier (conditions de stockage)	
D000154	Seringue 1.5 ml in 3ml, 16 mg/ml HPMC	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, température car visco-élastique	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (conditions de stockage)	[39]
6036111	Serophy sol 0.900 % 40 flac 5 mL	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (rinçage de la muqueuse nasale)	

2956323	Silveroel compresse 11 x 11 cm 10 co	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, argent	Oui, argent-chlorhexidine ou argent-iodo augmente l'effet bactéricide mais aussi la cytotoxicité	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = argent, mais les HUG font sorti de leur pharmacie	[2]
2956369	Silveroel mèche 2.5 x 30.5 cm 5 mèche	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, argent	Oui, argent-chlorhexidine ou argent-iodo augmente l'effet bactéricide mais aussi la cytotoxicité	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = argent, mais les HUG font sorti de leur pharmacie	[2]
4331478	Silveroel Non Adhérent compresse 10	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, argent	Oui, argent-chlorhexidine ou argent-iodo augmente l'effet bactéricide mais aussi la cytotoxicité	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = argent, mais les HUG font sorti de leur pharmacie	[2]
4331366	Silveroel Non Adhérent compresse 5 x	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, argent	Oui, argent-chlorhexidine ou argent-iodo augmente l'effet bactéricide mais aussi la cytotoxicité	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = argent, mais les HUG font sorti de leur pharmacie	[2]
9201333	Sodium Chlorure BD PosiFlush XS sol	DM classique	classe III	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (seringue avec solution saline prête à l'emploi)	
MaxiCode	Sodium Chlorure Bichsel stérile 0.9% irrigation	DM classique	classe III	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (solution de rinçage des plaies ou irrigation)	
9200780	Sodium Chlorure Irrigation sol 0.900	DM classique	classe III	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (solution de rinçage des plaies ou irrigation)	
9200781	Sodium Chlorure Irrigation sol 0.900	DM classique	classe III	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (solution de rinçage des plaies ou irrigation)	
MaxiCode	Sodium Chlorure stérile 0.9% Gilbert	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (solution de rinçage des plaies ou irrigation)	
0807582	Sodium Chlorure Uro-Tainer Braun sol	DM classique	classe III	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (solution de rinçage des plaies ou irrigation)	
9200409	Sodium Citrate Bichsel sol 3.8 % 10 a	DM classique	classe Ib	Non	Non	Oui, citrate de sodium (anticoagulant)	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	savoir faire particulier	[40]
9202333	Sodium Citrate Fresenius sol 4 % 4 po	DM classique	classe Ib	Non	Non	Oui, citrate de sodium (anticoagulant)	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	savoir faire particulier (composant essentiel des anticoagulants)	[40]
3509945	Soin de Bouche Bichsel Banane sol 1 f	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (soin de la muqueuse buccale), cf HUG	[41]
MaxiCode	Soluset Hospira 150mL Burette IV set	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	encombrant et volumineux, cf HUG	
3276197	Sorbion Sachet S compresse 10 x 10 c	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA ni de suivi particulier, cf HUG	[3]
3276228	Sorbion Sachet S compresse 20 x 10 c	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA ni de suivi particulier, cf HUG	[3]
2864667	Spiriva Handihaler - 1 boîte(s) 1 ap	DM classique	classe I	Non	Non	Non	Oui, conseil d'utilisation	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (conseil d'utilisation)	[42]
1889725	Spongostan Dental eponge 1 x 1 x 1 c	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, gelatine (hémostatique)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA	
0712769	Stomahésive Adhésive pate 1 tube(s)	DM classique	classe I	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	grosse consommation, encombrant et volumineux	[43]
0869293	Stomahésive Adhésive pdr 1 flac 25 g	DM classique	classe I	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	grosse consommation, encombrant et volumineux	[43]
0911747	Stomahésive Protection pate 1 tube(s)	DM classique	classe I	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	grosse consommation, encombrant et volumineux	[43]
0838312	Stop-Hemo Ouate Stérile - 5 sachet(s)	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, alginate de calcium (hémostatique)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = ensemble de composés agissant en synergie	
2188120	Suprasorb C compresse 4 x 6 cm 5 com	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	grosse consommation, encombrant et volumineux	[44]
3288042	Suprasorb X + PHMB compresse 9 x 9 c	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, 0.3% de polyhexaméthylène biguanide (PHMB) Oui, cellulose microcristalline et gélatine	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier	[45]
9200280	Surgicel Nu-Knit eponge 23 x 15 cm 1	DM classique	classe III	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, coût	
0982517	Tabotamp compresse 5 x 35 cm 10 comp	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	grosse consommation, encombrant et volumineux	
0982500	Tabotamp compresse 5 x 7.5 cm 10 comp	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	grosse consommation, encombrant et volumineux	
2007816	Talc Hänseler pdr 1 flac 80 g	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA ni de suivi particulier	
2000547	Talc Mentholé Hänseler pdr 2 % 1 flac	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA ni de suivi particulier	
9000639	Talc Stérile CHUV pdr 1 fio 1 g	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, soumis à prescription médicale donc indication	Oui, préparation propre à l'hôpital	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	traçabilité (préparation propre à l'hôpital)	
5818923	Tampogross mèche 2 cm x 5 m 1 mèche	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA ni de suivi particulier	[46]
4433084	Tegaderm 3M CHG 1658R compresse 10 x	DM classique	classe III	Non	Non	Oui, gluconate de chlorhexidine	Oui, argent-chlorhexidine	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier	[47]
3016332	Tegaderm Absorbent compresse 11.1 x	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA ni de suivi particulier	[48]
3016326	Tegaderm Absorbent compresse 7.6 x 9	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA ni de suivi particulier	[48]

9201026	Teinture de Benjoin du Laos PhEur Hân	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA ni de suivi particulier, cf HUG	
9202228	Teinture de Benjoin du Laos PhEur Hân	DM classique	classe Ia	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LE MAGASIN CENTRAL	pas de PA ni de suivi particulier, cf HUG	
D000026	Tubulure sans PVC	DM classique	classe Ia	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA FABRICATION	pour l'unité de fabrication	
D000025	Tubulure Type Taxol V86.IV.STAR10-P	DM classique	classe Ia	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA FABRICATION	pour l'unité de fabrication	
0206233	Uristix bande 50 bandelette(s)	DMDIV	liste B	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	traçabilité particulière en cas de diagnostic erroné	
1939854	Varicex S bande 10 cm 1 bande(s)	DM classique	classe Ia	Non	Non	Oui, oxyde de zinc	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA = oxyde de zinc	[49]
1407152	Varihésive Extra-Mince compresse 10	DM classique	classe Ib	Non	Non	Non	Oui, contre-indiqué si plaies infectées, eczéma, diabétique	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	suivi particulier (contre-indications)	[3]
D000139	Xylocaine Canules Courtes (50 x)	DM classique	classe Ib	Non	Non	Oui, chlorhydrate de lidocaïne	Oui, indications et contre-indications	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	PRISE EN CHARGE PAR LA PHARMACIE	PA, suivi particulier (indications et contre-indications)	[50]

Les références consultées pour les rubriques classification, principe actif et suivi particulier :

- [1] <http://www.lifeurope.com/pdf/articles/lpe%20-%20fiche%20technique%20-%20biogyn%20-%20acide%20acetique%20-%20v1.pdf>, consulté le 31.05.2015
- [2] [http://www.hug-ge.ch/sites/interhug/files/structures/direction\\_des\\_soins/documents/quand\\_comment\\_utiliser\\_les\\_argentiques.pdf](http://www.hug-ge.ch/sites/interhug/files/structures/direction_des_soins/documents/quand_comment_utiliser_les_argentiques.pdf), consulté le 31.05.2015
- [3] [http://files.chuv.ch/internet-docs/pha/medicaments/pha\\_phatab\\_compresse.pdf](http://files.chuv.ch/internet-docs/pha/medicaments/pha_phatab_compresse.pdf), consulté le 31.05.2015
- [4] Classification of medical devices : Guidelines relating to the application of the council directive 93/42/EEC on medical devices, MEDDEV 2. 4/1 Rev. 9 (2010)
- [5] <http://www.exhausmed.com/Docs/CONVATEC/2013/FichesTechniques/Fiche%20Europharmat%20AQUACELmèche.pdf>, consulté le 31.05.2015
- [6] <http://www.exhausmed.com/Docs/CONVATEC/2013/FichesTechniques/Fiche%20Technique%201-1%20AQUACEL%20EXTRA.pdf>, consulté le 31.05.2015
- [7] <http://aquasonicultrasoundgel.com/aquasonic-100-sterile-overwrapped-foil-pouches-48-per-box.html>, consulté le 31.05.2015
- [8] <http://www.bbaur.fr/cps/rde/xchg/cw-bbraun-fr-fr/hs.xsl/products.html?prid=PRID00000020>, consulté le 31.05.2015
- [9] <http://www.smith-nephew.com/fr-canada/produits/traitement-avance-des-plaies/bactigras/>, consulté le 31.05.2015
- [10] <https://www.bd.com/fr/diabetes/page.aspx?cat=6980&id=64136>, consulté le 31.05.2015
- [11] [http://www.hpci.ch/files/formation/forum/hh\\_forum0804-2.pdf](http://www.hpci.ch/files/formation/forum/hh_forum0804-2.pdf), consulté le 31.05.2015
- [12] [http://www.bausch.fr/OTC/site/Produits/O-R-L/O-R-L-Fiches-produits-et-mentions-legales/BLOXANG-TOPIC-Dispositif-Medical\\_813\\_663.html](http://www.bausch.fr/OTC/site/Produits/O-R-L/O-R-L-Fiches-produits-et-mentions-legales/BLOXANG-TOPIC-Dispositif-Medical_813_663.html), consulté le 31.05.2015
- [13] [http://solutions.3mfrance.fr/wps/portal/3M/fr\\_FR/Healthcare-Europe/EU-Home/Products/SkinWoundCare/SkinProtectants/](http://solutions.3mfrance.fr/wps/portal/3M/fr_FR/Healthcare-Europe/EU-Home/Products/SkinWoundCare/SkinProtectants/), consulté le 31.05.2015
- [14] [http://www.euro-pharmat.com/pub\\_dm/fiche-dispositif-medical.aspx?id=14649](http://www.euro-pharmat.com/pub_dm/fiche-dispositif-medical.aspx?id=14649), consulté le 31.05.2015
- [15] <http://www.qualitiso.com/classification-europeenne-dispositifs-medicaux/>, consulté le 31.05.2015
- [16] <http://compendium.ch/mpro/mnr/22886/html/fr>, consulté le 31.05.2015
- [17] [http://www.borer.ch/uploads/media/RL\\_93-42-EWG\\_1\\_CE\\_1250\\_DE.pdf](http://www.borer.ch/uploads/media/RL_93-42-EWG_1_CE_1250_DE.pdf), consulté le 31.05.2015
- [18] <http://www.euro-pharmat.com/documents/reglementation/mai2014/hasdeflux.pdf>, consulté le 31.05.2015
- [19] [http://www.labovermarket.fr/extranet/consommables/desinfection/981257/0\\_documentation\\_981257.pdf?time=1365144241](http://www.labovermarket.fr/extranet/consommables/desinfection/981257/0_documentation_981257.pdf?time=1365144241), consulté le 31.05.2015
- [20] [http://francais.bbaur.ch/documents/Press/Konsensus-Empfehlungen\\_zum\\_Einsatz\\_polyhexanidhaltiger\\_Produkte\\_fr\\_GzD\\_15.06.2011.pdf](http://francais.bbaur.ch/documents/Press/Konsensus-Empfehlungen_zum_Einsatz_polyhexanidhaltiger_Produkte_fr_GzD_15.06.2011.pdf), consulté le 31.05.2015
- [21] [http://www.medline.com/ch-fr/brochures/OR\\_Necessities/OR%20Necessities%20ML176-FR%20Jan%202013.pdf](http://www.medline.com/ch-fr/brochures/OR_Necessities/OR%20Necessities%20ML176-FR%20Jan%202013.pdf), consulté le 31.05.2015
- [22] [http://www.thierry-lagadec.com/var/fi/mM/6Z/mM6ZkLw7IWAV3nXQOB48KDPo2rfqIzH5tTyhGRS1YuesEFaC\\_0.pdf](http://www.thierry-lagadec.com/var/fi/mM/6Z/mM6ZkLw7IWAV3nXQOB48KDPo2rfqIzH5tTyhGRS1YuesEFaC_0.pdf), consulté le 31.05.2015
- [23] [http://ansm.sante.fr/var/ansm\\_site/storage/original/application/1364c31f88a1f54edd0f8fdce6fc0219.pdf](http://ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/1364c31f88a1f54edd0f8fdce6fc0219.pdf), consulté le 31.05.2015
- [24] <http://www.ist-medical.fr/nos-produits/les-canules-tracheales/les-canules-en-polyurethane/les-canules-tracoe-twist/>, consulté le 31.05.2015
- [25] <http://www.clinimed.co.uk/Urology-Continence-Care/Urology-Products/Instillagel.aspx>, consulté le 31.05.2015
- [26] [http://www.euro-pharmat.com/pub\\_dm/fiche-dispositif-medical.aspx?id=14442](http://www.euro-pharmat.com/pub_dm/fiche-dispositif-medical.aspx?id=14442), consulté le 31.05.2015
- [27] [http://www.euro-pharmat.com/pub\\_dm/fiche-dispositif-medical.aspx?id=12267](http://www.euro-pharmat.com/pub_dm/fiche-dispositif-medical.aspx?id=12267), consulté le 31.05.2015
- [28] [http://www.smith-nephew.com/global/assets/pdf/products/wound/fr/jelonet-ft019\].pdf](http://www.smith-nephew.com/global/assets/pdf/products/wound/fr/jelonet-ft019].pdf), consulté le 31.05.2015
- [29] [http://www.hippocratus.com/metasite/web\\_site/1/contenu/public/pdf/memoires/2014/mars/memoire\\_irlande\\_miel\\_et\\_plaies.pdf](http://www.hippocratus.com/metasite/web_site/1/contenu/public/pdf/memoires/2014/mars/memoire_irlande_miel_et_plaies.pdf), consulté le 31.05.2015
- [30] [http://files.chuv.ch/internet-docs/pha/enseignement/pha\\_seminaire\\_mas\\_2012\\_sautou1.pdf](http://files.chuv.ch/internet-docs/pha/enseignement/pha_seminaire_mas_2012_sautou1.pdf), consulté le 31.05.2015

- [31] <http://archives.coordination-nationale-infirmiere.org/index.php/Plaies-et-cicatrisations/Les-differentes-classes-depansements-hydrocolloides-hydrogels-hydrocellulaires-alginates.html>, consulté le 31.05.2015
- [32] [http://www.sffpc.org/download.php?file=connaiss\\_traitement6.pdf](http://www.sffpc.org/download.php?file=connaiss_traitement6.pdf), consulté le 31.05.2015
- [33] [http://www.cicatrisation.info/d\\_u/cours\\_2015/debraine\\_2.pdf](http://www.cicatrisation.info/d_u/cours_2015/debraine_2.pdf), consulté le 31.05.2015
- [34] <http://www.lilial.fr/accessoires-stomie-autres-brava-poudre-coloplast-7-23-329.html>, consulté le 31.05.2015
- [35] <http://www.srinan.com/Gimailfr/05-ProtectionDesSoignants.pdf>, consulté le 31.05.2015
- [36] [http://www.euro-pharmat.com/pub\\_dm/fiche-dispositif-medical.aspx?id=13991](http://www.euro-pharmat.com/pub_dm/fiche-dispositif-medical.aspx?id=13991), consulté le 31.05.2015
- [37] [http://www.euro-pharmat.com/pub\\_dm/fiche-dispositif-medical.aspx?id=13982](http://www.euro-pharmat.com/pub_dm/fiche-dispositif-medical.aspx?id=13982), consulté le 31.05.2015
- [38] [http://www.euro-pharmat.com/pub\\_dm/fiche-dispositif-medical.aspx?id=13992](http://www.euro-pharmat.com/pub_dm/fiche-dispositif-medical.aspx?id=13992), consulté le 31.05.2015
- [39] <http://medicare-htm.com/fr/index.php?page=produits-cataracte-visqueux>, consulté le 31.05.2015
- [40] [http://ansm.sante.fr/var/ansm\\_site/storage/original/application/6ae0b63a99fbef5084c005a34cf81fa9.pdf](http://ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/6ae0b63a99fbef5084c005a34cf81fa9.pdf), consulté le 31.05.2015
- [41] [http://files.chuv.ch/internet-docs/pha/medicaments/pha\\_soinboucheisph\\_hug.pdf](http://files.chuv.ch/internet-docs/pha/medicaments/pha_soinboucheisph_hug.pdf), consulté le 31.05.2015
- [42] [http://www.euro-pharmat.com/pub\\_dm/fiche-dispositif-medical.aspx?id=12074](http://www.euro-pharmat.com/pub_dm/fiche-dispositif-medical.aspx?id=12074), consulté le 31.05.2015
- [43] <http://fr.live.nodea.convatemp.dk/media/11170227/m%C3%A9dicaments.pdf>, consulté le 31.05.2015
- [44] <http://www.lohmann-rauscher.ch/fr/produits/traitement-des-plaies/traitement-des-plaies-en-milieu-humide/suprasorb-c.html>, consulté le 31.05.2015
- [45] <http://www.lohmann-rauscher.ch/fr/produits/traitement-des-plaies/traitement-des-plaies-en-milieu-humide/suprasorb-x-phmb.html>, consulté le 31.05.2015
- [46] <http://www.praxisdienst.fr/fr/Soins+pansements/Bandages/Tamponnades/Tampograss+1+piece.html>, consulté le 31.05.2015
- [47] <http://multimedia.3m.com/mws/media/807093O/3m-tegaderm-chg-technical-brochure-fr.pdf?fn=1106-02094F%20-%203M%20Tegaderm%20CHG%20Te>, consulté le 31.05.2015
- [48] [http://solutions.3mbelgique.be/wps/portal/3M/fr\\_BE/EU-HealthCare/Home/ProdInfo/MedicalSupplies/ProductCatalogueBEFR/?PC\\_Z7\\_RJH9U5230GE3E02LECFTDQ0SJ400000\\_nid=BT1RVC6X99be46HVSNV6GRgl](http://solutions.3mbelgique.be/wps/portal/3M/fr_BE/EU-HealthCare/Home/ProdInfo/MedicalSupplies/ProductCatalogueBEFR/?PC_Z7_RJH9U5230GE3E02LECFTDQ0SJ400000_nid=BT1RVC6X99be46HVSNV6GRgl), consulté le 31.05.2015
- [49] <http://www.lohmann-rauscher.ch/fr/produits/bandes/soutenir-decharger/varicex-sf.html>, consulté le 31.05.2015
- [50] [http://www.infirmiers.com/pdf/XYLO\\_NEBULISEUR\\_V3.pdf](http://www.infirmiers.com/pdf/XYLO_NEBULISEUR_V3.pdf), consulté le 31.05.2015
- [51] <http://www.eurekasante.fr/parapharmacie/vidal/produits-id12462-OSTENIL-PLUS.html>, consulté le 05.06.2015

## Annexe 14 : DM associés à un principe actif

Le tableau suivant englobe tous les principes actifs associés, leurs effets ainsi que les noms commerciaux correspondants :

**Tableau 1** : Ensemble des données récoltées sur les DM ayant un principe actif associé

Type de DM	Principe(s) actif(s) associé(s)	Effet(s)	Nom(s) commercial(aux)
<b>Solutions de rinçage (plaies et cathéters) et de lavement</b>	PHMB	Bactéricide	Prontosan <sup>®</sup> sol 0.1%
	Hydrogénophosphate de sodium	Laxatif	Clyssie <sup>®</sup>
	Héparine	Anticoagulant	Héparine Rinçage
	Citrate de sodium (anticoagulant)	Anticoagulant	Sodium Citrate Bichsel 3.8%, Sodium Citrate Fresenius 4%, Citra-lock <sup>®</sup> 46.7%
<b>Gels</b>	Alginate de calcium	Anticoagulant	Nu-gel
	Lidocaïne et chlorhexidine	Anesthésique et bactéricide	Instillagel <sup>®</sup>
	PHMB	Bactéricide	Prontosan Gel <sup>®</sup>
<b>Pansements médicaux</b>	Argent	Anti-infectieux	Actisorb Silver 220 <sup>®</sup> , Aquacel Extra Ag <sup>®</sup> , Mepilex Ag <sup>®</sup> , Silvercel <sup>®</sup>
	Oxyde de Zinc	Anti-infectieux	Varicex S <sup>®</sup>
	Alginate de calcium	Hémostatique	Biatin Alginate <sup>®</sup> , Dermoplast <sup>®</sup>
	Miel	Antiseptique	Medihoney Alpinate <sup>®</sup>
	PHMB	Bactéricide	Suprasorb X + PHMB <sup>®</sup>
	Gluconate de chlorhexidine	Bactéricide	Bactigras <sup>®</sup> , Biopatch <sup>®</sup> , Tegaderm 3M CHG <sup>®</sup>
<b>Eponges hémostatiques</b>	Gélatine et thrombine	Hémostatique	FloSeal kit <sup>®</sup>
	Gélatine	Hémostatique	Spongostan Dental <sup>®</sup>
	Gélatine et cellulose microcristalline	Hémostatique	Surgicel Nu Knit <sup>®</sup>
<b>Autres</b>	Acriflavine et cire d'abeille	Antiseptique et astringeant	Cotons Jaunes CHUV
	Chlorhydrate de lidocaïne	Anesthésique local	Xylocaïnes Canules Courtes
	Cuivre	Spermicide	Mona Lisa <sup>®</sup>
	Irudine	Anticoagulant	Sangsue
	Hyaluronate de sodium	Lubrifiant	Ostenil Plus <sup>®</sup>

# Erarbeitung eines Konzeptes zur Abgrenzung der Warengruppen zwischen der Spitalpharmazie und dem Zentralen Einkauf

S. Landweer<sup>1</sup>, J. Goette<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Institut für Spitalpharmazie (ISPI), Inselspital Bern

## Hintergrund und Ziel

Im Inselspital verläuft der Einkauf über drei Hauptbereiche: Zentraler Einkauf, Spitalpharmazie und Gastronomie. Die Zuständigkeitsabgrenzung zwischen dem Zentralen Einkauf und der Spitalpharmazie ist nicht klar definiert. Dies führt zum einen zu Doppelerfassungen desselben Artikels durch die zwei Bereiche, zum anderen dazu, dass sich für bestimmte Produkte niemand zuständig fühlt. Historisch bedingt werden durch die Spitalpharmazie sehr viele Medizinprodukte bewirtschaftet.

Ziel dieses Projektes ist es, ein klares und einfach umsetzbares Konzept zur Abgrenzung der Warengruppen zwischen der Spitalpharmazie und dem Zentralen Einkauf zu entwickeln. Im Rahmen der Instandsetzung des ISPI soll das Konzept umgesetzt und die nicht-pharmazeutischen Produkte an den Zentralen Einkauf übergeben werden.

## Vorgehen

Die Arzneimittelkommission hat in einem ersten Schritt die Warengruppen definiert, welche durch das ISPI bewirtschaftet werden müssen. Dazu gehören grundsätzlich Produkte, für welche eine pharmazeutische Beratung und entsprechendes Fachwissen notwendig sind, beim Patienten verordnet werden oder notfallmässig verfügbar sein müssen. Anhand dieser Kriterien wurde das gesamte Sortiment des ISPI überprüft und entschieden, was durch die Spitalpharmazie beschafft werden soll.

In einem weiteren Schritt wurde ein Merkmal gesucht, anhand welchem ein klares und umsetzbares Konzept definiert werden kann.

## Resultate

In der Tabelle 1 befindet sich eine Auflistung der Produkte, welche gemäss Auftrag der Arzneimittelkommission über die Spitalpharmazie zu bewirtschaften sind:

Produktgruppe	Begründung
Zugelassene Arzneimittel	Freigabe durch Arzneimittelkommission, Führung in der Arzneimittelliste
Desinfektionsmittel	Freigabe durch Hygienekommission, Führung in der Desinfektionsmittelliste
Sonden- und Zusatznahrung	Freigabe durch Klinisches Ernährungsteam, Führung in der Arzneimittelliste
Pflanzliche & homöopathische Produkte, Mineralien mit therapeutischer Anwendung	gezielter Einsatz von wenigen Produkten, Führung in der Liste der Nicht-Arzneimittel
Wundauflagen mit Wirkstoffen / Hämostyptika	gezielter Einsatz von wenigen Produkten, Führung in der Arzneimittelliste
Einzelprodukt-spezifische Applikationshilfen	Einkauf gemeinsam mit dem Arzneimittel
Materialhandhabung wie Antidot	Verfügbarkeit rund um die Uhr

Tabelle 1: Sortiment der Spitalpharmazie gemäss Auftrag der Arzneimittelkommission

Über den Sortimentscode von e-mediat konnte ein Entscheidungsbaum entwickelt werden, anhand welchem alle Produkte einem Zuständigkeitsbereich zugeordnet werden können (Abbildung 1). Wenige Produkte wurden auf Input des ISPI durch e-mediat einem neuen Sortimentscode zugewiesen. In der Folge wurden 70 Medizinprodukte vom ISPI an den Zentralen Einkauf übergeben (v.a. Pflegeprodukte, allgemeine Applikationshilfen, Verbrauchsmaterial, Chemikalien) und 8 Produkte ins ISPI übernommen (Desinfektionsmittel, Hämostyptika). Durch diese Sortimentsbereinigung konnte die Anzahl der «Nicht-Arzneimittel», welche über die Spitalpharmazie bewirtschaftet werden, von 164 auf 102 Artikel reduziert werden.

Mit Hilfe des erarbeiteten Konzeptes können die Stammdatenverantwortlichen sowohl des Zentralen Einkaufs als auch des ISPI klar entscheiden, ob ein Produkt in ihren Verantwortlichkeitsbereich fällt. Dadurch konnten Nachfragen bei den Vorgesetzten massiv reduziert werden. Vor Implementierung des Entscheidungsbaums wurden durchschnittlich pro Monat 1.7 Anfragen mit unklarer Zuständigkeit diskutiert. Oftmals war ein Konsens nur schwer zu erreichen, da sich die Einschätzungen des ISPI und des Zentralen Einkaufs nicht deckten. Seit Einführung des Konzeptes treffen im ISPI durchschnittlich nur noch 0.7 Anfragen pro Monat ein, welche meist einfach beantwortet werden können.

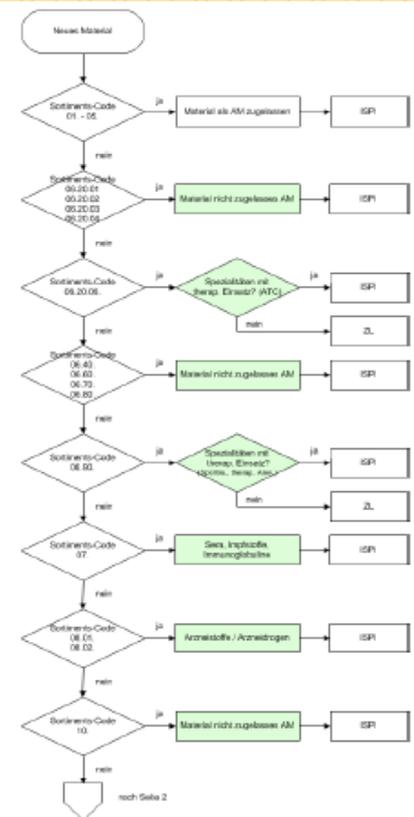


Abbildung 1: Auszug aus dem Entscheidungsbaum, welcher auf dem Sortiments-Code von e-mediat aufgebaut ist.

## Diskussion

Anhand des Sortimentscodes kann die Zuständigkeit zwischen Spitalpharmazie und Zentralen Einkauf für viele Warengruppen sehr einfach bestimmt werden. Durch die Implementierung des Konzeptes hat sich die Zusammenarbeit der beiden Bereiche verbessert. In wenigen Fällen ist die Einteilung zum Sortimentscodes aus pharmazeutischer Sicht nicht nachvollziehbar und individuelle Lösungen müssen gesucht werden.

# Annexe 16 : Liste extraite de Refmed

PHARMA_CODE	STATUS	SID_NEW_INSCODE	SID_SPEC	NOM_MEDICAMENT	PHARMA_CODE	STATUS	SID_NEW_INSCODE	SID_SPEC	NOM_MEDICAMENT
3984899	0	8	186804	Bayer Contour High	657305	0	10	25357	Multistix
3984876	0	8	186564	Bayer Contour Low	1326664	0	10	25377	Multistix 10 SG
3984907	0	8	186805	Bayer Contour Normal	1567447	0	10	55434	Multistix 5
6024987	0	8	240425	Bépanthène	1311334	0	10	25366	Multistix 8 SG
4711488	0	8	240425	Bépanthène	3620708	0	10	150593	Purisolet SM Fresenius
2637291	0	8	33583	Bépanthène Mousse	1668208	0	10	76954	Ringer Bichsel
5439025	0	8	294812	Bloxang Topic	1668214	0	10	76954	Ringer Bichsel
2169499	0	8	86520	Clirnitek	1372328	0	10	76954	Ringer Bichsel
2590520	0	8	29511	Clyssie	3930225	0	10	179127	Ringer Rinçage Braun
2590514	0	8	29511	Clyssie	4981325	0	10	179127	Ringer Rinçage Braun
1833908	0	8	51513	Colo-Rectal Test	4981331	0	10	179127	Ringer Rinçage Braun
1313333	0	8	51513	Colo-Rectal Test	3939539	0	10	179127	Ringer Rinçage Braun
2062011	0	8	51513	Colo-Rectal Test	3939580	0	10	179127	Ringer Rinçage Braun
978875	0	8	46781	Drossa-Nose	3939166	0	10	53590	Sodium Chlorure Rinçage Braun
3767050	0	8	162560	Eval Test de Grossesse	1475567	0	10	53607	Sodium Chlorure Uro-Tainer "M" Braun
3767344	0	8	162560	Eval Test de Grossesse	3509945	0	10	110250	Soin de Bouche Bichsel Banane
3187453	0	8	121929	Fermavisc Sine	3509997	0	10	142732	Soin de Bouche Bichsel Framboise
3140776	0	8	121929	Fermavisc Sine	3509968	0	10	142733	Soin de Bouche Bichsel Neutre
3066258	0	8	114231	Fermavisc Sine	807599	0	10	49578	Solutio R Uro-Tainer
2295761	0	8	84871	Fluimare	2864667	0	10	8344	Spiriva Handihaler
2146989	0	8	84871	Fluimare	2013018	0	10	75864	Spongostan Anal
1929324	0	8	72172	Grav HCG Test de Grossesse	1889725	0	10	44509	Spongostan Dental
1929347	0	8	72172	Grav HCG Test de Grossesse	2013018	0	10	44509	Spongostan Spécial
2868116	0	8	72172	Grav HCG Test de Grossesse	1915954	0	10	44514	Spongostan Standard
1929330	0	8	72172	Grav HCG Test de Grossesse	1914274	0	10	44514	Spongostan Standard
1841658	0	8	72172	Grav HCG Test de Grossesse	2060012	0	10	78813	Stop-Hemo
205570	0	8	49331	Hemastix	4503583	0	10	45003	Stop-Hemo Ouate Stérile
2707324	0	8	39471	Héparine Sintetica	807346	0	10	49579	Suby G Uro-Tainer
3728908	0	8	159684	Histofreezer Set Small 2 mm	982517	0	10	46039	Tabotamp
3728983	0	8	159684	Histofreezer Set Medium 5 mm	963046	0	10	46039	Tabotamp
2879806	0	8	9544	Hyalur	930779	0	10	46039	Tabotamp
2879781	0	8	9544	Hyalur	982500	0	10	46039	Tabotamp
2879798	0	8	9544	Hyalur	3126150	0	10	46039	Tabotamp
2181939	0	8	87298	Hylo-Comod	3126210	0	10	117281	Tabotamp Fibrillar
3666656	0	8	87298	Hylo-Comod	3126196	0	10	117281	Tabotamp Fibrillar
2856219	0	8	7776	Ial	3126121	0	10	110274	Tabotamp Nu-Knit
9201348	0	8	224277	Intex-Combo Test de Grossesse	3222069	0	10	110274	Tabotamp Nu-Knit
3140782	0	8	119242	Methocel	1110300	0	10	110274	Tabotamp Nu-Knit
6207363	0	8	358658	Mona Lisa NT Cu 380 Mini	4967058	0	10	255249	Tabotamp Snow
1548898	0	8	54909	Multiloop Cu 375	4967064	0	10	255249	Tabotamp Snow
4059556	0	8	27411	Narifresh	4967041	0	10	255249	Tabotamp Snow
1180978	0	8	27422	Narifresh	5818923	0	10	324488	Tampogress
3018957	0	8	109180	Nasmer 3 Plus	4433078	0	10	214249	Tegaderm 3M CHG 1657R
3290139	0	8	129767	Nasmer Free	4433084	0	10	214042	Tegaderm 3M CHG 1658R
1179165	0	8	34526	Neutrait	2048530	0	10	48530	Uristix
3048237	0	8	113612	Nose Fresh	4375429	0	11	109950	4-DMAP
1411107	0	8	37255	Nose Fresh	3415670	0	11	135086	Amyle Nitrite Inhalant USP
3405074	0	8	113612	Nose Fresh	4915191	0	11	324535	Argentrix
5833041	0	8	37263	Nose Fresh	1903253	0	11	69280	Atropine
964057	0	8	37255	Nose Fresh	1516237	0	11	56568	Bach ess flor rescue remedy
2323440	0	8	97678	Nova T 380	3395418	0	11	118368	Benefiber
4600310	0	8	185407	Optive	189497	0	11	64987	Biologie zinc
4629999	0	8	185407	Optive	4235912	0	11	109996	Cardioxane
4629976	0	8	185407	Optive	5077177	0	11	247006	Chlorhexidine Alcoolique Incolore Braun
2055258	0	8	78580	Ostenil	5523688	0	11	313124	Chromvital Burgerstein
2055287	0	8	78580	Ostenil	1427605	0	11	52202	Citrate de Sodium Amino
2055241	0	8	78580	Ostenil	1427611	0	11	52202	Citrate de Sodium Amino
2474162	0	8	20241	Ostenil Mini	1427580	0	11	52202	Citrate de Sodium Amino
4347948	0	8	204404	Ostenil Plus	1427587	0	11	52202	Citrate de Sodium Amino
3059548	0	8	84280	Physiologic Gifrer	1711353	0	11	60762	Coenzyme Q10 Burgerstein
3059554	0	8	84280	Physiologic Gifrer	2474044	0	11	60762	Coenzyme Q10 Burgerstein
2980422	0	8	105666	Prontosan C	4551091	0	11	226708	Coenzyme Q10 Liquid Burgerstein
3235241	0	8	128934	Rhinomer Baby	1511949	0	11	44877	Cordes
3235092	0	8	128931	Rhinomer Jet Lavage	5430107	0	11	292980	Coemegen Lyovac
3235086	0	8	128931	Rhinomer Jet Lavage	5740977	0	11	316932	D3-Vicotrat
3235063	0	8	93172	Rhinomer Mini	2707253	3	11	33468	Ephédrine HCl Sintetica
2952919	0	8	53619	Serophy	2632619	0	11	32903	Fantomal
6036111	0	8	53619	Serophy	3636000	3	11	78654	Histofreezer Medium 5 mm
2900185	0	8	39444	Siccoral	2673855	0	11	36739	Hospisept
4564159	0	8	22764	Sinoyal	4178752	0	11	36739	Hospisept
2505483	0	8	22764	Sinoyal	2673861	0	11	36739	Hospisept
2505508	0	8	22764	Sinoyal	6010100	0	11	54985	Hygroton
2506376	0	8	22814	Suplasyn	4996278	0	11	317521	Infototrimet
2506382	0	8	22814	Suplasyn	4024560	0	11	324560	Irenal (IMP D)
2737762	0	8	42069	Suplasyn Minidose	3540553	0	11	325625	Isocid
5730826	0	8	86512	Synvisc	4342453	0	11	324841	Isocid
4522310	0	8	225338	Systane Ultra	4959366	0	11	324402	Isocid
4687152	0	8	237318	Systane Ultra UD	5574881	0	11	302370	Lévomépromazine Neuraxpharm
2980439	0	8	105665	Tanno-Hermal	3736635	0	11	160178	Manusept Basic
5848019	0	8	317106	Test de Grossesse HCG Willi Fox	5746218	0	11	317077	Metalcaptase
5734808	0	8	317106	Test de Grossesse HCG Willi Fox	1914337	0	11	71437	Mona Lisa Cu 375
1919449	0	8	54572	Triomer	5481932	0	11	304693	Neurocil
3180362	0	8	54573	Triomer	850282	0	11	35665	Nitroglycérine Bichsel
3180379	0	8	54573	Triomer	2662768	3	11	35822	Nitroglycérine Bichsel
2686266	0	8	54572	Triomer	2662774	0	11	35822	Nitroglycérine Bichsel
3604885	0	8	153700	Triomer Nasal	4449174	0	11	35822	Nitroglycérine Bichsel
1876214	0	8	73497	Viscoat	2662780	0	11	35823	Nitroglycérine Bichsel
2098918	0	8	81429	Vismed	5650361	0	11	310890	Nitroprussiate
2286472	0	8	81429	Vismed	5650274	0	11	305726	Noziman (IMP F)
2800727	0	8	4029	Vismed	3789815	0	11	41373	Ocuvite Lutéine
2800710	0	8	4029	Vismed	2729171	0	11	41373	Ocuvite Lutéine
2800733	0	8	4030	Vismed Light	5283534	0	11	299403	Pari Mucoclear
3142189	0	8	120033	VITA-POS	5535958	0	11	299403	Pari Mucoclear
3288562	0	10	129805	Aqua/Respiflo H & AD	2371077	0	11	101547	Physiodose
5869174	0	10	127093	Biopatch	3599434	0	11	101547	Physiodose
5869168	0	10	127093	Biopatch	1051399	0	11	43742	Pommade Camphrée Panpharma
5869151	0	10	127093	Biopatch	5892718	0	11	39485	Prilocaine Sintetica
3635851	0	10	95494	BSS Rinçage Alcon	6091825	0	11	324232	Radiogardase Cs
3638393	0	10	95494	BSS Rinçage Alcon	4236283	0	11	324232	Radiogardase Cs
3638418	0	10	95494	BSS Rinçage Alcon	920717	0	11	72331	Rhumatox
1383842	0	10	44700	Combun 10 Test	5068126	0	11	285395	Ropivacaine Sintetica
848888	0	10	44699	Combun 9 Test	3707071	0	11	306115	Savene
1046926	3	10	44706	Comfeel Ulcus	4400771	0	11	318694	Scopoderm TTS
2506330	0	10	22813	Cystistat	770927	3	11	43783	Sel de Cuisine Galepharm
2929131	0	10	13654	Dermoplast	3620507	0	11	150592	Skinman Soft F
2929125	0	10	29331	Dermoplast Stérile	3620499	0	11	150592	Skinman Soft F
2209000	0	10	53809	Eau Distillée Braun	3620513	0	11	150592	Skinman Soft F
2348983	0	10	53809	Eau Distillée Braun	726429	0	11	28537	Sodium Chlorure Welti
2125906	0	10	53809	Eau Distillée Braun	601797	0	11	28537	Sodium Chlorure Welti
2191292	0	10	83303	Eau Stérile Rinçage Braun	1937480	0	10	43742	Salts-Man
2386848	0	10	102794	Emofluor Humidifiant Buccal	716879	0	11	44781	Sterillium
115631	0	10	55042	Gelfoam	1800702	0	11	44781	Sterillium
2349095	0	10	55042	Gelfoam	2670905	0	11	29826	Sterillium
3407340	0	10	134142	GelitaSpon	4780727	0	11	29826	Sterillium
3407417	0	10	134136	GelitaSpon ENT 50/ORL	2594328	0	11	29826	Sterillium
654517	0	10	61519	Ketur-Test	346276	0	11	44781	Sterillium
205736	0	10	67091	Labstix	346253	0	11	44781	Sterillium
4061263	0	10	142737	Lavesorb	3143898	0	11	118565	Sterillium Classic Pure
3821370	0	10	142737	Lavesorb	3143912	0	11	118565	Sterillium Classic Pure
2263749	0	10	83885	Lyostypt	3143906	0	11	118565	Sterillium Classic Pure
2133811	0	10	83885	Lyostypt	3143881	0	11	118565	Sterillium Classic Pure
2263732	0	10	83885	Lyostypt	2962648	0	11	104397	Sterillium Virugard
2263755	0	10	83885	Lyostypt	3688698	0	11	104397	Sterillium Virugard
239904	0	10	82062	Melolin	6011772	0	11	343622	Sucralan
239096	10	8	82062	Melolin	5131759	0	11	253759	Talc Mentholé Melisana
2390850	0	10	82062	Melolin	5649805	0	11	310151	Valcelyt
2153943	0	10	85362	Menalind Professional	105242	0	11	42549	Vaseline Panpharma
3780062	0	10	165101	Mepiform Non Stérile	1138663	0	11	49063	Vaseline Pure Tubi
3780079	0	10	165101	Mepiform Non Stérile	3675690	0	11	156570	Vitalux Plus Oméga
3780116	0	10	165101	Mepiform					